Yverdon-les-Bains

Extension du Collège de La Passerelle

Concours d'architecture, d'ingénierie et de paysagisme
à un degré en procédure ouverte selon réglement SIA 142

Rapport du jury

projet lauréat CAMELIA

TABLE DES MATIERES

MOT DU PRESIDENT DU JURY 5

REGLEMENT 6

ADJUDICATEUR, MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET ORGANISATEUR 6
OBJET DU CONCOURS
GENRE DE CONCOURS
BASES JURIDIQUES
CONDITIONS DE PARTICIPATION 7
GROUPES D'ARCHITECTES ET D'INGENIEURS
MODALITÉS DE PARTICIPATION 8
PRIX, MENTIONS ET INDEMNITÉS
GENRE ET AMPLEUR DU MANDAT À ATTRIBUER À L'ISSUE DU CONCOURS 9
CRITÈRES D' APPRECIATION 10
COMPOSITION DU JURY
CALENDRIER 11
ACCÈS AUX DOCUMENTS DU CONCOURS
DOCUMENTS DEMANDÉS DANS LE CADRE DU CONCOURS 12
PRÉSENTATION DES DOCUMENTS 13
VARIANTE DE PROJET
QUESTIONS AU JURY ET RÉPONSES
REMISE DES PROJETS ET MAQUETTES, IDENTIFICATION ET ANONYMAT
ANNONCE DES RÉSULTATS, DROIT D'AUTEUR ET PUBLICATION DU PROJET 14
PROCÉDURE EN CAS DE LITIGE

PROGRAMME 15

DESCRIPTIF RÉSUMÉ DU PROJET 15
OBJECTIFS DU PROJET
ENVELOPPE FINANCIÈRE
PÉRIMÈTRE DU CONCOURS 16
PRESCRIPTIONS TECHNIQUES 17
SITUATION ET CONTRAINTES PRINCIPALES DU SITE
OCCUPATION ET UTILISATION DU SOL
MOBILITE 18
ENVIRONNEMENT ET ÉQUIPEMENTS
PROGRAMME DU PROJET 19
EXIGENCES LIEES A LA SALLE DE GYMNASTIQUE 20
EXIGENCES PARTICULIERES 21
PROGRAMME DETAILLÉ DES LOCAUX ET DES FONCTIONS 23
SIGNATURES POUR APPROBATION DU PROGRAMME 25

JUGEMENT 26

PROJETS RENDUS 26
EXAMEN PREALABLE
RECEVABILITE DES PROJETS AU JUGEMENT 27
ORGANISATION DU JUGEMENT
ATTRIBUTION DS PRIX 30
RECOMMANDATIONS DU JURY
APPROBATION DU RAPPORT PAR LE JURY 31
LEVEE DE L'ANONYMAT 32

PRESENTATION DES PROJETS 34

MOT DU PRESIDENT DU JURY

Imaginer l'agrandissement d'un collège et de ses infrastructures sportives, c'est avant tout penser aux utilisateurs : écoliers, enseignants, membres de clubs sportifs et spectateurs. Il s'agit d'identifier les modes de fonctionnement les plus pertinents et d'apporter des réponses justes et adaptées à leurs besoins.

Les enjeux majeurs posés aux participants du concours consistaient à garantir une parfaite insertion du projet dans son site, en respectant à la fois le cadre bâti et le paysage environnant, tout en répondant aux standards contemporains de qualité, de durabilité et d'accessibilité.

Il s'agissait également de proposer un équipement scolaire et parascolaire cohérent avec les besoins du quartier de la Passerelle, en accord avec la volonté affirmée du Maître d'ouvrage de relever les défis actuels liés à la densification urbaine, à la durabilité et à l'exigence de qualité globale. Les projets devaient conjuguer exigences fonctionnelles, esthétiques, économiques et techniques, dans le respect des normes et réglementations en vigueur.

Ces principes forts ont guidé, tout au long des délibérations, l'analyse des propositions, souvent marquées par des choix contrastés, soulevant des paradoxes révélateurs des complexités du sujet. La qualité et la diversité des projets reçus ont représenté une véritable richesse pour les échanges. Elles ont permis d'évaluer avec rigueur les atouts et les limites de chaque approche. Tous les participants méritent d'être chaleureusement remerciés : chaque projet a contribué à affiner notre compréhension collective du défi architectural et urbain.

Trois journées de délibérations, enrichies par une visite approfondie du site et de son environnement, ont permis au jury de mieux appréhender les spécificités du lieu ainsi que la complexité de la problématique posée.

En tant que président du jury, je tiens à saluer l'implication et l'écoute dont ont fait preuve les membres du jury. Je souligne également la qualité humaine et les valeurs de respect et de dialogue qui ont prévalu tout au long du processus. Celles-ci ont largement contribué à la qualité des propositions retenues. Je souhaite également relever la pertinence des analyses apportées par les spécialistes, qui ont permis d'éclairer certains enjeux spécifiques et d'enrichir la lecture des solutions proposées par les candidats.

Le projet lauréat se distingue par une réponse à la fois élégante et pertinente à l'utilisation du site. Il propose des infrastructures à l'échelle de l'existant, organisant harmonieusement les espaces bâtis et végétalisés, en cohérence avec une vision globale pour l'ensemble du site et de ses abords.

François Armada, Municipal en charge des Bâtiments

REGLEMENT

ADJUDICATEUR, MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET ORGANISATEUR

Maître de l'ouvrage / Adjudicateur

Ville d'Yverdon-les-Bains
Place Pestalozzi 2
CH-1400 Yverdon-les-Bains

Organisateur

Patrick Minder Architectes Sàrl
Avenue de Grandson 48
CH-1400 Yverdon-les-Bains

OBJET DU CONCOURS

L'objet du présent concours est de proposer un projet d'extension au site scolaire de La Passerelle situé Rue Jean-André-Venel 40, par l'adjonction du programme d'enseignement scolaire, le programme sportif et les surfaces extérieures du programme. Les bâtiments existants sont conservés et ne peuvent pas être modifiés.

GENRE DE CONCOURS

Le présent concours est un concours de projets d'architecture, d'ingénierie et de paysagisme à un degré, organisé dans le cadre d'une procédure ouverte en conformité avec le règlement SIA 142, édition 2009.

Le Maître de l'ouvrage se réserve le droit de prolonger le concours par un degré d'affinement anonyme en option, faisant l'objet d'une indemnisation à part de la somme globale des prix et limitée aux seuls projets qui restent en lice, conformément au chapitre 5.4 du règlement SIA 142, édition 2009. Dans ce cas, le classement des projets n'aura lieu qu'à l'issue du degré en option.

BASES JURIDIQUES

Le concours est soumis à :

l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP 2019)

la loi fédérale sur le marché intérieur (LMI)

la loi cantonale sur les marchés publics et à son règlement (ordonnance) d'application.

aux accords internationaux sur les marchés publics, ce qui signifie que les bureaux suisses et les bureaux étrangers dont le siège se trouve dans un Etat partie aux accords internationaux ou qui offrent la réciprocité aux bureaux suisses en matière d'accès aux marchés publics, sont autorisés à participer à la procédure.
La participation au concours implique pour l'adjudicateur, l'organisateur, le jury et les participants, l'acceptation des clauses du présent document, des réponses aux questions et du règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009 (peut être commandé via le site www.sia.ch).

Le règlement SIA 142, édition 2009 fait foi, subsidiairement aux dispositions sur les marchés publics.

En outre, sont applicables les lois et normes suivantes selon la nature de l'objet :

La norme SIA 500 portant sur les constructions sans obstacles, ainsi que le règlement cantonal concernant les mesures en faveur des personnes handicapées dans le domaine de la construction.
La norme suisse SN 40 291 portant sur la géométrie des installations de stationnement, édition VSS 2021 ;
La norme suisse 40 052 portant sur les places de rebroussement, édition VSS 2019

Les normes, règlements et recommandations de la SIA portant sur la construction, les installations et équipements

Les prescriptions découlant de la législation fédérale sur le travail et concernant les locaux pour le personnel

Les normes, directives, conditions et recommandations de l'association des établissements cantonaux d'assurance contre l'incendie (AEAI) téléchargeables à http://ppionline.vkf.ch, ainsi que le règlement cantonal sur la prévention des sinistres.

Les normes VSS 40 050 sur les accès riverains, édition 2019, et 40 273 portant sur les conditions de visibilité aux carrefours.

Ainsi que les directives particulières suivantes :

Les Normes de constructions scolaire de l'Etat de Vaud
Les Normes pour les infrastructures et aménagements sportifs de l'Etat de Vaud

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours s'adresse aux bureaux réunissant les compétences suivantes au sein du même bureau ou par association de bureaux ou pool pluridisciplinaire.

Architecte

Ingénieur civil

Architecte paysagiste

Chaque bureau participant doit remplir l'une des deux conditions suivantes :

Etre porteur, à la date de dépôt du projet, du diplôme de l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève (IAUG), de l'Académie d'Architecture de Mendrisio, des filières d'ingénieurs et d'architectes des Ecoles Polytechniques Fédérales de Lausanne ou de Zurich (EPF), ou des Hautes écoles Spécialisées (HES/ETS), ou un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence.

Etre inscrit, à la date de dépôt du projet, au Registre des Architectes et Ingénieurs REG A ou REG B de la Fondation Suisse du Registre des Ingénieurs, des Architectes et des Techniciens (http://www.schweiz-reg.ch/), ou à un registre officiel professionnel étranger équivalent.

Pour les architectes-paysagistes, ils doivent remplir l'une des conditions suivantes :

Etre titulaires d'un diplôme d'architecture du paysage délivré par l'une des deux Hautes Écoles Spécialisées suisses, soit par l'Hepia (Haute École du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève), soit par la HSR de Rapperswil ou être titulaires d'un diplôme étranger jugé équivalent*.

Etre inscrits, à la date de l'inscription, au Registre suisse des architectes-paysagistes au niveau A ou B du REG, le niveau C étant exclu, ou à un registre étranger jugé équivalent*.

Etre membres individuels de la Fédération suisse des architectes-paysagistes FSAP ou d'une association professionnelle étrangère reconnue équivalente*

Les architectes et/ou les mandataires spécialisés porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre professionnel étranger doivent apporter la preuve de l'équivalence de leurs qualifications par rapport aux exigences suisses lors de l'inscription. Cette preuve doit être apportée impérativement par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation – SEFRI, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne, tél. +41 58 462 21 29, www.sbfi.admin.ch, info@sbfi.admin.ch, qui en cas de conformité, transmettra aux participants une attestation datée qui sera à joindre avec le diplôme lors de l'inscription.

Le participant ne peut pas imposer d'autres compétences que celles requises dans le cadre de ce concours et il n'est pas demandé que d'autres compétences interviennent pour le rendu du projet. Le cas échéant, le jury ne tiendra pas compte des informations ou des documents qui ne sont pas en lien avec la ou les compétences requises.

GROUPES D'ARCHITECTES ET D'INGENIEURS

Les bureaux ou professionnels architectes, ingénieurs et architecte du paysage dont la représentation est obligatoire dans le pool ne peuvent participer au concours qu'au sein d'une seule équipe.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le participant doit annoncer sa participation au moyen de l'annexe L7 dans le délai fixé par l'adjudicateur dans le présent document (cf. chapitre 13). Il devra s'acquitter dans le même délai d'un émolument de participation d'un montant de CHF 300.- destiné à couvrir les frais de confection du fond de maquette. Cet émolument sera remboursé à l'issue du concours, pour autant qu'un projet ait été déposé en bonne et due forme. Le montant doit être versé à :

PostFinance SA
IBAN : CH90 0900 0000 1000 0610 8
Commune d'Yverdon-les-Bains
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains Avec la mention « 426000 / 102900 Inscription »

L'adresse (postale ou e-mail) pour l'envoi des inscriptions est indiquée sur la page de garde du présent document. Si le participant décide de se retirer du concours après son inscription, il en informera immédiatement l'organisateur par courrier.

La fiche d'annonce de participation L7 doit être remise, datée et signée, dans le délai prévu au chapitre 13. Elle est accompagnée de la preuve du paiement de l'émolument de participation. Le participant doit remettre les annexes P1, P6 et P7, datées et signées, pour lui-même et pour chacun de ses associés, y compris pour les éventuels sous-traitants s'ils sont autorisés, lors de l'annonce de participation. Les modifications de participation ne seront pas autorisées, sauf cas de force majeure.

PRIX, MENTIONS ET INDEMNITÉS

Le jury prévoit d'attribuer un total de 5 à 8 prix et éventuelles mentions.
L'attribution d'indemnités est laissée à la libre appréciation du jury.

La somme globale des prix (architectes, architectes paysagistes et ingénieurs civils) et des éventuelles mentions et indemnités s'élève à CHF 203'500.- HT. Ce montant correspond selon la ligne directrice 142i-103f à 177'000.- HT majorés de 15% pour la coupe-façade au 1/50 avec les matérialités.

La somme globale des prix tient compte de la particularité de la procédure de concours ouverte et des prestations à fournir par le participant. Les prix ainsi que les éventuelles mentions et indemnités ne sont distribués qu'à l'issue du jugement. L'organisateur peut se référer aux lignes directrices de la SIA (SIA 142i-103f, Détermination de la somme globale des prix, juin 2015). Conformément à l'art. 22.3 du règlement SIA 142, le jury peut recommander pour une poursuite du travail un projet objet d'une mention, à condition qu'il se trouve au 1er rang et que la décision du jury soit prise à la majorité des ¾ des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du jury qui représentent l'adjudicateur.

GENRE ET AMPLEUR DU MANDAT À ATTRIBUER À L'ISSUE DU CONCOURS

Le maître de l'ouvrage a l'intention de confier le mandat complet des prestations ordinaires selon les règlements SIA portant sur les honoraires aux auteurs du projet recommandé par le jury, ci-après nommée équipe lauréate.
La constitution d'une équipe pluridisciplinaire avec des mandataires supplémentaires se fait sur une base volontaire. Dans le cas où le jury identifie une contribution significative (d'une qualité exceptionnelle), il le saluera dans le rapport.

Le maître de l'ouvrage s'autorise à conclure un mandat spécifique pour chaque prestation ou à conclure un mandat unique et commun aux prestations d'architecture, d'ingénierie civile et d'architecture du paysage. Dans ce dernier cas, les membres de l'équipe lauréate appelés à recevoir un mandat devront se constituer en société simple selon le Code des obligations, avant de signer le contrat.

L'adjudicateur pourra exiger de l'équipe lauréate qu'elle s'associe des compétences supplémentaires. Le choix de ce(s) partenaire(s) se fera sur proposition de l'équipe lauréate et devra être soumis à l'agrément de l'adjudicateur.

Les règlements SIA 102, SIA 103 et/ou SIA 108, voire également SIA 112 en cas de pool pluridisciplinaire avec prestation de planificateur général, constitueront les bases de définition des prestations et honoraires pour le contrat qui sera adjugé de gré à gré à l'issue du concours. Les participants s'engagent, de par leur participation à la présente procédure, à exécuter l'intégralité de ces prestations.
L'adjudicateur se réserve le droit de ne pas adjuger l'ensemble des prestations, respectivement de révoquer la décision d'adjudication dans l'une des hypothèses suivantes :

Si l'équipe lauréate ne respecte pas les conditions réglementaires du présent document.

Si l'équipe lauréate ne dispose pas ou plus de la capacité suffisante sur les plans financiers et/ou économiques pour l'exécution des prestations.

Si l'équipe lauréate ne dispose pas ou plus de la capacité et/ou des compétences techniques et/ou organisationnelles nécessaires ou que celles-ci s'avèrent insuffisantes, ou encore dans le but de garantir un développement et une réalisation du projet dans le sens des objectifs visés, de la qualité, des délais et des coûts. Dans ce cas, l'adjudicateur se réserve le droit de demander en tout temps au lauréat de compléter son équipe avec des spécialistes. Ces derniers seront proposés par le lauréat et soumis à l'agrément de l'adjudicateur.

Si les crédits nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyés par les autorités compétentes.

Si les autorisations nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyées par les autorités compétentes.

Le maître de l'ouvrage décidera, au stade de l'avant-projet, du mode d'attribution des marchés de construction (par CFC, par lots, en entreprise générale, en entreprise totale, etc.). Dans le cas de la réalisation ultérieure des travaux de construction en lien avec le concours en entreprise générale, les prétentions du lauréat représenteront au minimum les phases 31 à 51 selon le règlement SIA 112. Il est rappelé que le rapport et la recommandation du jury ne constituent pas une décision sujette à recours en application du droit des marchés publics / [cf. art. 53, al. 1 AIMP 2019 a contrario]. Le mandat pourra faire l'objet d'une procédure d'adjudication de gré à gré en application d'une clause d'exception [cf. art. 21, al. 2 let. i AIMP 2019]. Cette décision est sujette à recours.

CRITÈRES D' APPRECIATION

Les critères d'appréciation doivent être mis en relation avec le contenu du paragraphe 27 « Objectifs du projet » et seront aussi examinés sous l'angle des principes du développement durable. Le jury sélectionnera progressivement les projets selon des priorités de jugement qu'il se sera fixées. Il a défini les critères de jugement suivants (sans ordre d'importance) :

- Respect du cahier des charges, du programme et du règlement
- Qualité urbanistique, architecturale et paysagère du projet
- Qualité structurelle du projet
- Economicité, compacité et facilité d'exploitation du projet
- Prise en compte de la qualité de l'air intérieur, de la protection thermique estivale et de la lumière naturelle
- Qualité spatiale et clarté des usages pour les espaces intérieurs et extérieurs

COMPOSITION DU JURY

Président

Armada François	Municipal en charge des Bâtiment, Ville Yverdon-les-Bains

Membres professionnels

Christe Nicole	Architecte EPFL/SIA indépendante, Lausanne
Callot Didier	Architecte EPFL, MAD-Architectes à Lausanne
Derian Sarah	Ingénieure civile, INGPHI à Lausanne
Clerc Alexandre	Architecte HES, Alexandre Clerc Architectes à Fribourg
Solé Laia	Architecte-paysagiste, Atelier du Paysage à Lausanne
Hutmacher Kevin	Urbaniste et Architecte-Paysagiste, Ville d'Yverdon-les-Bains

Membres non professionnels

Cantamessa Magali	Directrice établissement primaire Edmond-Gilliard
Perrenoud Greg	Chef de Service Sports et activité physique, Ville d'Yverdon-les-Bains

Suppléants professionnels

Gailing Héloise	Architecte, Gailing Rickling Architectes à Lausanne
Spasojevic Ana	Dipl.ing. Dr ès sci. EPFL, Haute école d'ingénierie et d'architecture à Fribourg
Dunning Alisa	Aménagiste, Ville d'Yverdon-les-Bains
Corbaz Guy	Architecte REG A, Resp. développement immobilier, Ville d'Yverdon-les-Bains

Suppléants non professionnels

Czáka Thomas	Chef du Service des bâtiments, Ville d'Yverdon-les-Bains
Sandrine Gonin Branche	Doyenne établissement Collège de la Passerelle

Spécialistes-conseils

Christe Pascal	Ingénieur mobilité, Christe & Gygax Ingénieurs Conseils à Yverdon-les-Bains
Pantet Samuel	Chef de projet en efficience énergétique, Ville d'Yverdon-les-Bains
Esseiva Christophe	Responsable Filière Exploitation secteur Scolaire

Secrétaire

Patrick Minder	Architecte HES, Patrick Minder Architectes à Yverdon-les-Bains

La majorité des membres du jury sont des professionnels, dont la moitié au moins sont indépendants du Maître de l'ouvrage (cf. art. 10 du règlement SIA 142).
Les éventuelles dispositions cantonales sur la composition du jury demeurent réservées.

Les suppléants participent à toutes les séances et, s'ils ne sont pas appelés à remplacer un membre du jury, ont une voix consultative. Les spécialistes-conseils ont une voix consultative. L'organisateur, sur requête du jury approuvée par l'adjudicateur, se réserve le droit de faire appel à d'autres spécialistes-conseils si cela est jugé nécessaire. Le cas échéant, il fera en sorte de choisir des personnes qui, au vu de leur relation avec un ou plusieurs participants, ne se trouvent pas en situation de conflit d'intérêts.

CALENDRIER

-	Ouverture du concours et mise à disposition des documents	22 janvier 2025
-	Délai d'annonce de participation	10 mars 2025
-	Question(s) des participants	14 février 2025
-	Réponses du jury	24 février 2025
-	Obtention du fond de maquette auprès du maquettiste	jusqu'au 31 mars 2025
-	Rendu des projets (le cachet postal ne fait pas foi).	29 avril 2025
-	Dépôt des maquettes (l'adresse de dépôt sera communiquée ultérieurement).	13 mai 2025
-	Jugement des projets	mai – juin 2025
-	Remise des prix et vernissage de l'exposition	juin – juillet 2025
-	Exposition des projets	juin – juillet 2025
-	Adjudication du mandat	fin juillet 2025
-	Signature du contrat (sous réserve d'un év. recours et du vote du crédit)	août 2025
-	Début du mandat (sous réserve de l'év. vote du crédit)	août 2025

ACCÈS AUX DOCUMENTS DU CONCOURS

Le présent document ainsi que les annexes remises aux participants sont accessibles sur le site www.simap.ch.

- Annexe L7 (fiche d'annonce de participation au concours)
- Annexe P1 (engagement sur l'honneur)
- Annexe P6 (engagement à respecter l'égalité entre hommes et femmes)
- Annexe P7 (respect des conditions de travail internationales)
- Annexe L8 (fiche d'identification du concurrent)
- Annexe L9 (fiche d'information sur les aspects relatifs au volume et aux surfaces)
- Annexe YLB1_Guide_cours_école_20210824
- Annexe YLB2_SNBS Bâtiment_Grandeurs mesurées
- Annexe YLB3_Conditions particulières_durabilité_V02.24
- Annexe YLB4_Plan de référence du géomètre
- Annexe YLB5_Plan de référence avec indication des périmètres
- Annexe YLB6_Plans des bâtiments existants
- Annexe YLB7_Etudes géotechniques

DOCUMENTS DEMANDÉS DANS LE CADRE DU CONCOURS

Les concurrents rendront les documents demandés en tenant compte des consignes énoncées. Les rendus devront être lisibles et intelligibles. Aucun document autre que ceux mentionnés ci-dessous ne sera pris en compte. Pour garantir l'anonymat, chaque équipe choisira une devise qui ne permettra pas d'identifier les auteurs sous peine d'exclusion.

Le rendu doit répondre aux exigences ci-après :

Sur tous les documents demandés doivent figurer la mention « Concours Extension du Collège de La Passerelle » et une courte devise. Celle-ci sera positionnée en haut à gauche de chaque planche. Les plans seront orientés comme sur les documents remis, le Nord incliné de 67° vers l'Ouest, de manière à ce que la Rue Jean-André-Venel soit horizontale (comme pour la maquette).

Maximum 4 planches (2 par 2) au format A0 horizontal (84,0 x 118,8 cm) en 2 exemplaires papier non pliés, dont l'un servira à l'examen préalable. Les planches seront remises dans 1 emballage rigide (cartable, tube etc.). Elles ne seront pas collées sur un support rigide.

Exigences de rendu

Le plan de situation au 1/500 devra obligatoirement se trouver sur la planche n°1.

Le plan du rez-de-chaussée au 1/200 devra représenter le complexe scolaire entier (périmètre d'étude).

Plan de situation échelle 1/500, établi sur la base du cadastre et du plan de situation remis aux concurrents (Documents YLB4). Il montrera l'implantation des bâtiments projetés (masses ou toitures) et les aménagements extérieurs, le raccord avec le tracé des voies de circulation, les accès pour piétons, la mobilité douce et les entrées. Toutes les informations du plan de base, y.c les périmètres de construction et d'étude devront rester lisibles.

Partie explicative, comprenant toutes explications, illustrations, textes, schémas utiles à la compréhension du parti architectural, organisationnel, structurel et technique proposé.

Plan du rez-de-chaussée, échelle 1/200 du site scolaire complet, Plans de chaque niveau, échelle 1/200, avec le dessin des prolongements extérieurs correspondants. Doivent figurer sur les plans, les n° et désignation abrégée des locaux du programme, la surface nette des pièces (SN), les cotes d'altitude sur sol fini, la position des lignes de coupes.

Coupes et élévations, échelle 1/200, nécessaires à la compréhension du projet. Elles seront représentées avec le sol orienté vers le bas de la feuille. Doivent figurer sur les coupes, le terrain naturel et le terrain aménagé, les cotes d'altitudes du terrain et des différents niveaux sur sol fini, les cotes de hauteur des façades.

Coupe caractéristique sur la façade échelle 1/50 (éventuellement sur la planche explicative) spécifiant les systèmes constructifs des éléments principaux et leur composition (matériaux et épaisseurs, aération, protection solaire), permettant de comprendre le parti constructif, structurel et technique.

Maquette volumétrique blanche, y.c. végétation au 1 :500 (pas d'éléments transparents).
La maquette devra être déposée dans sa caisse d'origine, à l'adresse indiquée par l'organisateur, par une personne neutre, dans le délai fixé. Les maquettes reçues au-delà de l'échéance seront refusées. La maquette devra comporter la devise du participant et ne posséder aucune inscription qui puisse permettre d'identifier le participant.

Documents annexes en 2 exemplaires, comportant :

L'annexe relative aux questions liées aux surfaces et volumes aux formats A4 / A3.
Les réductions des planches 1 à 4 au format A3.

Documents électroniques, comportant :

Une clé USB avec les fichiers anonymisés de tous les plans remis, en format PDF, et l'ensemble des documents Word et Excel demandés. Chaque planche aura une taille maximale de 5 Mo.

Il est de la responsabilité du concurrent que l'anonymat soit respecté également sur les documents électroniques. Ces fichiers informatiques serviront à l'examen préalable des rendus ainsi qu'à la publication du rapport du jury.

Une enveloppe fermée, portant la devise du projet et la mention « Concours Extension du Collège de La Passerelle », contenant :

La fiche d'identification du participant (annexe L8)

PRÉSENTATION DES DOCUMENTS

Le jury tient à préciser qu'il souhaite des rendus clairs et intelligibles. Le rendu pour l'affichage du projet est limité au nombre de planches décrites au point précédent. Hormis les documents susmentionnés, aucun rapport annexe ne sera admis.
Les planches de dessin devront être présentées sur papier et rendues au trait noir sur fond blanc.
Une liberté complète d'expression graphique est accordée pour les parties explicatives. Les textes seront en langue française exclusivement.
Les plans seront orientés selon le plan fourni par le géomètre et les planches remises au format et selon la mise en page demandée (dans le cas présent Paysage)
Le nom du projet et la devise seront placés en haut à gauche pour l'ensemble des planches et sur la tranche avant de la maquette.

VARIANTE DE PROJET

Chaque participant ne peut déposer qu'un seul projet. La présentation de plusieurs projets ou variantes de projet entraînera l'élimination du participant.

QUESTIONS AU JURY ET RÉPONSES

Les questions sont posées par écrit, soit par E-mail, soit via la plateforme www.simap.ch dans le délai fixé, à l'adresse de concours. Ce dernier les fera parvenir aux membres du jury sous couvert d'anonymat. Les questions reçues au-delà du délai ne seront pas prises en compte. La liste des questions anonymisées et des réponses sera communiquée à tous les participants via la plateforme www.simap.ch

REMISE DES PROJETS ET MAQUETTES, IDENTIFICATION ET ANONYMAT

Les projets et les annexes requises sont envoyés ou remis en mains propres (attention aux heures d'ouverture) sous le couvert de l'anonymat. Ils devront impérativement parvenir dans le délai fixé dans le calendrier à l'adresse du concours. Les projets reçus au-delà de l'échéance seront exclus du jugement.

Adresse de concours :
Service des Bâtiments
Concours Extension du Collège de La Passerelle
Avenue des Sports 14
CH-1400 Yverdon-les-Bains

bat_concours@yverdon-les-bains.ch

Une personne neutre réceptionnera les projets et les maquettes au secrétariat du Service des bâtiments.
Avenue des Sports 14, 3ème étage, CH-1400 Yverdon-les-Bains (vérifier les horaires d'ouverture).

Les participants sont responsables de l'acheminement et du dépôt de leur projet à l'endroit et dans le délai indiqué.
Aucune revendication de dédommagement ne pourra être formulée en cas de dégradation accidentelle ou malveillante d'un document. Pour les modalités d'envoi et de livraison du dossier de projet, l'organisateur recommande aux participants de suivre les recommandations de la SIA (www.sia.ch - rubrique « services » / concours / ligne directrices / Envoi par la Poste).

La livraison des maquettes, emballées dans leur caisse d'origine, se fera à l'adresse indiquée par l'organisateur, dans le délai exigé par le calendrier.

Tous les documents et emballages du projet, y compris l'enveloppe cachetée et la maquette, porteront la mention « Concours Extension du Collège de La Passerelle » et la devise du projet. La devise ne doit pas comporter de signes ou de dénominations qui permettraient d'identifier le participant ou de faire le lien entre le nom d'un participant et un projet déposé, sous peine d'exclusion.

En déposant son projet, le participant s'astreint à un devoir de réserve à l'égard des autres participants et des tiers. Le Maître de l'ouvrage, les membres du jury, les participants et les professionnels mandatés se portent garants de l'anonymat des travaux de concours jusqu'à ce que le jury ait jugé et classé les travaux de concours, attribué les prix et mentions et prononcé ses recommandations pour la suite de l'opération.

Aucun échange d'informations, autre que ceux prévus par le programme du concours, ne pourra avoir lieu entre, d'une part, les participants et, d'autre part, les membres du jury, l'organisateur et l'adjudicateur, sous peine d'exclusion du participant concerné.

ANNONCE DES RÉSULTATS, DROIT D'AUTEUR ET PUBLICATION DU PROJET

Les participants seront informés par écrit du résultat du concours. Le Maître de l'ouvrage n'est pas tenu de consulter préalablement les auteurs des projets en cas de publication. L'annonce des résultats se fera également par voie de presse. L'annonce du résultat aux participants est mise sous embargo jusqu'à la date du vernissage, ceci afin que le Maître de l'ouvrage puisse maîtriser sa communication aux médias, à la presse et à l'interne.
Le droit d'auteur sur les projets reste propriété des participants. Les documents relatifs aux projets primés et recevant une mention deviennent la propriété du Maître de l'ouvrage. Aucune revendication de dédommagement ne pourra être formulée en cas de dégradation des documents ou maquettes relatifs à un projet.

PROCÉDURE EN CAS DE LITIGE

L'art. 28 du règlement SIA 142 est applicable. Les décisions du jury sur des questions d'appréciation sont sans appel.
Les décisions relatives à la procédure rendues par l'adjudicateur, notamment l'avis de concours et l'exclusion d'un projet, peuvent faire l'objet d'un recours auprès de l'autorité judiciaire compétente dans un délai de 20 jours à compter de la notification de la décision (for juridique : Yverdon-les-Bains).

DESCRIPTIF RÉSUMÉ DU PROJET

En lien avec le développement de la planification scolaire, parascolaire et sportive, le Service des bâtiments a centralisé toutes les demandes des différents acteurs et usagers du futur site de la Passerelle et une répartition de l'entier du programme entre les bâtiments existants et la future nouvelle construction (objet du concours d'architecture) a été retenue, à savoir :

Dans le bâtiment existant

Il est prévu une redistribution de certaines surfaces pour permettre d'y intégrer la direction de l'établissement Edmond Gilliard dans les anciens locaux des PPLS au rez-de-chaussée. Il est également prévu de transformer l'ancien appartement du concierge pour en faire les locaux des PPLS avec un accès indépendant. Ces rocades et adaptations seront réalisées en même temps que la construction de l'extension, mais ne font pas partie du concours d'architecture.

Dans le pavillon existant

Il est prévu de placer le programme UAPE / APEMS dans le pavillon existant situé au centre du périmètre scolaire. Cette configuration permet d'avoir une structure autonome et de pouvoir réutiliser / améliorer ce bâtiment. Les 8 classes du pavillon existant ont donc été rajoutées au programme du concours de l'extension et la transformation du pavillon sera réalisée après la construction du nouveau bâtiment.

Dans le nouveau bâtiment objet du concours d'architecture

En répartissant une partie du programme dans les constructions existantes, le Service des bâtiments a cherché à simplifier la conception de l'extension en limitant le nombre d'accès et simplifiant la typologie des espaces. Au final, le nouveau ou les nouveaux bâtiments ne proposera/ont « que » deux types de programme ; 20 salles de classes et 4 salles spéciales (y compris les locaux sanitaires et les locaux de services) et le programme sportif pour les besoins scolaires et les besoins du sport associatif (y compris des accès indépendants, les locaux de services et un espace pour le public avec des gradins escamotables). Cette répartition du programme a été retenue dans le sens d'une économie de surface et de moyens pour la nouvelle construction et dans le sens d'une exécution qui doit garantir le bon fonctionnement du collège existant en tout temps.

OBJECTIFS DU PROJET

Le présent concours a pour objectif d'apporter une réponse urbanistique et programmatique pertinente pour compléter le site actuel. Le futur projet devra intégrer au mieux les contraintes d'implantation, les enjeux du paysage et les besoins en mobilité sur le site.

ENVELOPPE FINANCIÈRE

L'étude de faisabilité estime le coût du bâtiment + aménagements extérieurs (CFC 2 + 4) à 28'400'000.- HT.

PÉRIMÈTRE DU CONCOURS

Dans le cadre du concours, deux périmètres distincts sont proposés, le périmètre d'implantation des constructions et le périmètre des aménagements extérieurs. Le premier (contour rouge) est destiné à accueillir le bâtiment projeté, le second correspond au site scolaire et ses abords qui demandent une réflexion plus large concernant la mobilité et l'architecture du paysage (contour bleu).

Concernant les aménagements extérieurs, le savoir-faire et la méthodologie du Service de l'urbanisme (URB) pour le projet des « cours d'école de qualité » sera intégré au développement du projet. Ainsi, dans le cadre du présent concours, le paysagiste (membre de l'équipe pluridisciplinaire) formulera une première approche respectant le cahier des charges de la Ville, puis le mandataire sera intégré dans un processus du projet tiers impliquant les enseignants et les élèves du collège de la Passerelle.

Concernant le programme des aménagements extérieurs, le site étant existant, il ne sera pas possible d'intégrer toutes les demandes des SEPS en termes de normes sportives et cela a déjà été convenu avec les instances cantonales de « faire au mieux des possibilités qu'offre le site ». Le surplus, comme pour le stationnement, sera proposé en mutualisant des infrastructures existantes à proximité (Pierre-de-Savoie notamment).

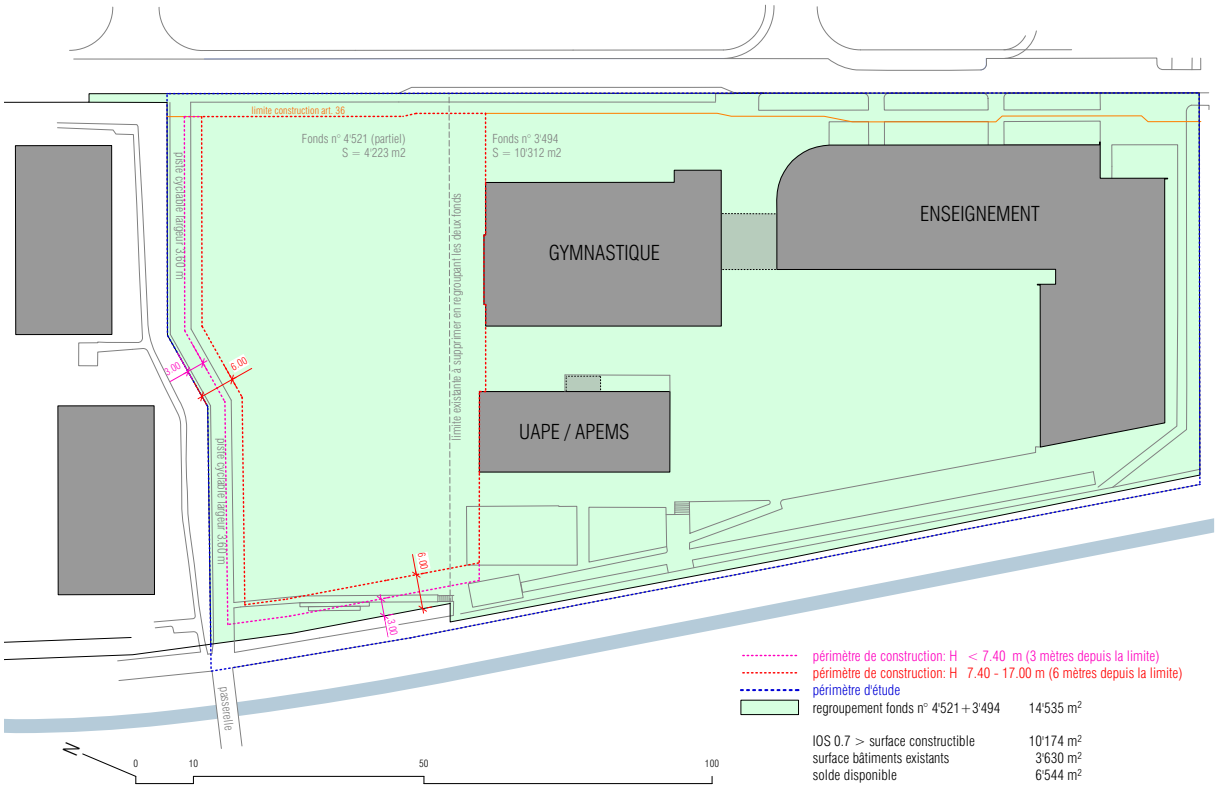

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Le maître de l'ouvrage est sensible aux enjeux du développement durable et veut favoriser les propositions intégrant cette notion. Il est demandé notamment d'appliquer les principes suivants :

- Intégrer au concept architectural une stratégie énergétique du bâtiment par le biais de l'implantation, l'orientation, la volumétrie, le fonctionnement et la matérialisation.
- Répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins (flexibilité, agrandissement, etc.).
- Prendre en compte l'énergie grise des bâtiments, notamment dans le choix de la matérialisation.
- Viser l'autosuffisance thermique et électrique des bâtiments et installations du site.
- Intégrer toute mesure à la réduction des impacts environnementaux et à la préservation de la biodiversité.
- Satisfaire des exigences de confort élevées, que ce soit en terme de confort estival, confort hivernal, lumière naturelle et qualité de l'air.

SITUATION ET CONTRAINTES PRINCIPALES DU SITE

Le collège de La Passerelle se situe dans le quartier des Bains, au Sud-Ouest de l'hôpital et du centre thermal. La limite Est du quartier est définie par la canal du Buron et la Rue du Valentin, avec le quartier résidentiel Pierre-de-Savoie à l'Est. Construit dans les années 70 et se composant de tours et de barres de logements à proximité immédiate du site, les élèves s'y rendent pour la pratique sportive.

OCCUPATION ET UTILISATION DU SOL

La parcelle n°4'521 est actuellement en zone d'habitation de moyenne densité qui totalise 7'803 m^2. Son fractionnement est en cours et le solde de 4'223 m^2 sera fusionné avec la parcelle n°3'494 de 10'312 m^2 et son affectation mutée en zone d'installations parapubliques de forte densité pour un total de 14'535 m^2.

Extraits du règlement du Plan Général d'Affectation

• Article 62 bis – Indices et hauteurs

1 Pour la zone de forte densité, les valeurs ci-dessous sont applicables :
- l'indice d'occupation du sol (IOS) est de 0.7 au maximum ;
- la hauteur des constructions est de 17 m au maximum à la corniche ou à l'acrotère ;
- le nombre de niveaux est limité à 5.

• Article 62 ter – Distances et toitures

1 La distance aux limites de propriétés est de 6 m au minimum. Pour les parties de bâtiments d'une hauteur de moins de 7,40 m, cette distance est de 3 m au minimum.
2 La mitoyenneté peut être créée avec l'accord des propriétaires voisins.
3 Lorsque la nature des rues le justifie (Art.107), la Municipalité peut imposer un front d'implantation obligatoire.
4 Les toits plats ou dont la pente est inférieure à 5° sont végétalisés.

Potentiel selon Plan Général d'Affectation

Surface constructible avec IOS 0.7 :	10'174 m^2
Surface bâtiments existants :	3'630 m^2
Solde disponible :	6'544 m^2

MOBILITE

Accessibilité routière

Le quartier est desservi par la Rue Jean-André-Venel à proximité de l'école, il s'agit d'un axe de desserte pour les habitants du quartier. Des démarches sont en cours pour modérer cette rue. Une zone de rencontre prendra place à la hauteur de l'école, sous réserve des procédures en cours. L'aménagement de la rue n'est pas encore planifié mais il n'est pas prévu de le modifier fondamentalement (aménagements ponctuels et maintien d'un espace de dépose-minute pour le Transport Individuel Motorisé).

Mobilité douce

Une grande attention sera portée aux flux d'élèves (piétons, pedibus et vélos), et aux mesures de sécurité particulièrement nécessaires en milieu scolaire, ainsi qu'aux circulations internes au site.

Un cheminement d'une largeur de 3.6 mètres doit être intégré au projet entre les bâtiments existant situés sur la parcelle n°4521 et le futur bâtiment, en remplacement du cheminement existant de plus faible gabarit. La passerelle sur le Buron dans le prolongement de ce cheminement et de la rue Pyrame de Candolle sur la berge opposée sera remplacée par une passerelle d'un gabarit de 3.6 mètres également, sous réserve des procédures et validations en cours.

Transports publics

Un périmètre de dépose-minute est prévu pour faire l'interface entre la voirie et l'environnement bâti. Une zone destinée aux arrêts de bus scolaires doit être aménagée dans le périmètre du concours, en bordure de la rue Venel. Prévoir 2 emplacements de minibus (dim. 3.5/8 m) chacun.

Parkings, stationnements deux-roues et circulations aux abords des bâtiments

Le site scolaire dans son ensemble doit répondre à ses propres besoins en stationnement. Sur la base du programme, un dimensionnement du stationnement a déjà été réalisé par le Maitre d'Ouvrage. Le besoin en stationnement s'élève à :

- 288 places vélos, y compris les places existantes (dont 40 places couvertes)
- 50 places trottinettes, y compris les places existantes
- 36 places voitures, y compris les places existantes

L'aménagement des places de stationnement et des accès doivent répondre aux normes VSS relatives (en particuliers VSS 40 065, 40 066, 40 281, 40 291, 40 050 et 40 273).

« Autre transport »

Le Maître d'Ouvrage encourage l'utilisation de la mobilité douce, l'axe cycliste / piétonnier le long du canal du Buron sera renforcé. Un mandat séparé est en cours pour améliorer le cheminement qui longe le canal.

ENVIRONNEMENT ET ÉQUIPEMENTS

Synergie avec d'autres équipements

Un projet de chauffage à distance est prévu pour 2026 sur la Rue Jean-André-Venel, le complexe scolaire y sera raccordé.

Topographie, nature du sol, hydrologie et sondages

Le fond n°4521 se situe à une altitude moyenne de 434.0 m, avec la nappe phréatique à 433.20 m. Une première étude du secteur a été menée par l'entreprise De Cérenville SA en 1991, et une seconde par CSD ingénieurs SA en 2018.

Toutes deux reconnaissent le manque de stabilité du terrain, qu'il n'est pas envisageable de développer un projet avec des fondations superficielles. Des fondations par pieux seraient la meilleure solution, un bâtiment construit avec des matériaux légers pourrait être un avantage.

Normes OPair et de degré de sensibilité au bruit

Degré de sensibilité au bruit DS II

Végétation

Une végétation arbustive est arborée est présente sur les abords du site. La commune d'Yverdon-les-Bains recommande la plantation d'essences indigènes et / ou adaptés au changement climatique afin de favoriser la biodiversité.

Terrains et bâtiments voisins

Le secteur Sud-Ouest du quartier des Bains se compose essentiellement de zones d'habitation de moyenne densité et de zones parapubliques (hôpital + site du collège de la Passerelle) qui ont permis de développer le secteur avec une grande majorité d'immeubles de 3 à 4 niveaux. Datant des années 90, une première lecture du quartier donne une impression de voitures omniprésentes. Celles-ci sont en réalité cantonnées en périphérie des routes de desserte et une vie de quartier « piétonne » existe à l'intérieur de ces îlots.

PROGRAMME DU PROJET

Contraintes architecturales

Le programme est ambitieux par rapport à la taille du site. L'enjeu principal réside dans l'organisation des différentes parties de projet et la réponse volumétrique qui en découlera.

Périmètres de construction

Le plan « Annexe YLB5 » se compose d'un périmètre de réflexion (contour bleu) pour le traitement paysager des abords, la gestion des flux de mobilité et l'implantation des surfaces extérieures du programme. Le second périmètre est celui de la construction (contour rouge). Le ou les bâtiments projetés devront impérativement se trouver à l'intérieur de celui-ci.

Accès

Le site est structuré par deux éléments majeurs, le canal du Buron et la Rue Jean-André Venel. L'accessibilité motorisée au site s'effectue via la rue Jean-André Venel, alors que les mobilités douces empruntent également les cheminements modes doux le long du Buron et la passerelle sur ce dernier à partir du Chemin de la Sallaz. Le Maître d'Ouvrage attend des concurrents un concept paysager global et cohérent sur l'ensemble du site en lien avec le contexte urbanistique et paysager.

Espaces collectifs et publics

La cour d'école est par définition un espace public, donc accessible selon le règlement communal de police, c'est-à-dire ouvert au public hors du temps scolaire. Ce site s'inscrit dans un quartier d'habitation densément peuplé et constitue donc un potentiel lieu de rencontre et de loisirs important. Les espaces publics devront être aménagés de manière à être attractifs et adapté pour le plus grand nombre (enfants, famille, mais aussi ado, seniors, etc.). Ces espaces devront intégrer des aménagements permettant de développer au sein du site scolaire les composantes de la nature, de l'activité physique, de la culture et de la cohésion sociale.

Aménagements extérieurs

La Ville d'Yverdon-les-Bains procède depuis 2018 à un ambitieux projet de réaménagement et d'amélioration de l'ensemble des cours d'école situées sur le territoire communal. Dans le cadre de ce projet, la Ville a développé une série de recommandations résumées dans le guide « Cours d'école de qualité – espaces publics de quartier » (cf. Annexe YLB1). Les aménagements extérieurs devront intégrer les principes d'aménagements développés dans ce guide.

À l'issue du concours, une démarche participative sera organisée avec les enseignants, les élèves et les services de la Ville dans le cadre de l'élaboration du projet d'aménagement de la cour d'école. Les aménagements extérieurs devront permettre de développer au sein du site scolaire les composantes de la nature, de l'activité physique, de la culture et de la cohésion sociale. Ces espaces seront développés de manière à :

- Permettre l'enseignement à l'extérieur ;
- Favoriser la qualité de vie et le bien-être des usagers dans et hors périodes scolaires ;
- Maintenir et développer patrimoine naturel et la biodiversité ;
- Lutter contre le changement climatique et réduire les effets d'îlots de chaleur ;
- Favoriser l'utilisation à des matériaux locaux et durable ;
- Gérer la ressource eau de manière durable ;
- Offrir des espaces de sport et de jeux qualitatif ;

Les aménagements donneront au site une grande perméabilité par leur vocation d'espace public. Ils permettront de créer une cohérence d'ensemble de la cour en articulant une série de sous-espaces qui accompagneront les différentes typologies de jeux. L'aménagement devra proposer un concept paysager cohérent pour décrire cette articulation. Par ailleurs une arborisation généreuse sera proposée pour lutter contre les îlots de chaleur par la plantation de nouvelles essences indigènes résistantes au réchauffement climatique et en conservant au maximum l'arborisation existante.

Du mobilier (assises, poubelles, fontaines, etc…) devra être installé afin de répondre aux usages de la cour. Ces espaces seront réfléchis de manière être résiliant au changement climatique en terme d'ombrage, de gestion et d'accès à l'eau, de végétation et de traitement des sols et des surfaces en maximisant les surfaces perméables, notamment.

L'aire de jeux permettra une appropriation de chaque enfant et sera lieu de développement des compétences psychomotrices et sociales et cognitifs. Pour ce faire, cet espace offrira différentes typologies de jeux, adaptées aux âges des enfants scolarisés sur le site et diversifiés en termes d'usage. Dans la mesure du possible, les matériaux seront durables, naturels, recyclables et de provenance de la région.

En sus, un système simple et efficace de dépose minute voitures doit être proposé avec un total de 3 à 5 emplacements. Cet espace doit être différencié de la zone réservée pour les deux minibus.

EXIGENCES LIEES A LA SALLE DE GYMNASTIQUE

Accès indépendants et flexibilité des usages

L'accès indépendant pour l'ensemble du programme sportif est une condition essentielle pour garantir l'autonomie des activités sportives par rapport aux fonctions scolaires. Ce découplage permet une utilisation en dehors des horaires scolaires, notamment pour les associations sportives ou les événements publics.

Gradins rétractables optimisés pour le public

Les gradins doivent être rétractables complètement ou en partie pour offrir une flexibilité maximale dans l'aménagement de la salle, permettant de libérer de l'espace pour d'autres usages sportifs.
Placés sur le long côté de la salle, afin d'optimiser la visibilité pour le public et de limiter l'impact spatial des gradins.
Conçus avec un accès public depuis le haut, facilitant la gestion des flux et créant une expérience agréable pour les spectateurs. Cela contribue également à séparer les circulations du public de celles des sportifs et du personnel.

Hall d'accès polyvalent

Un hall d'accès suffisamment grand est essentiel pour :

Accueillir confortablement le public, surtout lors d'événements sportifs.
Offrir un espace pour une buvette temporaire ou d'autres usages ponctuels, renforçant ainsi l'attrait des événements.
L'espace buvette peut-être mutualisable avec une autre salle (salle de théorie par exemple) ou dans des espaces de couloir, offrant une solution polyvalente qui maximise l'utilisation des espaces disponibles et répond aux contraintes budgétaires.

Salle de régie fonctionnelle et ergonomique

Une salle de régie conçue pour accueillir au moins deux personnes. Cette salle doit :

Être située de manière stratégique pour offrir une vue dégagée sur l'ensemble de la salle, permettant une supervision efficace des événements.
Être équipée pour accueillir les équipements techniques nécessaires (sonorisation, éclairage, etc.).

Locaux de stockage mutualisés mais accessibles

Les locaux de stockage du matériel doivent être directement accessibles depuis chaque salle, pour permettre une mise en place rapide et efficace des équipements, sans gêner les activités en cours. Ils peuvent être connectés et mutualisés afin de maximiser l'efficacité des espaces disponibles tout en limitant les coûts.

Séparation acoustique entre les salles

Il est nécessaire de pouvoir séparer les salles complètement à l'aide d'un rideau phonique pour garantir :

Une séparation acoustique efficace entre les deux salles, permettant des activités simultanées sans nuisances sonores.
Une flexibilité d'utilisation, en adaptant les espaces aux besoins spécifiques des différents utilisateurs.

Éclairage naturel et surfaces vitrées

Les salles doivent intégrer une surface vitrée équilibrée permettant de :

Optimiser l'apport en lumière naturelle tout en maitrisant les risques de surchauffe estivale, pour un meilleur confort visuel et énergétique.
Garantir un éclairage régulier et non éblouissant, en prenant en compte l'orientation et les protections solaires nécessaires (brise-soleil, films spécifiques, etc.).

EXIGENCES PARTICULIÈRES

Bâtiments à conserver

Le site se compose de deux bâtiments, le collège de la Passerelle conçu par le bureau d'architectes Brunner et Carrard SA et réalisé entre 1996 et 1998. Par la suite et pour répondre aux besoins sans cesse en augmentation, un bâtiment de huit classes provisoires a été construit en 2014 sous la forme de containers. Le bâtiment-containers sera reconverti en UAPE et les 8 classes ont été comprises dans le programme du concours. Ces bâtiments sont à conserver.

Concept énergétique, énergies renouvelables et label énergétique

La ville d'Yverdon a pour objectif Le Label Argent, selon le tableau de suivi SNBS en annexe.

Développement durable

Voir l'annexe YLB 3 « Conditions particulières de durabilité » et plan Climat téléchargeable sur internet de la Ville d'Yverdon-les-Bains (lien à la page 3).

Barrières architecturales

Le site et les bâtiments doivent être accessibles en tous points aux personnes à mobilité réduite (PMR). Dans la mesure du possible, les barrières architecturales devraient être « gommées » dans tout le périmètre de réflexion (contour bleu).

Délais de réalisation

Le Maître de l'ouvrage informe du calendrier suivant relatif à l'exécution des prestations, ceci en tenant compte des différentes procédures administratives et légales :

-	Projet définitif, devis général et descriptif de construction	prévu d'ici à avril 2026
-	Obtention de l'autorisation de construire	prévue d'ici à décembre 2026
-	Obtention du crédit de construction	prévue d'ici à février 2027
-	Début du chantier	prévu dès juin 2027
-	Fin du chantier et obtention du permis d'habiter	prévues d'ici à décembre 2028

Les dates sont données à titre indicatif. Le Maître de l'ouvrage se réserve le droit de les modifier.

Matériaux et système constructif

Dans le cadre de ses projets, le Maître d'Ouvrage s'attend à une utilisation parcimonieuse des ressources, que ce soit par l'usage de matériaux bas-carbone, le réemploi et le fait de privilégier l'économie circulaire pour les matériaux. Le système constructif devra être simple, permettant la flexibilité d'usage dans le temps et le bois est à privilégier.

Coût de réalisation

Le projet mis au concours est estimé au total à environ CHF 28'400'000.- HT (CFC 2 et 4). Le participant fera en sorte de proposer un concept qui permette de ne pas dépasser ce montant.

PROGRAMME DETAILLÉ DES LOCAUX ET DES FONCTIONS

PROGRAMME ENSEIGNEMENT

N°	Désignation	SN	Nombre	Surface totale	Commentaires
1.00	Hall d'entrée		1	40	Selon projet, peut être combiné avec l'entrée du programme sportif
	Salles de classe				
1.01	Salles de classe 1-4 H	78	10	780	Hauteur libre 2.70 m, lavabo, rangements
1.02	Salle de dégagement	40	1	40	Hauteur libre 2.70 m
1.03	Salles de classe 5-8 H	78	10	780	Hauteur libre 2.70 m, lavabo, rangements
1.04	Salle de dégagement	40	1	40	Hauteur libre 2.70 m
1.05	Vestiaires				Par classe environ 7 ml de bancs avec patères
	Salle spéciales				
1.06	Salle multiusages 1-8 H	80	1	80	Arts visuels - hauteur libre 2.70 m, lavabos
1.07	Local de rangement	20	1	20	Attenant à la salle 1.06
1.08	Salle multiusages 1-8 H	80	1	80	ACM bois – TM - hauteur libre 2.70 m, lavabos
1.09	Local de rangement	20	1	20	Attenant à la salle 1.08
1.10	Salle multiusages 1-8 H	80	1	80	ACM couture - hauteur libre 2.70 m, lavabos
1.11	Local de rangement	20	1	20	Attenant à la salle 1.10
1.12	Salle multiusages 1-8 H	80	1	80	Musique - hauteur libre 2.70 m, lavabos
1.13	Local de rangement	20	1	20	Attenant à la salle 1.12
	Pôle consultation				
2.01	Infirmerie	20	1	20	Accès au réseau cantonal vaudois
2.02	Bureau médiation / ESS	20	1	20	
	Locaux sanitaires				
3.01	wc enseignants – hand.		4		Selon projet, si possible 1 par étage
3.02	wc élèves filles				A répartir dans les étages, 16 wc
3.03	wc élèves garçons				A répartir dans les étages, 8 wc et 16 urinoirs
	Locaux de services				
4.01	Local nettoyage principal	35	1	35	Avec déversoir caillebotis 200 / 150 cm
4.02	Locaux de nettoyage		4		Selon projet, 1 local par étage
4.03	Stockage mobilier scolaire	50	1	50	Proche du monte-charges, accès avec transpalettes
4.04	Economat	40	1	40	Proche du monte-charges, accès avec transpalettes
4.05	Locaux CVSE	160	1	160	Selon projet, locaux techniques à séparer.
4.06	Monte-charges				Dimensions min. cabine 150 / 270 cm, charge 2 T
				TOTAL :	**2405 m^2**

PROGRAMME SPORTIF

N°	Désignation	SN	Nombre	Surface totale	Commentaires
5.00	Hall d'entrée	50	1	50	Selon projet, peut être combiné avec l'entrée du programme d'enseignement
	Salle(s) de gymnastique				
5.01	Salle VD5, aire d'évolution	910	1	910	Dim. 32.5 m / 28 m / 8 m de hauteur libre (divisible par rideau technique)
5.02	Gradins escamotables				300 places
5.03	Locaux pour engins	70	2	140	Local unique de 120 m^2 possible, si accès depuis chaque salle, hauteur libre 2.50 m
5.04	Salle de théorie	50	1	50	Hauteur libre 2.70 m
5.05	Local de régie	10	1	10	Pour commentateurs sportifs
	Salle(s) d'activités				
6.01	Aire d'évolution	250	1	250	Divisible en 2, hauteur libre 4 m (proportions proches du carré lorsque divisées)
6.02	Vestiaires	15	4	60	Bancs et patères
6.03	Vestiaire des maîtres	24	1	24	2 vestiaires (H/F) avec douches
6.04	Locaux de rangement	20	2	40	Attenants à la salle
	Locaux sanitaires				
7.01	Vestiaires	25	4	100	Bancs et patères
7.02	Douches	25	4	100	yc zone de séchage
7.03	Vestiaire des maîtres	24	1	24	2 vestiaires (H/F) avec douches
7.04	Vestiaire des arbitres	10	1	10	wc + douche
7.05	infirmerie	10	1	10	Peut éventuellement être mutualisée avec le pôle consultation
7.06	Wc pour sportifs	24	1	24	4F / 2H / 2U doivent se trouver hors des vestiaires
7.07	Wc hand. + douche	5	1	5	
7.08	Wc spectateurs	35	1	35	4F / 3H / 5U (pour 250 – 500 spectateurs)
	Locaux de services				
8.01	Local pour petit matériel	20	1	20	Accessibles depuis couloirs
8.02	Local de gardiennage	10	1	10	Peut-être combiné avec le local principal 4.01
8.03	Local matériel extérieur	25	1	25	Accès direct par l'extérieur
8.04	Locaux CVSE	80	1	80	Peut-être combiné avec le local 4.05
				TOTAL :	**1977 m^2**

SURFACES EXTERIEURES (selon normes et au mieux des possibilités qu'offre le site)

N°	Désignation	SUP	Nombre	Surface totale	Commentaires
9.01	Aire de jeu extérieure (non-gazonnée)	4080	1	4080	1200 m^2 pour 1-4 H, 2880 m^2 pour 5-8 H combinée avec l'aire tous temps
9.02	Aire tous temps	1260	1	1260	Dim. 28 m / 45 m, combinée avec l'aire de jeu extérieure
9.03	Préau(x) couvert(s)	408		408	Le(s) préau(x) couvert(s) représente(nt) 10 % de la surface de l'aire de jeu extérieure
9.04	Concept de mobilité				Surface, dédiée à la mobilité selon chapitre 33
9.05	Aménagements extérieurs				Selon chapitre 35, avec espaces pour le jeux (jeux de mouvement, jeux cognitifs, jeux sociaux et individuels et jeux d'observation)

Récapitulatif des surfaces nettes des fonctions identifiées

PROGRAMME ENSEIGNEMENT	**2405 m^2**
PROGRAMME SPORTIF	**1977 m^2**
TOTAL :	**4382 m^2**

APPROBATION DU PROGRAMME DU CONCOURS

Le présent programme a été approuvé par le maître de l'ouvrage et le jury.

Maître de l'ouvrage :

Représentant(e)	Dessemontet Pierre - Syndic	.....
	François Zürcher - Chancelier	.....

Membres du jury :

Président	Armada François	.....
Membres	Christe Nicole	.....
	Callot Didier	.....
	Derian Sarah	.....
	Clerc Alexandre	.....
	Solé Laia	.....
	Hutmacher Kevin	.....
	Cantamessa Magali	.....
	Perrenoud Greg	.....
Suppléants :	Corbaz Guy	.....
	Ana Spasojevic	.....
	Héloise Gailing	.....
	Dunning Alisa	.....
	Czáka Thomas	.....
	Sandrine Gonin Branche	.....

La commission des concours et mandats d'étude parallèles a examiné le programme. Il est conforme au règlement du concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

JUGEMENT

PROJETS RENDUS

Les projets et les annexes requises étaient envoyés ou remis en mains propres sous le couvert de l'anonymat. Ils devaient impérativement parvenir pour le 29 avril 2025 à l'adresse du concours.

Les maquettes devaient être livrées le 13 mai au pavillon scolaire du collège de la Place d'Armes, lieu de jugement des projets.

Les maquettes ont été réceptionnées par une personne neutre du Service des Bâtiments. La date de réception de chaque projet a été consignée par l'organisateur avec la mention de la devise. Les projets ont été numérotés dans l'ordre d'arrivée.

Sur les 26 équipes inscrites, les 26 projets ont été reçus dans les délais imposés.

01	Feuille d'Eau	14	une école pour demain ?
02	PLUTO	15	CAMELIA
03	STRATA	16	KOMOREBI
04	CUBE MAGIQUE	17	IMBRIQUATION
05	PAC-MAN	18	CAMPUS
06	union	19	Chat perché
07	printemps	20	CEUX QUI POUSSENT
08	Tableau vivant	21	Fil Rose
09	PASSE-PASSE	22	CACHALOT
10	LA RUCHE	23	HORIZON
11	Feuillage	24	Léonard et Gertrude
12	l'Arche de Noé	25	LA BOUCLE EST BOUCLEE
13	complice	26	Le chant des cascades

EXAMEN PRÉALABLE

Conformément à l'art. 15 du règlement SIA 142, les projets rendus ont été soumis à un examen préalable. Effectué sans jugement de valeur par le bureau organisateur, cet examen s'est basé sur le règlement du programme ainsi que les réponses aux 231 questions. Les résultats de ce contrôle ont été consignés dans un tableau présenté et commenté par l'organisateur du concours aux membres du jury.

Chaque projet a été examiné afin de vérifier que toutes les pièces demandées soient présentes et conformes au rendu demandé. De cet examen, il ressort des manquements / libertés prises par rapport au programme du concours dans les projets suivants :

Le projet n°02 PLUTO	déplace le pavillon de l'UAPE en direction du canal du Buron.
Le projet n°06 union	végétalise les façades du pavillon de l'UAPE.
Le projet n°16 KOMOREBI	n'a pas de couloirs intérieurs ni vestiaires, les circulations se font par des coursives extérieures.
Le projet n°19 Chat perché	propose de supprimer le pavillon de l'UAPE, sans pour autant proposer d'alternative valable.

Formalités du rendu

Les projets dans l'ensemble respectent les formalités de rendus. On peut noter toutefois quelques variations de rendu de minimes importances comme le non-respect de l'orientation du plan de situation, ou du plan du rez-de-chaussée au 1 :200.

Respect du règlement de construction

Les points suivants du règlement du PGA en vigueur ont été vérifiés : distance(s) aux limites, hauteurs.

Respect du programme

Une vérification de la présence de tous les locaux a été faite pour chaque projet. Il ressort que le programme a été respecté à l'exception de quelques locaux de services. L'organisateur relève toutefois que des libertés ont été prises concernant les aménagements extérieurs, notamment les dimensions de l'aire tous temps (45 / 28 m demandés dans le programme). Tous les projets des aménagements extérieurs pourraient évoluer en phase projet, à l'exception du projet n° 19 Chat perché, l'aire tous temps se trouvant à l'emplacement du pavillon qui ne peut pas être démoli.

RECEVABILITE DES PROJETS AU JUGEMENT

Le jury a été amené à se prononcer au sujet de la recevabilité des projets.

Recevabilité au jugement

Conformément à l'art 19 SIA 142 le jury a pris la décision d'admettre les 26 projets au jugement.

Exclusion de la répartition des prix

Le jury n'exclut aucun projet de la répartition des prix.

ORGANISATION DU JUGEMENT

Le jury s'est réuni 3 journées, le 16 mai, le 19 mai et le 02 juin au pavillon du collège de la Place d'Armes pour le jugement des projets.

1er tour d'évaluation

Chaque membre et suppléant du jury a d'abord pris connaissance individuellement des projets et ensuite par petits groupes. Le jury a ensuite examiné en plenum l'ensemble des projets. **Le jury s'est rendu sur le site afin de mieux se rendre compte des enjeux urbanistiques**.

Il en ressort des familles variées de projets du point de vue de l'insertion dans le site . Les projets ont été analysés de manière globale par comparaison et plus précisément en référence des critères de jugements suivants :

- Respect du cahier des charges, du programme et du règlement
- Qualité urbanistique, architecturale et paysagère du projet
- Qualité structurelle du projet
- Economicité, compacité et facilité d'exploitation du projet
- Prise en compte de la qualité de l'air intérieur, de la protection thermique estivale et de la lumière naturelle
- Qualité spatiale et clarté des usages pour les espaces intérieurs et extérieurs

Premier tour de jugement (16 mai 2025)

À l'issue du premier tour d'examen et d'échange, le jury décide d'éliminer les 10 projets suivants :

03 STRATA
04 CUBE MAGIQUE
06 union
07 printemps
11 Feuillage
14 une école pour demain ?
16 KOMOREBI
20 CEUX QUI POUSSENT
21 Fil Rose
26 Le chant des cascades

Deuxième tour de sélection (19 mai 2025)

Lors du deuxième tour de jugement, le jury a procédé à un examen plus approfondi des projets restants en tenant compte l'ensemble des critères. À l'issue du second tour d'examen et d'échange, le jury décide d'éliminer les 11 projets suivants :

01 Feuille d'Eau
08 Tableau vivant
09 PASSE-PASSE
12 l'Arche de Noé
13 complice
17 IMBRIQUATION
18 CAMPUS
19 Chat perché
23 HORIZON
24 Léonard et Gertrude
25 LA BOUCLE EST BOUCLEE

Passage en revue des tours d'élimination, repêchage

Le jury procède à un premier passage en revue des projets éliminés afin de confirmer les éliminations déjà faites et repasse en revue l'ensemble des propositions. Au terme de ce tour, il décide de corriger l'élimination des projets suivants :

Le projet n° 04 CUBE MAGIQUE est écarté au 2ème tour.
Le projet n° 14 une école pour demain ? est écarté au 2ème tour.
Le projet n°25 LA BOUCLE EST BOUCLEE n'est pas éliminé et passe au 3ème tour.

Récapitulation des éliminations après passage en revue (Premier tour de sélection)

03 STRATA
06 union
07 printemps
11 Feuillage
16 KOMOREBI
20 CEUX QUI POUSSENT
21 Fil Rose
26 Le chant des cascades

Récapitulation des éliminations après passage en revue (Deuxième tour de sélection)

01 Feuille d'Eau
04 CUBE MAGIQUE
08 Tableau vivant
09 PASSE-PASSE
12 l'Arche de Noé
13 complice
14 une école pour demain ?
17 IMBRIQUATION
18 CAMPUS
19 Chat perché
23 HORIZON
24 Léonard et Gertrude

Expertise (19 mai - 02 juin 2025)

Le jury décide de faire analyser les projets encore en lice par les experts sous les angles des coûts, de la mobilité, la durabilité et de l'exploitation, soit :

02 PLUTO
05 PAC-MAN
10 LA RUCHE
15 CAMELIA
22 CACHALOT
25 LA BOUCLE EST BOUCLEE

Les projets encore en lice ont été analysés par les experts entre les deuxième et troisième jour de jugement, ils ont ensuite présenté leurs conclusions devant le jury en plenum lors du troisième jour de jugement du 02 juin 2025.

Tour de repêchage final (02 juin 2025)

Conformément à l'art 21.2 du règlement SIA 142 le jury a passé en revue encore une fois l'ensemble des projets. Suite de cet examen il confirme à l'unanimité les tours d'élimination du 1er et 2ème tour ainsi que les 6 projets promus au classement.

Classement des projets

Après délibération et une ultime comparaison des projets, considérant l'ensemble des critiques relevées, qui sont reportées dans les critiques des projets, le jury a décidé à l'unanimité de classer les projets dans l'ordre suivant :

1	15	CAMELIA
2	10	LA RUCHE
3	22	CACHALOT
4	02	PLUTO
5	05	PAC-MAN
6	25	LA BOUCLE EST BOUCLEE

ATTRIBUTION DES PRIX

Pour l'ensemble des prix et mentions le jury disposait d'un montant de CHF 203'500.- HT.

Il a attribue à l'unanimité les prix comme suit :

1er prix, 1er rang	15	CAMELIA	60'000.- HT
2ème prix, 2ème rang	10	LA RUCHE	50'000.- HT
3ème prix, 3ème rang	22	CACHALOT	35'000.- HT
4ème prix, 4ème rang	02	PLUTO	28'500.- HT
5ème prix, 5ème rang	05	PAC-MAN	20'000.- HT
6ème prix, 6ème rang	25	LA BOUCLE EST BOUCLEE	10'000.- HT

RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury recommande à l'équipe lauréate d'étudier spécifiquement, dans le cadre du développement du projet, les points suivants, ceci sans perdre les qualités énoncées dans la critique du projet :

- Revoir le niveau de référence du niveau d'entrée principale du nouveau bâtiment, en tenant compte de la qualité des aménagements extérieurs, du raccord au préau existant et de la salle de sport existante, tout en questionnant le niveau de l'étage sportif.

- Préciser l'indépendance du fonctionnement public du rez-de-chaussée de celle des étages scolaires en cas d'utilisation indépendante de la salle de sport, notamment par la fermeture des cages d'escaliers. Prévoir un ou des espaces de rangements dans le hall d'entrée principal.
- Revoir la proportion de l'aire d'évolution de la salle d'activité, en élargissant cet espace pour une utilisation comme salle de rythmique.
- Vérifier la proposition du stationnement et notamment de la contre-allée, ceci en lien avec la sécurité des enfants lors des manœuvres des véhicules.

Remerciements

Le jury ainsi que le Maître de l'ouvrage tiennent à exprimer toute leur reconnaissance aux 26 équipes qui ont engagé leur réflexion et leur créativité à chercher et à proposer des solutions intéressantes tant du point de vue de l'insertion dans le site, de l'architecture, du fonctionnement ainsi que de la réponse aux questions structurelles, paysagères et de durabilité. La diversité des propositions présentées lui a permis de faire le choix de la meilleure réponse au cahier des charges du concours.

APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Après en avoir pris connaissance, le rapport du jury est approuvé par l'ensemble de ses membres présents au tour final.

Liste présence séance du 02.06.2025

Membres du jury :

Président	Armada François	.....
Membres	Christe Nicole	.....
	Callot Didier	.....
	Derian Sarah	.....
	Clerc Alexandre	.....
	Solé Laia	.....
	Hutmacher Kevin	.....
	Cantamessa Magali	.....
	Perrenoud Greg	.....
Suppléants :	Corbaz Guy	.....
	Ana Spasojevic	.....
	Héloise Gailing	.....
	Dunning Alisa	.....
	Czáka Thomas	.....
	Sandrine Gonin Branche	.....

LEVEE DE L' ANONYMAT

Après en avoir pris connaissance, le rapport du jury est approuvé par l'ensemble de ses membres présents au tour final.

1er prix, 1er rang 15 CAMELIA

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SARL
Place de la Gare 20, 2800 Delémont

Indermühle Bauingenieure SARL
Scheibenstrasse 6, 3600 Thun

Forster Paysages SA
Av. du Galicien 6, 1008 Prilly

2ème prix, 2ème rang 10 LA RUCHE

Ferrari Architectes Lausanne SA
Av. Benjamin-Constant 1, 1003 Lausanne

2M ingénierie civile SA
Rue de Neuchâtel 42, 1400 Yverdon-les-Bains

approches. SA
Chemin renou 2, 1005 Lausanne

3ème prix, 3ème rang 22 CACHALOT

brodbeck-roulet architectes associés sa
12 rue du Pont-Neuf , 1227 Carouge

Charpente Concept SA
Rue du Carroz 28, 1278 La Rippe

brodbeck-roulet architectes associés sa
12 rue du Pont-Neuf , 1227 Carouge

4ème prix, 4ème rang 02 PLUTO

STUDIO4 SARL
Chemin des Mouettes 4, 1007 Lausanne

Vincent Becker ingénieurs Fribourg Sàrl
Route de Chésalles 48, 1723 Marly

DUO Architectes payasagistes / Landschaftsarchitekten SARL
Rue du Midi 20, 1003 Lausanne

5ème prix, 5ème rang 05 PAC-MAN

Esposito + Javet architectes FAS SIA
Rue des Terreaux 10, 1003 Lausanne

Alberti Ingénieurs SA
Avenue Eugène-Rambert 1, 1005 Lausanne

L'esquisse du paysage sàrl
Rue Cité-Derrière 8, 1005 Lausanne

6ème prix, 6ème rang 25 LA BOUCLE EST BOUCLEE

De Planta et Associés Architectes SA
Rue Blavignac 10, 1227 Carouge

structurame SA
42bis Rue du Môle, 1200 Genève

Cattin Thomas – VIVACITÉ, architecture du paysage
Rue Elisa Serment 1, 1018 Lausanne

PRESENTATION DES PROJETS PRIMES

Architecture

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SARL

Place de la Gare 20, 2800 Delémont

collaboration: Diego Comamala / Eric Bonhôte / André Mota

Ingénierie civile

Indermühle Bauingenieure SARL

Scheibenstrasse 6, 3600 Thun

collaboration: Daniel Indermühle / Mathieu Collioud

Architecture paysagère

Forster Paysages SA

Av. du Galicien 6, 1008 Prilly

collaboration: Jan Forster / Melina Kistani

Le projet CAMELIA propose d'implanter un nouveau volume unitaire le long de la rue Jean-André-Venel, ceci en prolongement de la salle de sport existante contre sa façade pignon.

Cette proposition permet d'offrir une grande surface de préau orientée au Sud-Ouest, du côté du canal et de protéger les élèves de la circulation automobile et de ses zones de stationnement. Le raccord du nouveau bâtiment avec la toiture arrondie de la salle de sport existante convainc malgré une différence d'échelle importante, mais assumée par le candidat.

Les auteurs proposent de surélever le niveau de référence de son nouveau bâtiment du terrain naturel, afin d'éviter de construire son niveau inférieur sous le niveau de la nappe phréatique. Ils utilisent subtilement la terre de déblai pour combler la place au Sud-Ouest, en reprenant le niveau du bord du canal et de la passerelle sur le Buron.

L'entrée principale du complexe scolaire et sportif se trouve ainsi orientée sur ce nouveau préau, mais 50 cm au-dessus de l'aire en tout-temps. Il en résulte ainsi une différence de niveau près de deux mètres avec le préau existant, dont la transition latérale est moins convaincante et génère de longues marches ainsi qu'une pente peu naturelle devant la halle de sport.
Bien que le jury comprenne le souhait de ne pas construire sous le niveau de la nappe phréatique, il regrette que l'entrée ne soit pas au niveau de la place, ce qui permettrait de réduire la différence de niveau avec la cour existante.

L'entrée principale est positionnée sous le préau couvert (dont le porte-à-faux questionne le jury si un simple système de poteaux n'aurait pas été plus approprié) et permet l'accès tant à la salle de sport, qu'aux fonctions scolaires situées dans les deux étages supérieurs.

L'aire d'évolution est habilement disposée sur cet étage commun et permet une grande souplesse d'utilisation, avec en plus une vue directe proposée dans la salle de sport existante. Sa proportion n'est cependant pas optimale (trop longue) et la surface un peu petite. Les vestiaires sont regroupés au sous-sol avec ceux de la salle de sport, ce qui est apprécié par les utilisateurs.

La gestion des accès depuis le hall d'entrée, respectivement l'indépendance souhaitée entre l'utilisation publique des gradins de la salle de sport et les escaliers conduisant aux étages scolaires n'est pas exprimée et peu explicite. Il est nécessaire que la salle de sport puisse fonctionner en mode public, sans que les spectateurs puissent accéder aux étages scolaires.

Le regroupement des fonctions sportives (salle de sport et vestiaires) est convaincant. Une entrée indépendante est proposée le long de la rue Jean-André-Venel et permet un accès pour les sociétés locales, ce qui est apprécié par l'ensemble du Jury. La position de la salle de théorie est bonne. L'espace de distribution est quelque peu complexe, tant en lien avec sa longueur que la différence de niveau réglée par une longue rampe alors qu'un ascenseur se trouve à proximité.

L'organisation spatiale et la répartition du programme des locaux des deux étages scolaires identiques sont de grande qualité. L'ensemble des salles de classe prennent place en périphérie, sur les quatre côtés du bâtiment alors que les salles multiusages sont disposées au centre avec de la lumière provenant de deux patios ouverts, dont il faudra assurer une bonne protection solaire estivale. Les espaces de distribution résultant de cette organisation sont très appréciés. La position des deux noyaux de services (escaliers et sanitaires) permet également d'offrir des sous-espaces appropriables par les élèves. La diversité de l'apport de lumière naturelle, tant par les façades que par les patios offre une vie intérieure qui séduit l'ensemble du jury.

Le caractère architectural proposé est simple et cohérent, tant par la proportion des ouvertures que par la matérialité proposée qui reprend celle des structures proposées, soit un socle en béton et des étages en bois. Le jury regrette cependant que la mise en œuvre du revêtement de façade des étages soit peu explicite (bardage ou panneaux).

Le jury apprécie la présence d'ouvertures sur deux côtés des salles de classe situées dans les angles, mais se questionne sur la quantité importante de lumière qui pourrait générer des surchauffes estivales sur certaines orientations.

Le concept structurel est clair et pertinent. Il se compose d'un socle en béton (sous-sol et rez-de-chaussée) implanté hors de la nappe phréatique, sur lequel s'appuie une superstructure en bois comprenant les deux niveaux supérieurs. La dalle sur rez est renforcée par des sommiers préfabriqués précontraints, permettant de franchir la salle de sport et de supporter le porte-à-faux de l'entrée. Ce système forme un plateau rigide, idéal pour supporter la superstructure en bois.

Cette dernière est composée de dalles en caissons bois reposant sur un système de poteau-poutres. Le contreventement semble être assuré par les deux noyaux en béton situés en dehors de la salle de sport, mais qui ne se prolongent pas dans les étages inférieurs ce qui péjore leur utilité. Des contreventements en façade pourraient compléter le dispositif si nécessaire.

Les espaces extérieurs sont clairement identifiés en deux grandes entités : un préau principal, avec une vocation de parc arboré dévoué aux rencontres et aux jeux et un deuxième préau sportif en lien avec la nouvelle salle de sport. La forte arborisation dans l'ensemble du site est appréciée et particulièrement celle en contact avec le canal qui vient renforcer cette lisière. En revanche, certains points restent à préciser.
Le traitement des abords côté rue ainsi que le lien de mobilité douce au Nord-Ouest paraissent peu définis. La liaison PMR entre les deux préaux semble insuffisamment prise en compte, avec la seule présence de paliers sans indication claire de rampes ou d'aménagements adaptés, ceci en lien avec la forte dénivellation proposée. La faisabilité technique des patios arborés devra être approfondie.

Le concept mobilité est bon. L'auteur du projet propose une contre-allée pour éviter les manœuvres sur le domaine public. Cette altitude est louable mais devra être confirmée en lien avec la sécurité des piétons déambulant contre les façades existantes. La dimension des places est cependant insuffisante selon la VSS. Le jury regrette la présence de places de stationnement devant l'entrée principale existante du complexe scolaire. Aucune zone de dépose n'a été identifiée. La position de l'arrêt de bus est judicieuse mais la présence de l'arborisation rend les manœuvres impossibles. Concernant les chemins de mobilité douce ceux-ci sont clairs et logiques. La largeur devra respecter en tout point les 3.6 m demandés. Le nombre de places vélos est en ordre mais il manque des places de trottinettes.

Ce projet se trouve dans la moyenne des coûts analysés par l'économiste de la construction.

En conclusion, le jury trouve dans ce projet, une réponse efficace et séduisante à la problématique posée, tout en valorisant par son implantation un concept d'aménagements extérieurs fortement arboré.

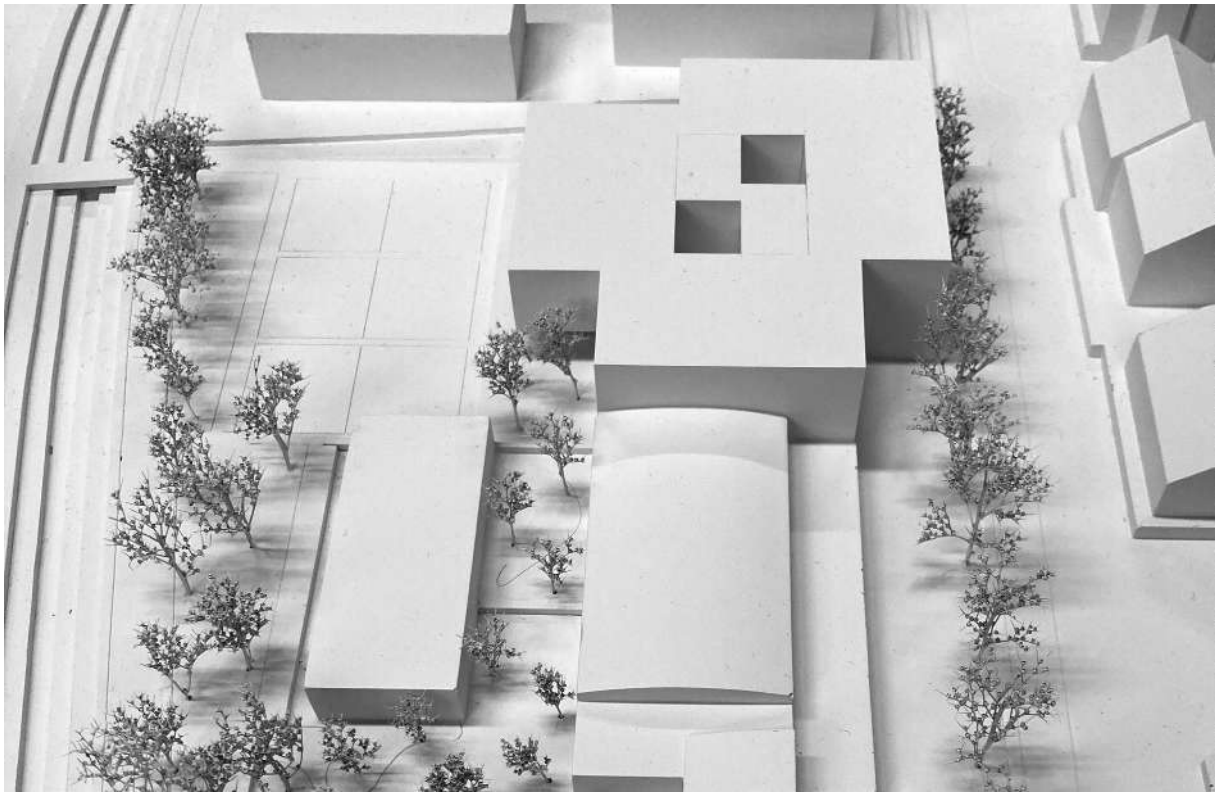

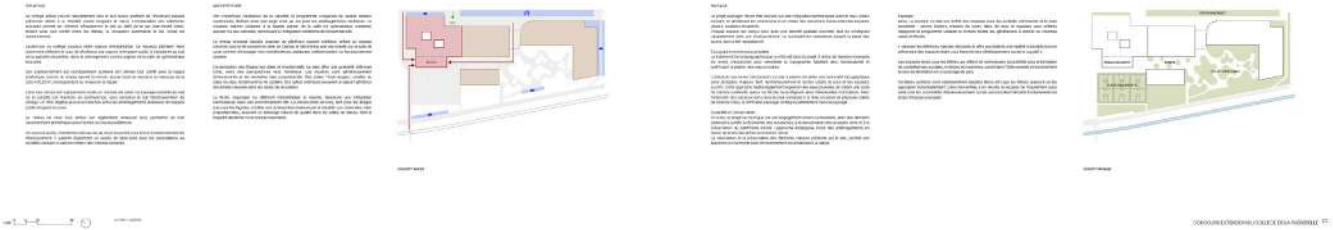

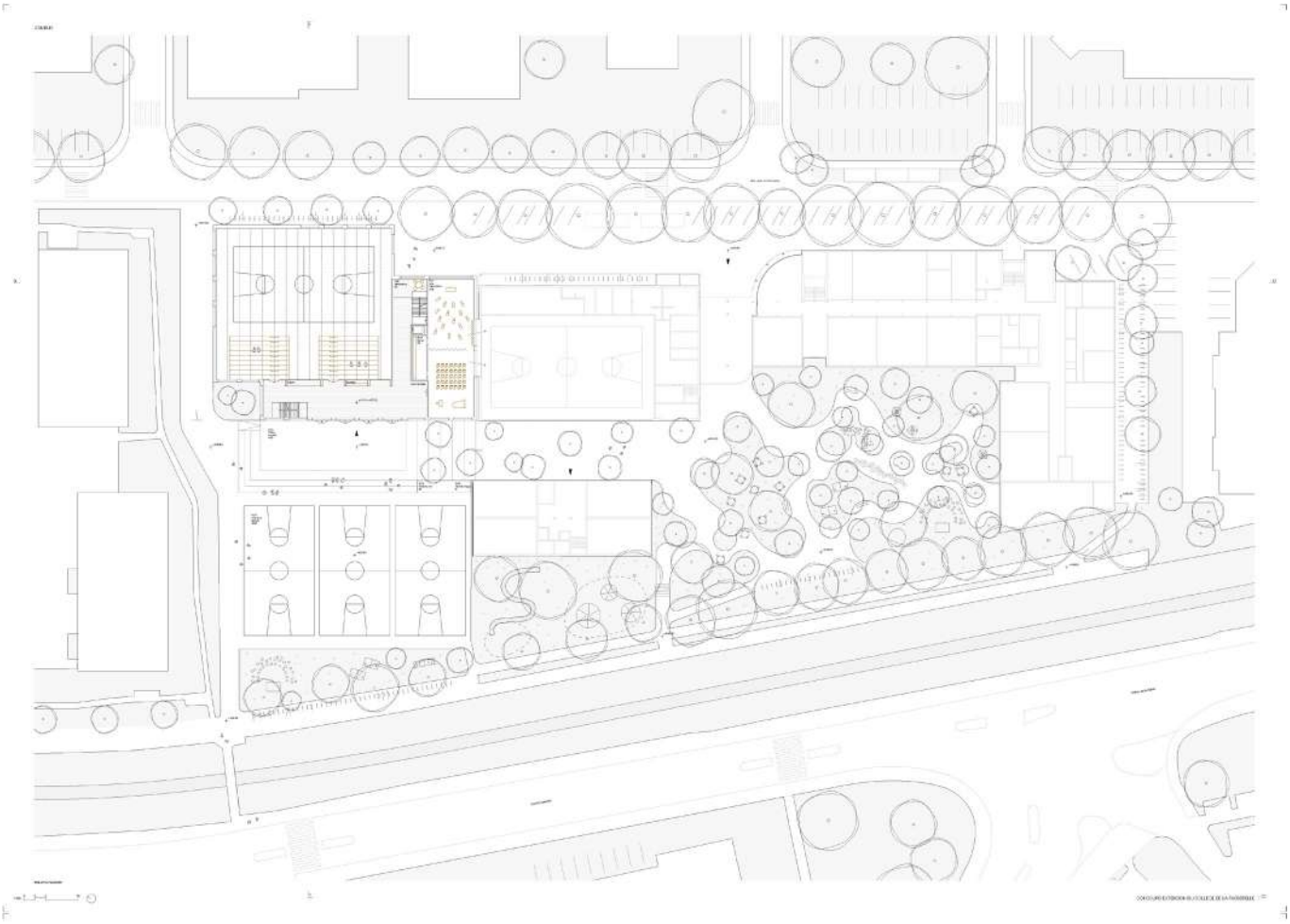

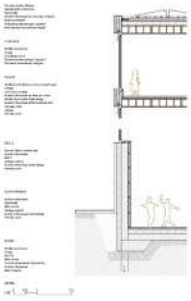

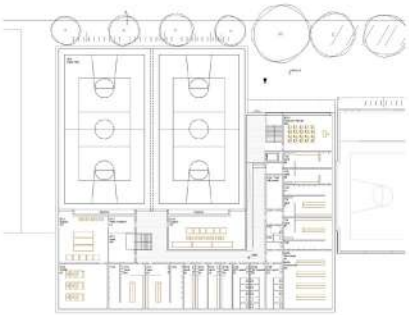

Architecture

Ferrari Architectes Lausanne SA

Av. Benjamin-Constant 1, 1003 Lausanne

collaboration: Klea Ott / Arthur Stepczynski / Mélanie Schneider
Philippe Herkommer / Vincent Zollinger

Ingénierie civile

2M ingénierie civile SA

Rue de Neuchâtel 42, 1400 Yverdon-les-Bains

collaboration: David Martin

Architecture paysagère

approches. SA

Chemin renou 2, 1005 Lausanne

collaboration: Florian Dürig / Remy Michelon / Pauline Jochenbein / Tristan Bonani

Le projet « LA RUCHE » s'intègre dans un tissu urbain mixte, combinant résidentiel et urbain, avec une école de quatre étages placée au centre du site afin de maximiser les espaces extérieurs, notamment jardins et aires de jeu. Le bâtiment est conçu de manière compacte, avec un volume de hauteur réduite vers le Nord-Est qui se met à l'échelle des constructions voisines et offrant ainsi une terrasse-jardin qui complète le préau scolaire.

La salle de sport s'aligne avec le collège existant, assurant une continuité architecturale, tandis que le complexe scolaire s'ouvre largement vers le canal Le Buron. Cette implantation introduit ainsi un nouvel axe d'entrée sur le site renforcé par la création d'un préau couvert qui souligne la perspective s'ouvrant sur le canal. L'aménagement paysager accompagne cette progression entre une zone minérale formelle à l'entrée et un espace végétalisé proche de l'eau.

Architecturalement, le complexe est divisé en deux volumes : le programme sportif au Nord-Est et le programme scolaire au Sud-Ouest. Le rez-de-chaussée regroupe l'ensemble des fonctions communes de l'école ainsi qu'un hall permettant un accès indépendant à la salle de sport. Les classes sont réparties verticalement sur quatre étages autour d'un espace commun, ouvert sur le canal facilitant ainsi l'orientation et offrant des vues dégagées.

Les auteurs du projet font une analyse sensible et pragmatique du site qui permet de lire clairement les différentes fonctionnalités du complexe scolaire et d'offrir des espaces extérieurs bien définis dédiés aux différents usages.
L'organisation d'étages des classes par un escalier central permet de dégager de belles ouvertures et d'y installer les espaces communs et salles de dégagement. La proposition d'un espace à double hauteur est intéressante et séduisante. En connectant les niveaux deux à deux cet espace met en relation les élèves de même niveau d'enseignement et permet aussi de casser l'effet d'une école qui pourrait paraître trop grande. (rez + 4 étages).

Cette générosité spatiale est malheureusement mise à mal lorsque l'on considère la dimension réelle que devrait prendre le noyau central pour bien fonctionner. L'unique escalier doit non seulement desservir 4 étages (120 élèves par étages) mais aussi servir de voie de fuite. Il devra par conséquent être cloisonné. De plus le nombre de sanitaires par étages étant insuffisant le noyau devrait être augmenté au détriment de la circulation et des espaces de dégagement.
Le jury apprécie l'implantation de la salle de gym semi enterrée qui permet la création d'une terrasse accessible qui offre une réelle plus-value dans la possibilité d'aménagement et d'utilisation du préau. La position altimétrique de cette dernière permet qu'elle reste en relation avec tous les usagers du site scolaire et que la surveillance en soit facilitée. Ce choix malheureusement implique non seulement une excavation importante mais implique aussi des changements de niveaux des accès qui empêche la connexion directe du hall sportif avec le préau couvert et le hall de l'école avec la salle d'activité. L'accessibilité aux PMR est peu aisée.

L'étage dédié aux vestiaires est fonctionnel, néanmoins le positionnement de l'escalier très en retrait et cloisonné ne facilite pas l'orientation des usagers. La mutualisation des vestiaires de la salle de gym avec ceux de la salle d'activités n'est pas souhaitée.

Concernant l'expression architecturale, les auteurs choisissent de ne pas exprimer la matérialité structurelle de leur projet principalement en bois et dalle mixte et proposent une façade métallique complétée d'une structure détachée de pare-soleil. Cette dernière se décline de manière subtile en treillis pare-ballons de la toiture accessible. Le jury apprécie l'élégance de la façade. La question de cette nouvelle identité face à l'hétérogénéité du bâti qui compose déjà le complexe scolaire reste ouverte.

Le projet affirme une posture claire et engagée en faveur d'une architecture durable, où les choix structurels et constructifs tendent à être cohérents. Les matériaux proposés sont biosourcés, locaux et choisis avec soin pour leur faible impact écologique.

La partie dédiée aux classes adopte un système poteaux-poutres en bois lamellé-collé, avec des planchers mixtes bois-béton, portés par une trame régulière et rationalisée. La régularité des trames et la symétrie de la structure permettent une répétition des éléments porteurs, assurant optimisation et rapidité d'exécution, mais également une clarté constructive. Un noyau central en béton armé stabilise l'ensemble sous l'effet des actions horizontales. Il s'agit du système aujourd'hui largement reconnu comme performant dans la construction des bâtiments scolaires suisses. Toutefois, les portées de 9 m imposent des planchers peu élancés, ce qui peut remettre en question le choix optimal du matériau.

La salle de sport, quant à elle, s'inscrit dans une démarche similaire, avec une couverture en bois lamellé-collé franchissant 30 mètres, associée à une dalle en béton. Cette structure traduit une recherche d'équilibre entre légèreté et inertie, dans un volume maîtrisé. Le contreventement est complété par des croix de Saint-André en façade.

Le projet rencontre toutefois certains défis liés au sous-sol, notamment une excavation importante, dans un site où les conditions hydro-géotechniques sont défavorables. Dans ce contexte, on peut regretter que le système de couverture n'ait pas exploré des matériaux offrant une plus grande rigidité, permettant ainsi un meilleur élancement des poutres, ce qui aurait pu réduire l'impact de la construction enterrée et notamment éviter une entrave importante des poutres LC sur les prises de lumière latérales de la salle de gym.

La richesse des aménagements extérieurs est à souligner. La judicieuse proposition de déplacement d'une partie des surfaces sportives sur la toiture de la salle de Sport, permet d'offrir des espaces extérieurs généreux et diversifiés.
Les accès sont clairs et hiérarchisés et le projet paysager se développe autour de deux cours distinctes mais interconnectées qui structurent le préau le long de deux axes forts.

Des nombreux équipements de jeux se développent principalement le long de la petite cour tandis la grande cour présente davantage d'équipements liés à l'aire tout temps avec des tables et assises ombragées.
Le projet propose également d'activer les abords du canal en utilisant la différence de niveau de manière qualitative entre la cour et le chemin longeant la noue pour installer des gradins multisports, des assises et des équipements de jeux. Le jury s'interroge sur la sécurité des enfants à proximité du canal.

En termes de mobilité le projet fonctionne. La dépose minute évoquée n'est malheureusement pas identifiable sur les plans et la rue Jean-André Venel est trop étroite pour l'organisation du parking telle que proposée.

Du point de vue économique le projet se trouve dans la fourchette haute de l'estimation des coûts.

En conclusion le jury tient à relever le grand le soin apporté à l'implantation, à la volumétrie, à l'architecture, aux principes d'organisation ainsi que le travail des aménagements extérieurs. Malheureusement au vu de certains dysfonctionnements importants en lien avec la recherche de compacité du projet, il semble difficile de le faire évoluer sans péjorer sa qualité d'ensemble.

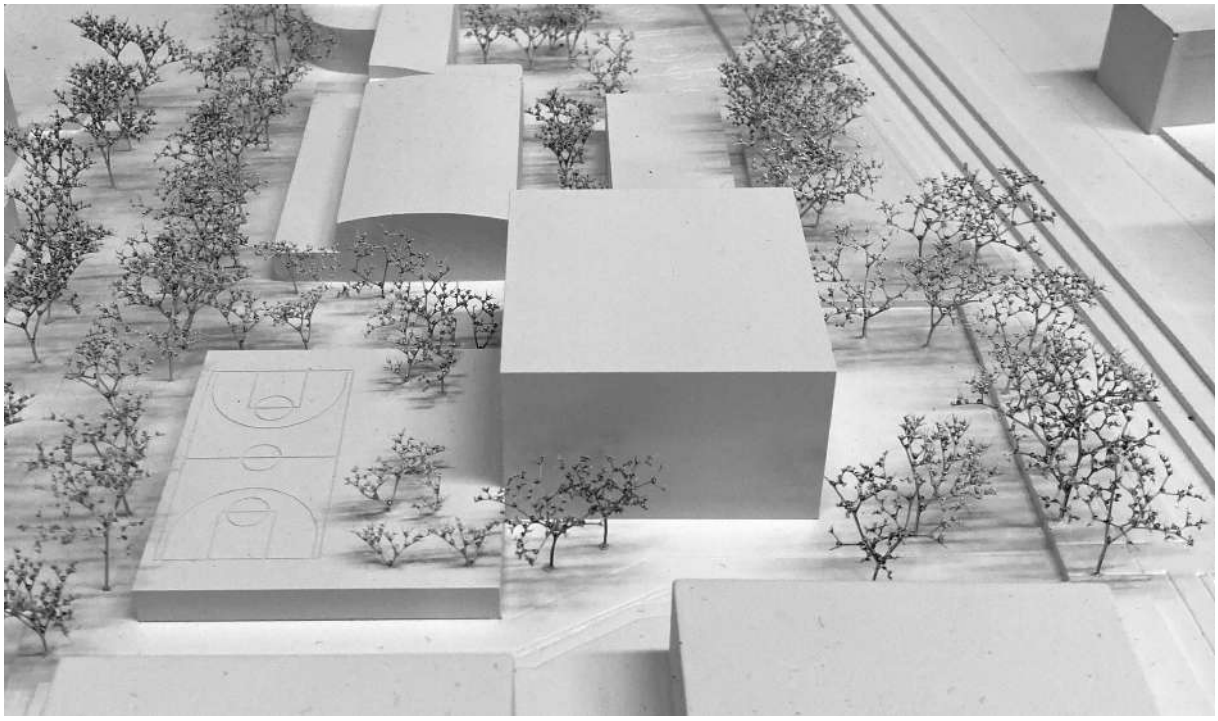

Concours Extension du Collège de la Passerelle **LA RUCHE**

Accès à l'école depuis la rue Jean-André Venel

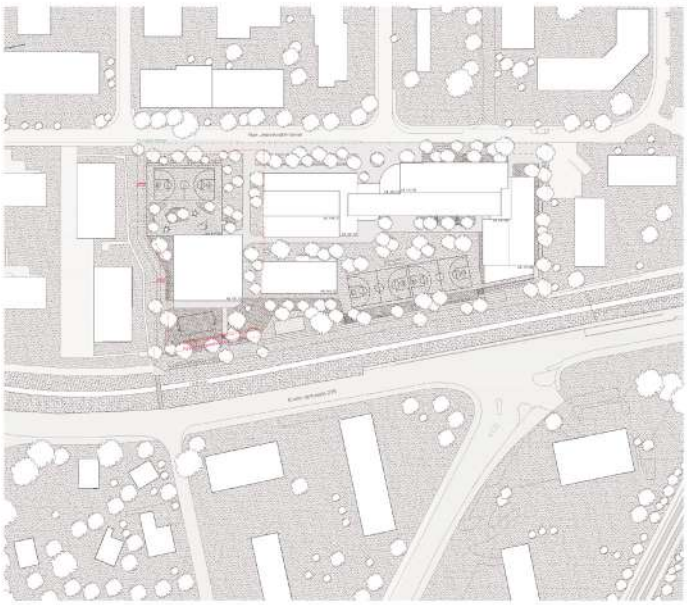

Plan de situation 1:500

Implantation urbaine

Ce projet s'inscrit dans un lieu bâti hétérogène, à la fois moderne et vétuste. L'implantation de la nouvelle école se compose d'un volume bâti de quatre étages, placé au centre du périmètre, permettant ainsi la présence de nombreux jardins clairs et jeu. Dans cette optique, la forme de l'extension résulte de la volonté de compacter au maximum le programme, afin de maximiser le potentiel des aménagements extérieurs. Ce volume est sculpté de manière à créer une terrasse-jardin, avec une hauteur réduite vers le Nord-Est et dialogue avec l'échelle pavillonnaire du bâti annexe. Le préau se déploie tant sur l'école qu'autour de celle-ci. De ce fait, une diversité d'ambiances et de qualités est obtenue, favorisant les multiples usages des espaces extérieurs.

L'implantation du projet, introduit un nouvel axe d'entrée sur le site, complémentaire à celui qui est situé sous le préau, couvert existant. Du côté de la rue Jean-André Venel, la salle de sport s'ingère à la façade du collège existant et génère une continuité volumétrique. Ainsi, l'ensemble du complexe scolaire s'ouvre généralement vers le canal. Au Nord-Est du périmètre d'étude, une zone extérieure marque l'entrée, soulignant l'aspect ludique et formé de l'aménagement, tandis que l'aménagement se veut plus végétalisé à l'opposée de l'eau.

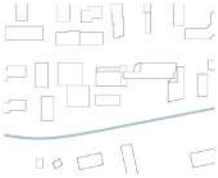

Accès aux bâtiments

À l'entrée du projet, un préau couvert signale l'accès et s'active pendant et en dehors des heures scolaires. Le parvis d'entrée est réorganisé de manière à offrir un espace de dépose-minute, deux places de parc pour minibus et une zone d'accueil. Le stationnement est disposé devant la salle de sport, afin de dégager des espaces calmes aux abords du programme scolaire. Les piétons cheminent en toute sécurité sous les grands arbres du côté de la rue Jean-André Venel, alors que le reste de l'accès partagé et cyclistes se fait du côté du canal.

Flux

La notion de perméabilité et d'échanges est mise en valeur à l'échelle urbaine. L'école au complexe scolaire s'effectue de multiples manières, garantissant une multiplicité de façons. Ainsi un dialogue entre la rue Jean-André Venel et le canal Le Buron est établi. Un axe structurant se déclare sur toute la longueur du périmètre d'étude, assurant la connexion entre les différents volumes bâtis. Le soir, les week-ends et durant les vacances scolaires, les espaces ouverts au public sont facilement identifiables et accessibles.

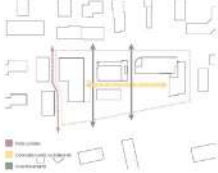

Architecture et programme

Le projet s'articule en deux volumes distincts, d'une part le programme sportif au Nord-Est de la parcelle et le programme scolaire au Sud-Ouest de cette dernière. Le rez-de-chaussée regroupe l'ensemble des fonctions publiques, telles que le hall d'entrée polyvalent, l'infirmerie, la médiation et la vie d'évolution. Le bâtiment sport est lui aussi desservi par le hall qui permet un accès indépendant en dehors des cours. Les classes, contenues dans le deuxième volume bâti, se déploient verticalement autour d'un espace commun, accueillant les 1+H dans les deux premiers étages, et les 5+6H dans les deux derniers. Ainsi, le plan oriente les niveaux vers le canal Le Buron, offrant des vues au travers d'espaces en double hauteur qui facilitent l'orientation dans le bâtiment.

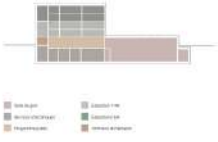

Concours Extension du Collège de la Passerelle **LA RUCHE**

Arborisation

L'environnement scolaire actuel, fortement minéralisé, présente une adaptation à la fois faible et quelquefois sous-dimensionnée. Il ne répond pas aux enjeux environnementaux et climatiques. La conservation et la valorisation du patrimoine arboré sont donc au cœur du concept paysager. La rue est repensée et structurée par la plantation de grands sujets arborés, affirmant ainsi l'entrée du site scolaire. La diversité des essences et la modulation de leur densité mettent en valeur les différentes entités paysagères et révèlent la spécificité de leurs ambiances.

Revêtements de sol

L'ensemble du périmètre s'organise en un pourtour net urbain, où l'équilibre entre les volumes bâtis et les espaces végétalisés confère une atmosphère pittoresque au projet. Les aménagements extérieurs visent à rendre les sols perméables et à valoriser la ressource en eau. L'enrobé existant dans le programme scolaire est partiellement dégraypé au profit d'une grave végétalisée, contribuant ainsi à la désimperméabilisation et à la végétalisation du site.

Entités paysagères

Le cœur de la vie scolaire s'anime dans la grande et la petite cour, toutes deux généreusement arborées. De grands seuils en enrobé clair marquent les accès, gérant les espaces fonctionnels et propres. La cour se déclare en une série de sous-espaces : un mur d'escalade sur le pignon du collège existant, une terrasse dédiée à la future UAPE, des jeux d'équilibre et d'agilité, deux terrains de sport, dont un troisième situé sur le toit de la salle de sport, ainsi que de généreuses zones enherbées propices à une appropriation libre. Du côté du canal Le Buron, une promenade publique longe le canal et profite de sa fraîcheur.

Gestion des eaux pluviales

Les entités paysagères du site limitent au maximum l'utilisation de revêtements de sol imperméables. La végétation abondante, associée à la perméabilité des sols, favorise l'infiltration naturelle des eaux pluviales et le rafraîchissement urbain. Ce dispositif s'inscrit dans une démarche de ville-éponge visant à rétablir le cycle naturel de l'eau en milieu urbain. La rétention en toiture du nouveau bâtiment participe également à la gestion des eaux pluviales, tout en apportant une contribution écologique et paysagère bénéfique pour la biodiversité. Ces intentions sont sous-jacentes du changement climatique et contribuent à la création d'un îlot de

Toiture préau — Terrain de sport en toiture — Le parvis et la rue

La grande cour — La petite cour — Le parc

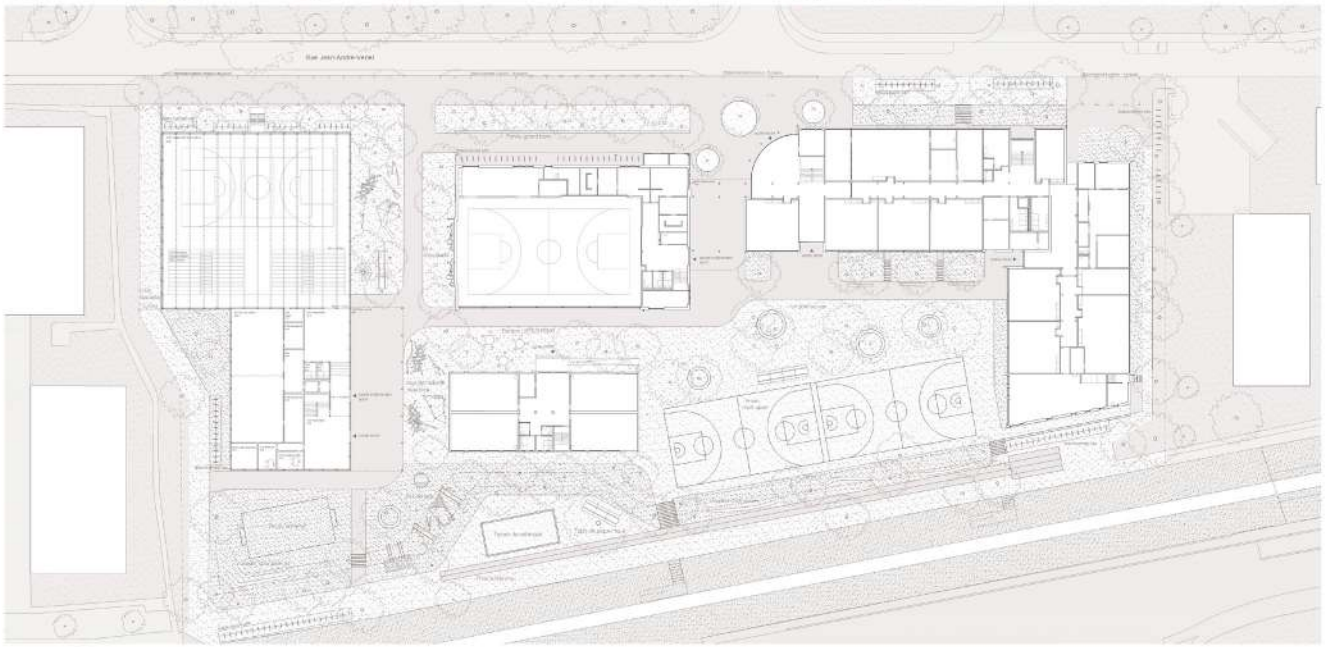

Plan de situation 1:200

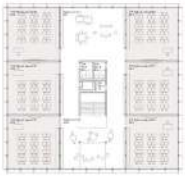

Plan Étage 3 1:200
3-6H

Plan Étage 4 1:200
3-6H

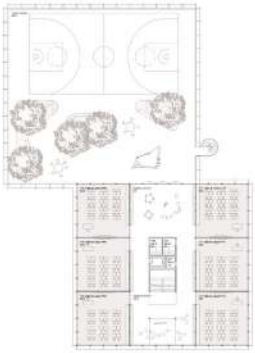

Plan Étage 1 1:200
1-4H

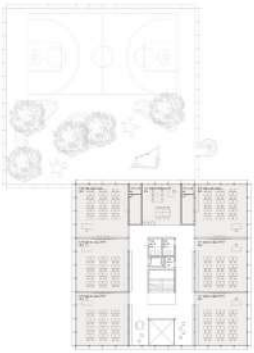

Plan Étage 2 1:200
1-4H

Espace pédagogique en double hauteur

Développement durable

Matérialisation de l'ouvrage

La durabilité et la constance environnementale sont au cœur de la conception de l'ouvrage. Une approche low-tech vise à renforcer l'empreinte écologique du bâtiment et permet au projet de prétendre à un Label Argent. Les matériaux utilisés sont principalement bio-sourcés et énergie locale. Le système constructif ossature-poteaux en BLC et dalle mixte acier-béton est simple et rationnel, offrant aussi une grande flexibilité du programme tout au long de la vie du bâtiment. Une grande partie de la structure est réalisée avec du bois de provenance locale, certifié CO2BB et certifiés PEFC ou FSC, ainsi de nature au maximum la quantité d'énergie grise. Hormis le principe du bac inertes au non-exist, l'ouvrage utilise également du béton bas carbone à haute résistance. Son impact carbone est réduit au maximum grâce à un usage tempéré de la matière, tendu par l'utilisation de béton avec des agrégats recyclés permet l'exécution sans béton carbone. Ces éléments illustrent l'engagement de la commune en faveur d'un avenir plus durable.

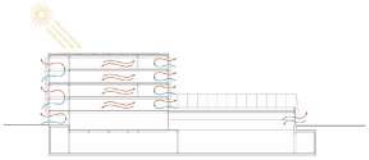

Demande énergétique réduite

Le confort estival est assuré par la ventilation naturelle, une gestion efficace des apports solaires grâce à des protections solaires extérieures fixes et mobiles, ainsi que par l'inertie thermique des éléments de construction. Les zonages internes sont compatibles par des ouvrants naturelles, permettant ainsi une ventilation transversale en cas de forte chaleur. Cette ventilation naturelle traversante peut être exploitée en ouvrant les portes sur la circulation, fonctionnant ainsi le refroidissement nocturne. La masse thermique des éléments de construction peut être utilisée pour la mise en place d'un concept de "night cooling", optimisant ainsi le confort thermique.
En complément de la gestion des flux d'air, l'inertie thermique de la chape poreuse et de la sous-dalle en béton contribue au confort thermique des utilisateurs. Cette masse thermique permet d'où surtout frais de base les fortes différences de température.

Façade Nord-Est 1:200

Façade Sud-Est 1:200

Coupe transversale 1:200

Coupe longitudinale 1:200

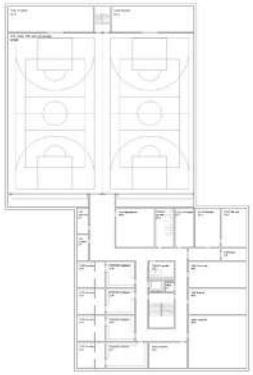

Plan Sous-sol 1:200

Concept structurel

Structure rez-de-chaussée et étages

La structure horizontale est constituée d'une dalle collaborante mixte acier-béton d'une épaisseur de 8cm. Les solives sont en BLC espacés d'une hauteur de 44cm et d'une largeur de 20cm. L'entraxe de ces solives est de 1,1 m entre axes. La dalle béton avec prédalle béton d'une hauteur 12 cm a pour but de conserver l'inertie et augmenter la capacité thermique. La structure verticale est composée de poteaux bois de 30cm x 30cm sur une trame modulaire de 2,80cm.

Contreventement

Le noyau central en béton assure le contreventement de l'ouvrage et conduit les efforts venant du vent ou d'un éventuel séisme jusqu'aux fondations.

Salle de gym

La structure horizontale composée d'une dalle collaborante mixte acier-béton a une portée 30,33m et contient des poutres primaires principales tous les 2,80 cm. Les poutres BLC en épaisseur sont d'une hauteur de 180 mm et d'une largeur de 20 cm. La structure verticale est constituée de poteaux bois 30 cm x 30 cm sur une trame modulaire de 2,80cm.

Sous-sol

Le sous-sol est constitué de murs en béton et d'une cave jaune. Le radier d'une épaisseur de 25 cm, est périphériquement renforcé en certaines parties au droit des pieux, afin d'assurer une répartition optimale des charges et de prévenir toute déformation différentielle. Les étapes de bétonnage sont coordonnées par fabrication contrôlée. L'ouvrage sera fondé sur des pieux en vis en de la présence de terrain de faiblesse dans ce secteur d'Yvrendes-Dame.

Schéma structurel

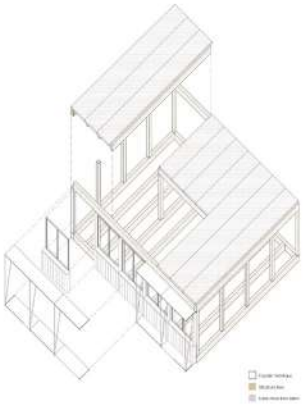

Toiture végétalisée
Panneaux solaires, substrat de végétation
Géotextile, Nattes drainante anti-racine
Étanch éité bicouche
Isolation thermique 25cm
Pare-vapeur
Dalle béton 12cm
Poutres BLC 20/40cm
Lames acoustiques entre solives

Brise soleil
Tube acier inox 4cm
Câbles acier
Casquette métallique

Façade ventilée
Bardeau métallique
Sous construction
Pare-pluie
Panneau OSB 2 5cm
Lame aérateur 30cm, Pare-vapeur
Revêtement intérieur bois 2,5cm

Fenêtre
Cadre métallique triple vitrage isolant
Ouvrants oscillo battants
Store extérieur à lamelles orientables

Plancher étages
Chape cimenté 7cm
Isolation phonique et thermique 4cm
Dalle béton 12cm
Poutres BLC 20/40cm
Lames acoustiques entre solives

Plancher sur salle de gymnastique
Chape cimenté 7cm
Isolation phonique et thermique 4cm
Dalle béton 12cm
Poutres BLC 20/180cm
Faux-plafond acoustique entre solives

Plancher sous-sol
Sol sportif 11cm
Isolation phonique et thermique 4cm
Radier béton 25cm avec supports au droit des pieux
Isolation thermique vaste cellulaire 30cm
Étanch éité-à-couche

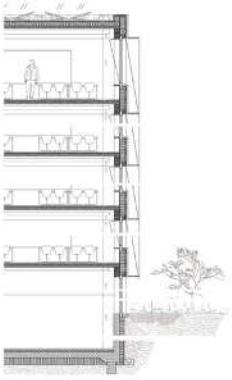

Coupe constructive 1:50

Architecture

brodbeck-roulet architectes associés sa

12 rue du Pont-Neuf , 1227 Carouge

collaboration: Mathias Buchi / Alessio Gianfranceschi / José Luis Nonteiro / Sven Korte

Ingénierie civile

Charpente Concept SA

Rue du Carroz 28, 1278 La Rippe

collaboration: Villar Rafael / Jolivet Alexandre

Architecture paysagère

brodbeck-roulet architectes associés sa

12 rue du Pont-Neuf , 1227 Carouge

collaboration: Raphaël Bayle / Hélène Chamayou

Le projet « Cachalot » organise le programme en deux volumes, respectivement sportif et scolaire. En rattachant le premier à la salle de gymnastique existante, le concurrent propose de créer un complexe sportif en front de rue qui répond aux bâtiments environnants et, de fait, oriente l'école et son préau paysagé vers le Buron. La position surélevée de l'entrée principale du complexe offre une esplanade publique protégée qui devient un lieu de référence pour le quartier et pourra être activée lors de manifestations. L'organisation des accès est globalement bien pensée et fluide. Au niveau de la rue, une entrée directe aux vestiaires dessert les deux salles de gymnastique ainsi reliées entre elles et avec les espaces extérieurs de l'école.

Ce dispositif urbain articule les différentes fonctions et échelles du site et répond bien aux usages différenciés du programme mais appelle aussi des réserves : son traitement apparaît très minéral au regard du contexte environnant, créant un contraste marqué avec l'esprit plus paysager du reste du projet. Le mur lié à l'escalier d'accès a un fort impact visuel et spatial. L'avancée sur la rue Venel contraint également le dispositif de stationnement avec un déficit de dix places pour les voitures, un manque de places pour vélos et trottinettes et une incompatibilité entre la largeur des places et celle de la rue pour effectuer les manœuvres nécessaires.

L'implantation du bâtiment scolaire à l'angle Ouest de la parcelle crée un espace extérieur généreux au centre du dispositif, en continuité avec le préau existant, où se trouve l'entrée vers les nouvelles classes. L'alignement de ce volume au Buron ouvre le site scolaire vers le futur parcours de mobilité douce et marque une deuxième entrée sur le site en le connectant au maillage environnant de manière fluide. Cette orientation permet également de préfigurer le développement de l'école le long de cet axe, comme suggéré dans une proposition d'extension qui remplacerait le pavillon provisoire.

Cette ouverture au cœur du site crée des sous-espaces généreux. Le choix d'un revêtement unitaire participe à l'unification des différents lieux, renforçant la cohérence d'ensemble. Le projet paysager se distingue par la richesse de ses ambiances et la diversité des usages proposés. La variété des typologies végétales contribue à une lecture fine et sensible des espaces, alternant zones de fraîcheur, clairières ludiques, et cheminements arborés. La relation au canal constitue un point fort de l'intervention, notamment grâce à l'aménagement de gradins, à la présence d'arbres, et à une mise en scène soignée des vues et des seuils, certaines mesures de sécurisation des enfants à proximité du canal seraient nécessaires.

A l'intérieur du bâtiment scolaire, le plan est compact, rationnel et régulier. Les salles de classe sont organisées par six autour d'un hall central bien desservi et éclairé naturellement par deux cages d'escalier. L'occupation de ce hall questionne quant à son aménagement et son appropriation. La surface pour les vestiaires est limitée et la proximité entre les entrées des salles d'angle et les cages d'escaliers semble un peu trop directe. Les proportions carrées des salles et leur linéaire de façade généreux (quatre sur six sont dans des angles) préfigurent leur bonne utilisation ainsi qu'un fort potentiel de lumière et de ventilation naturelles, malheureusement peu exploité voire ignoré.

Le concept structurel du bâtiment scolaire est clair et bien pensé. Il repose sur un radier et deux noyaux en béton, autour desquels se développe une ossature en bois selon une trame régulière de 9 x 9 m, supportant des dalles mixtes. La stabilisation horizontale est assurée par le béton des dalles mixtes qui crée un diaphragme et par les noyaux. La salle de sport combine une structure en béton avec une toiture en bois. La toiture est composée de caissons reposant sur des sommiers continus et appuyés sur trois rangées de colonnes, franchissent la salle de sport et la salle d'activité avec un entraxe de 2.70 m. En revanche, la structure des autres locaux du bâtiment sportif est moins lisible et la ligne de porteur au 1er devant le hall d'entrée ne semble pas trouver d'appuis au rez. Par ailleurs, le concept de stabilisation n'est pas clairement défini. Les porte-à-faux d'entrée, tant pour le bâtiment sportif que pour le bâtiment scolaire, portés par des poutres triangulées, auraient mérité un schéma explicatif.

L'intention d'une démarche de « propre bois » avec des propositions cohérentes (choix des essences, classes de résistances, etc.) peut être saluée. De même, les contraintes du sol et de la nappe sont bien prises en compte : seuls les locaux techniques sont enterrés, avec un cuvelage nécessaire mais limité. Cette attention est appréciée mais se répercute directement sur l'expression architecturale. En effet, la compacité du plan du bâtiment scolaire induit la répartition des classes sur quatre niveaux. La verticalité qui en résulte fait de ce bâtiment le plus haut de l'école. Dès lors, il devient un signal et un repère pour les environs, marquant l'entrée du site évoquée précédemment. Par conséquent, la disposition de locaux techniques borgnes au rez-de-chaussée ne convient pas au caractère que mériterait cet angle important du site. La salle de sport est plus visible et rayonne sur le préau grâce à son vitrage de plain-pied. Le complexe sportif prend alors le dessus sur l'identité du site scolaire.

En façade, l'interprétation de l'architecture existante en une colorimétrie déclinée en motif est peu convaincante et mériterait une analyse plus fine de la matérialité et des principes constructifs mis en œuvre par les architectes Brunner et Carrard. L'emballage du tout dans un bardage métallique figé, gommant toute modénature et laissant peu de marge aux utilisateurs, peut difficilement être considéré comme une expression architecturale contemporaine ni comme une réponse aux enjeux environnementaux actuels.

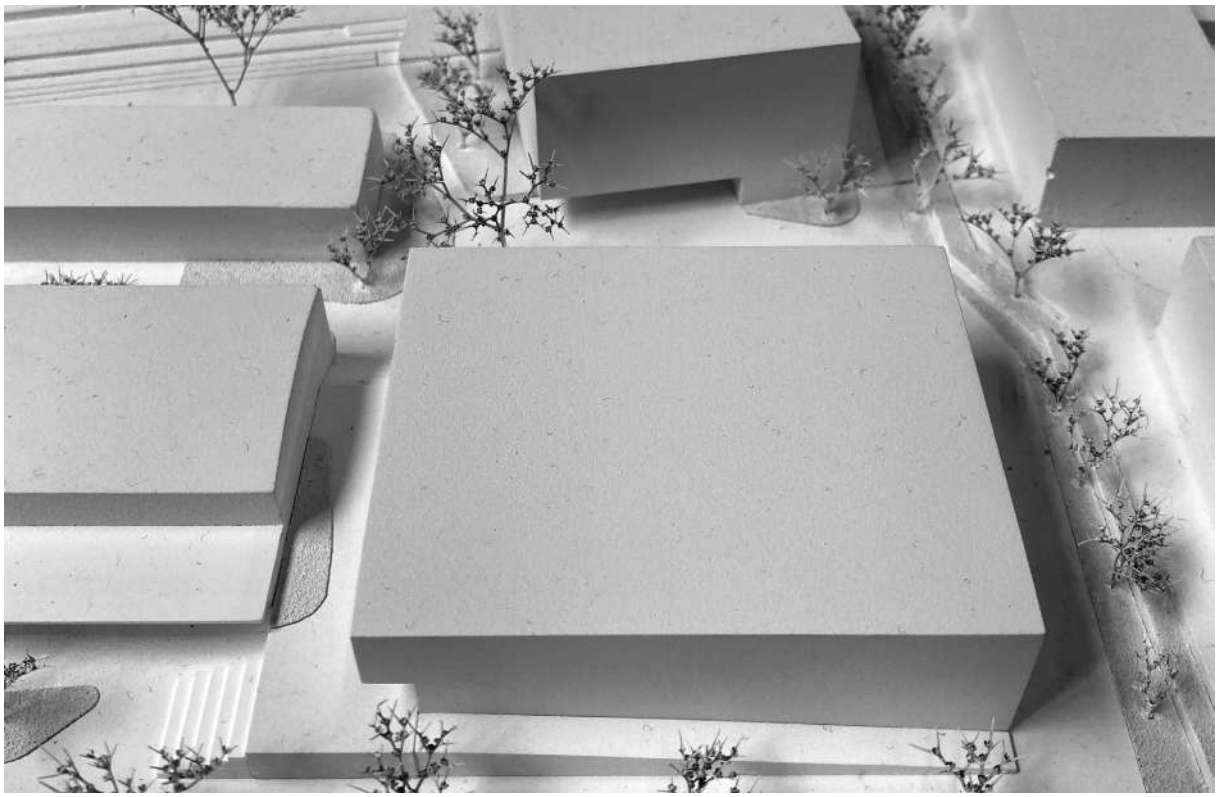

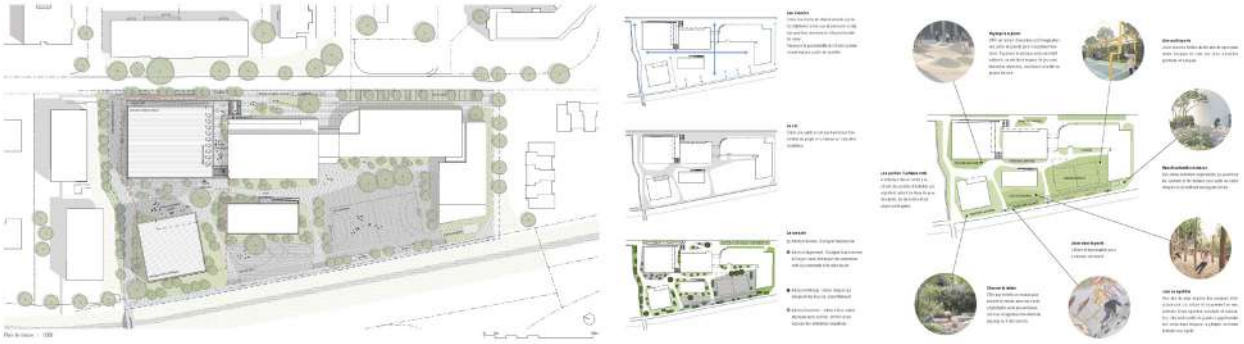

CACHALOT

EXTENSION DU COLLÈGE DE LA PERBERELLE À THERDON-LES-BAINS

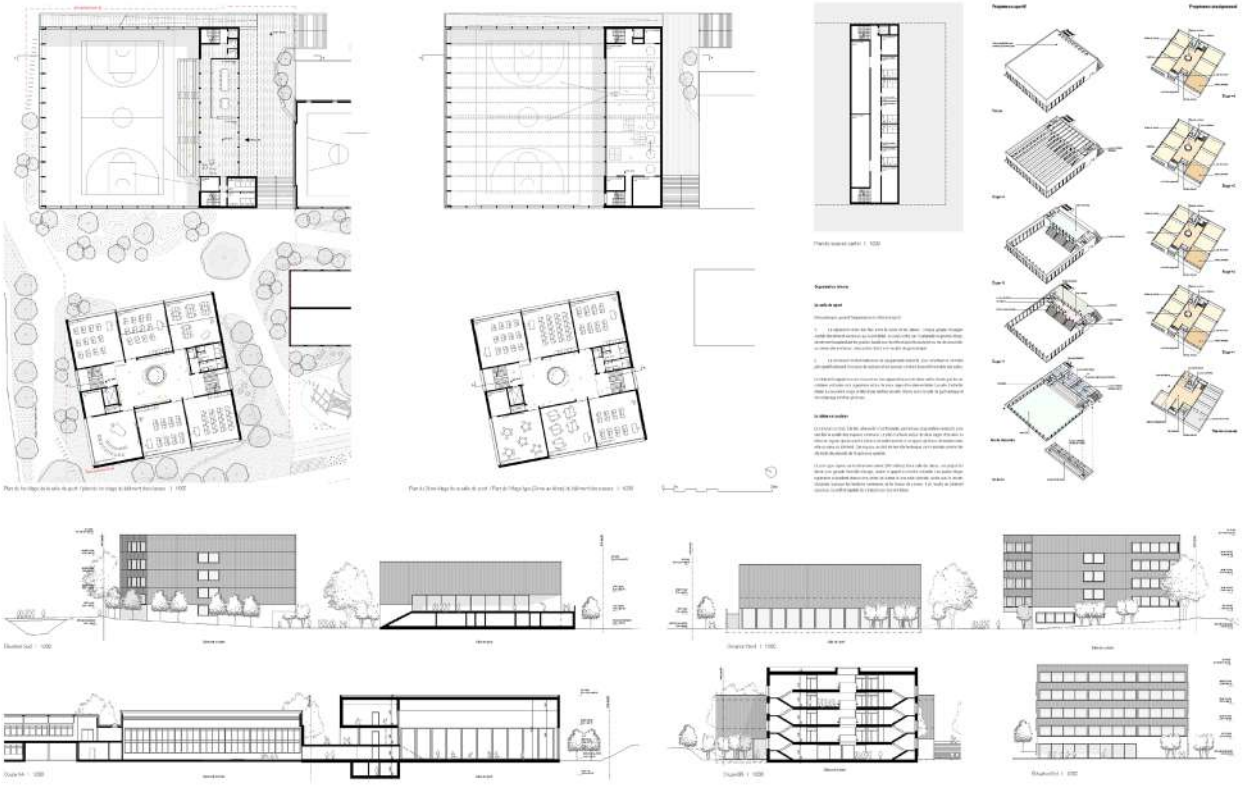

CACHALOT

EXTENSION DU COLLÈGE DE LA PASSERELLE À YVERDON-LES-BAINS

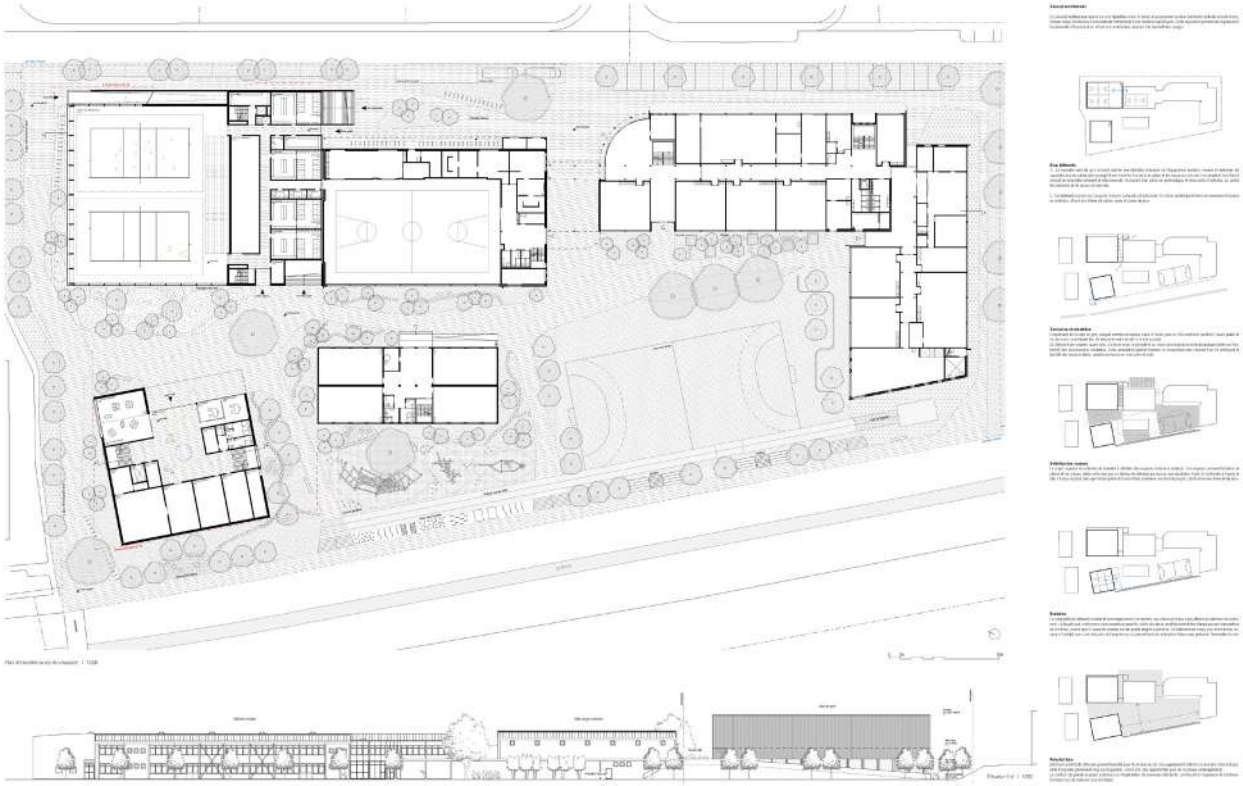

CACHALOT

EXTENSION DU COLLÈGE DE LA PASSERELLE À YVERDON-LES-BAINS

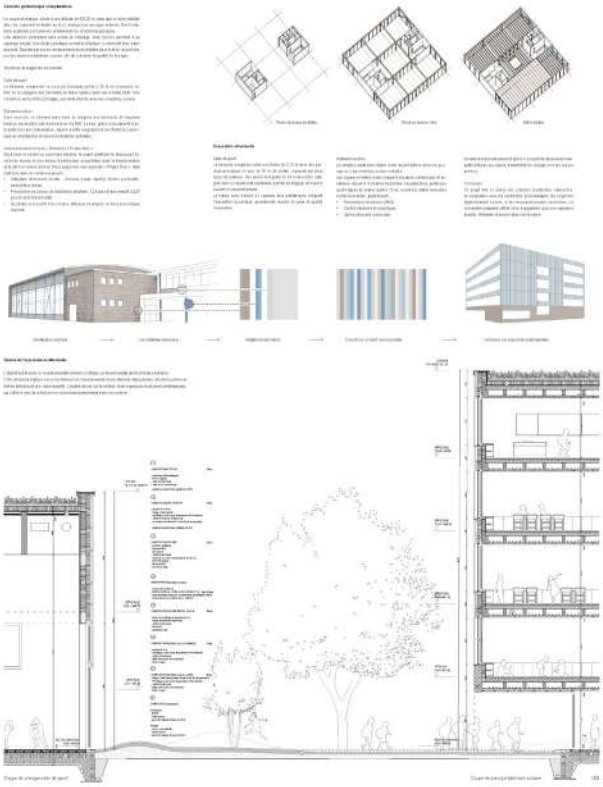

Architecture

STUDIO4 SARL

Chemin des Mouettes 4, 1007 Lausanne

collaboration: Gian Marco Maddalena / Orlando Hartmann / Sebastiano Mignosa
Elena Blanchaert

Ingénierie civile

Vincent Becker ingénieurs Fribourg Sàrl

Route de Chésalles 48, 1723 Marly

collaboration: Selçukoglu Eyüp / Xavier Vingerhoets

Architecture paysagère

DUO Architectes payasagistes / Landschaftsarchitekten SARL

Rue du Midi 20, 1003 Lausanne

collaboration: Aurélie Barral

Le projet Pluto propose un seul volume et recherche le dialogue avec l'environnement existant du site, tant au niveau de la matérialité que de la volumétrie. Les façades reprennent les codes chromatiques de la salle de gym existante et le langage architectural de la nouvelle construction est traité d'une manière intemporelle. Le jury salue ce travail sensible et subtile.

Le gabarit du bâtiment est également bien proportionné, avec une hauteur à la corniche fixée à une référence médiane entre les constructions scolaires existantes et les immeubles de logements situés à proximité. Les façades Nord-Est et Sud-Ouest montrent le soin apporté à l'intégration de la nouvelle construction dans un environnement relativement dense.

Le rez-de-chaussée offre un maximum de transparence, avec un escalier central qui permet de rejoindre les niveaux supérieurs qui sont dévolus aux salles de classes et un escalier latéral qui assure un accès indépendant aux salles de gymnastique. Les circulations sont bien proportionnées et le système de double accès permet de séparer les flux tout en offrant une simplicité d'usage.

Les coupes relèvent également la qualité du réglage proposé et les différentes imbrications du programme qui permet à la salle d'activités d'apporter de la lumière naturelle au premier sous-sol. Un grand atrium à l'étage offre également un apport de lumière au hall d'entrée tout en créant un appel pour se rendre aux niveaux supérieurs. Le jury salue ce travail sur les vides et les pleins qui est maitrisé et permet de s'affranchir des profondeurs conséquentes de cette architecture monolithique.

Le bâtiment est très réussi, mais le jury n'est pas totalement convaincu du choix du candidat d'avoir placé les entrées et le couvert d'entrée à proximité de la rue Jean-André-Venel. L'esplanade proposée est intéressante, mais le lien nécessaire entre l'école et le préau est rompu et, de facto, le site scolaire ne fonctionne plus comme un tout. Le candidat a pris le risque de ne pas respecter la demande du maître de l'ouvrage de maintenir le pavillon existant en le déplaçant vers le canal pour offrir une plus-value aux aménagements extérieurs, mais il est dommage que ce geste ne profite pas directement aux nouvelles classes.

Le concept structurel du bâtiment est clair, en accord avec les usages et, généralement cohérent avec les principes d'une construction durable. Le choix structurel principal qui démarque ce projet est le recours à deux grands treillis métalliques principaux, intégrés sur la hauteur de deux étages hors sol qui permettent de franchir les portées de la salle de sport double de manière élégante et efficace, tout en minimisant la hauteur du volume construit. Le système de planchers lui est industrialisé avec des poutres primaires en acier et secondaires en bois, pertinent dans une logique de durabilité, de réduction de poids et de rapidité d'exécution.

Le sous-sol est, naturellement, conçu en béton armé, permettant de garantir la robustesse de la structure enterrée. Cependant, la solution proposée implique des excavations importantes sur un site où le niveau de la nappe phréatique est relativement haut. Cela soulève des problématiques liées à la construction et à l'exploitation dans de telles conditions hydro-géologiques. Le principe de fondation, notamment la nécessité éventuelle de recourir à des fondations profondes, n'est pas précisé.
Concernant les planchers hors sol, la structure secondaire en bois semble constructivement alignée à la hauteur des poutres primaires en acier est parait surdimensionné. De plus, le plancher n'est pas conçu comme un plancher mixte bois-béton, voir acier-béton, ce qui aurait pu offrir plusieurs avantages, tels qu'une meilleure inertie et rigidité statique, une inertie thermique et un comportement amélioré en cas d'incendie. Le système de stabilisation face aux forces horizontales est proposé en façade, au moyen de croix de Saint-André.

L'auteur du projet affirme que le système structurel proposé est très flexible, mais pour le jury, la présence de treillis à l'étage impose néanmoins des contraintes sur la profondeur des espaces et la position des circulations. Toutefois, ces treillis intégrés présentent l'avantage principal, comme mentionné précédemment, de permettre un volume de bâtiment plus compact.

Les aménagements extérieurs offrent une végétalisation et une arborisation importante qui participent à créer de multiples sous-espaces. Une piste d'athlétisme ludique et les équipements de jeu et de nombreuses assises permettent diversifier les usages au sein de la cour. Le projet a le mérite de questionner l'avenir de la rue Jean-André Venel en proposant de l'aménager en zone de rencontre. Cependant, l'orientation de l'entrée du bâtiment sur la rue pourrait être problématique lors des arrivées et sorties des enfants. De plus, le parvis dispose d'un couvert généreux mais, de par son emplacement, ce dernier ne participe pas à la cour et sera de ce fait difficilement utilisable lors des récréations. L'implantation du nouveau bâtiment crée des espaces de couloir résiduels avec le bâtiment existant, sans fonction clairement définie. Les deux terrains de sports sont insuffisants pour assurer l'enseignement et il n'y a pas de véritable hiérarchie entre les différents sous-espaces extérieurs.

Le projet propose d'installer une partie du stationnement le long du cheminement de mobilité douce, ce qui permet d'offrir une végétalisation des places de stationnement le long de la rue mais questionne sur d'éventuels conflits d'usages et de sécurité.

Ce projet est le plus compact et le plus économique selon l'économiste de la construction.

Finalement, le jury regrette qu'un grand nombre des choix certes qualitatifs soient effectués au détriment du programme et de la fonctionnalité.

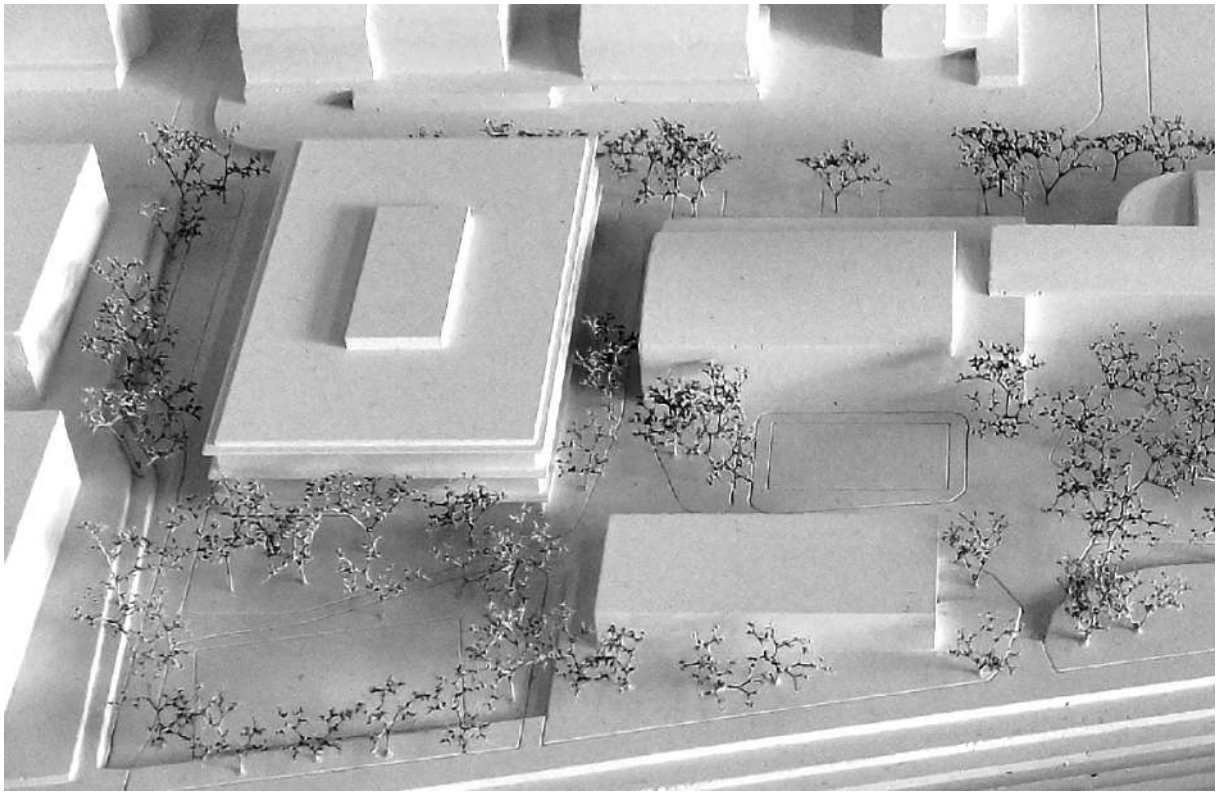

PLUTO • CONCOURS EXTENSION DU COLLÈGE DE LA PASSERELLE

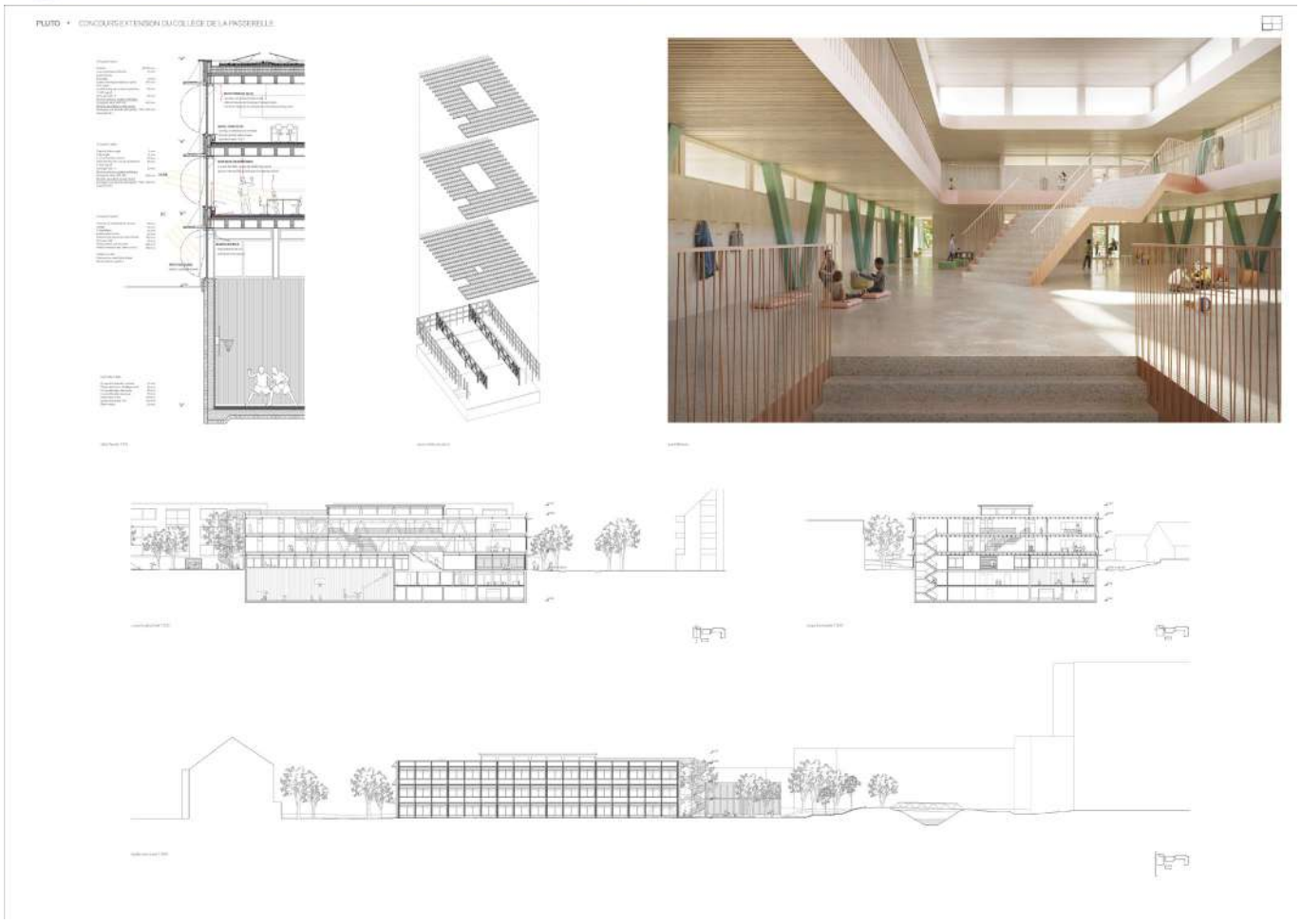
PLUTO • CONCOURS EXTENSION DU COLLÈGE DE LA PASSERELLE

PLUTO • CONCOURS EXTENSION DU COLLÈGE DE LA PASSERELLE

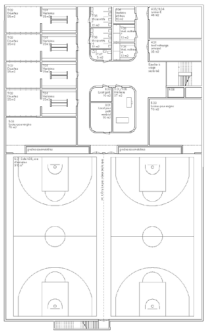

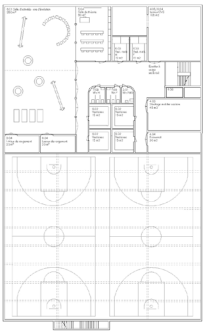

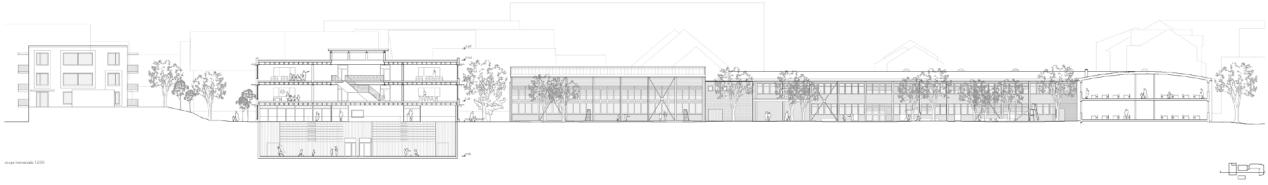

Architecture

Esposito + Javet architectes FAS SIA

Rue des Terreaux 10, 1003 Lausanne

collaboration: Alfonso Esposito / Anne-Catherine Javet / Marina Biga

Ingénierie civile

Alberti Ingénieurs SA

Avenue Eugène-Rambert 1, 1005 Lausanne

collaboration: Patrick Alberti / Léonard Gorjat

Architecture paysagère

L'esquisse du paysage sàrl

Rue Cité-Derrière 8, 1005 Lausanne

collaboration: Mary Hofmann / Florian Ameline

Le projet PAC-MAN se caractérise par une implantation de deux volumes compacts, un prisme contenant le programme scolaire à l'est et un bâtiment sportif à l'ouest, le long du canal. L'idée directrice de cette implantation est de dégager une nouvelle place scolaire au nord du site, connectée aux 2 autres préaux existants. C'est sur cette place que se trouvent les entrées des nouveaux bâtiments, sous deux couverts généreux de part et d'autre.
Le projet identifie les hauteurs des bâtiments comme un enjeu sensible dans un quartier de constructions de 2-3 niveaux, et cherche à rester compact (R+3 sur le bâtiment scolaire, R+1 sur le complexe sportif). Il limite les excavations à la salle de sport, sur un niveau, et à une partie du bâtiment scolaire (peu représenté sur les coupes et élévations) pour des locaux techniques. Il n'y a pas de connexion fonctionnelle chauffée entre les deux bâtiments, ni avec les autres bâtiments du site.

La séquence d'entrée du complexe sportif est pratique et efficace, avec un grand hall pouvant accueillir la salle de théorie, distribuant de part et d'autre une circulation verticale vers le programme de salle d'activité à l'étage et le programme de vestiaire et aire de jeu au sous-sol.
L'ensemble fonctionne bien et bénéficie d'une luminosité généreuse. Néanmoins le jury regrette le fonctionnement de la salle d'activité qui trouve ses vestiaires deux étages plus bas et dont l'accès PMR n'est possible que d'un côté en cas de division.
L'organisation de l'école est tout aussi frontale avec un hall directement au centre du dispositif, qui dessert 3 étages avec 7 classes disposées de part et d'autre une circulation habitable centrale. Cette disposition permet une compacité louable.
Sous cette apparence très efficace et rationnelle, l'analyse fonctionnelle fait ressortir plusieurs inélégances : Les salles de classes sont de proportions rectangulaires avec 4 sur 7 qui ne sont éclairées naturellement que par le petit côté. La structure de ces classe porte sur la trame la plus longue plutôt que l'inverse qui aurait été relativement aisé. De plus 3 salles de classes se retrouvent au rez sur la rue. Le grand hall longitudinal est coupé par un noyau béton qui réduit sa largeur de 6m à 3m avec en plus l'arrivée de l'escalier principal dans cette largeur de 3m. Ceci, couplé aux dimensions même de cet escalier le rends difficilement concevable pour un grand nombre d'élève (env. 400). On peut aussi avoir des doutes sur la quantité de lumière naturelle qui parvient au centre de cet espace distributif, et particulièrement au rez dans le hall. Le jury regrette le manque d'efficacité des espaces servants de l'école qui occupent l'espace d'une salle de classe au nord-est et auraient pu aider à intégrer une partie des éléments de ce noyau béton afin de libérer la circulation.

La façade exprime une prédominance de bois. Elle est très régulière, simplement animée sur les images par un jeu de stores élégant. Les 4 faces sont traitées de la même manière, sans différenciation du socle ou des circulations que le jury aurait apprécié. Le développement constructif de qualité fait ressortir la présence d'un ouvrant protégé, permettant la ventilation nocturne par exemple.

Le concept structurel proposé associe efficacité, durabilité et esthétisme, répondant ainsi aux exigences actuelles en matière de construction de bâtiments scolaires et sportifs en Suisse.
Pour le bâtiment des classes, la solution structurelle retenue est celle d'un plancher mixte bois-béton reposant sur des piliers en bois, aujourd'hui largement reconnue dans la construction d'écoles pour ses performances : la combinaison judicieuse du bois et du béton dans cette structure mixte permet d'obtenir un plancher à la fois léger, rigide et résistant. Cette approche améliore également l'isolation acoustique et la résistance au feu, tout en facilitant une mise en œuvre rapide grâce à la préfabrication. La régularité des trames et la symétrie de la structure permettent une répétition efficace des éléments porteurs, optimisant ainsi les coûts et les délais de construction. Le bémol principal est la direction de portée dans les classes. Le contreventement est assuré par des refends. L'utilisation de béton recyclé et de ciment à faible émission de CO_2 pour les éléments en contact avec le sol renforce la durabilité et les performances structurelles du bâtiment, tout en contribuant à réduire son empreinte carbone.
La toiture de la salle de sport est constituée de poutres en bois lamellé-collé d'une portée de 28 mètres. Cependant, elle ne semble pas bénéficier d'une rigidité supplémentaire qui aurait pu être apportée, par exemple, par l'ajout d'une dalle collaborante en béton. Même si l'augmentation de la rigidité structurelle n'est pas une priorité pour cette partie du bâtiment, car elle reste inaccessible au public, cette absence peut être considérée comme une opportunité non exploitée. Le contreventement de la salle de sport est assuré par des croix de Saint-André disposées en façade.

Le projet paysager distingue trois sous-espaces dans lesquels se développent des îlots végétalisés et arborés permettant une appropriation par les enfants et une diversité d'usage. Aussi, les couverts intégrés aux parvis des deux nouveaux bâtiments participent directement à la qualité du préau.

Les équipements de jeu et de nombreuses assises s'installent à l'ombre des arbres. La pièce d'eau proposée à proximité du canal pourrait servir d'accroche à la biodiversité lors des classes à l'extérieur. Cependant, son emplacement à l'arrière des containers pourrait poser des questions sécuritaires. Il manque une attention particulière sur le traitement de ses abords et de son accessibilité.
Le projet crée beaucoup d'espace interstitiel, de dimensions assez continue et peu habitable. Le nouveau préau de référence semble fonctionnel, mais il est assez restreint et ne permet pas une végétalisation importante. Il est à noter l'aménagement d'espaces végétalisés et densément arborés en bordure de l'aire de tout temps mais son orientation Nord offre peu d'ombrage à cet espace.
Le projet présente une faiblesse paysagère majeure : l'implantation de la salle de sport en limite de parcelle entraîne la suppression du chemin de mobilité douce. D'autant plus que le gain d'espace entre la salle de sport et les containers existants est réduit à un simple chemin d'accès.
Le projet prends très peu en compte les objectifs de mobilité. Il oublie la zone de dépose et l'arrêt du bus scolaire, environ 120 places vélo dont 40 couverte. Ce qui est dessiné fonctionne moyennement, notamment les places de stationnement sur la rue Venel qui ne permettent pas de manœuvrer.
L'analyse économique fait ressortir un projet efficace dans la maitrise des coûts, parmi les projets les moins onéreux.

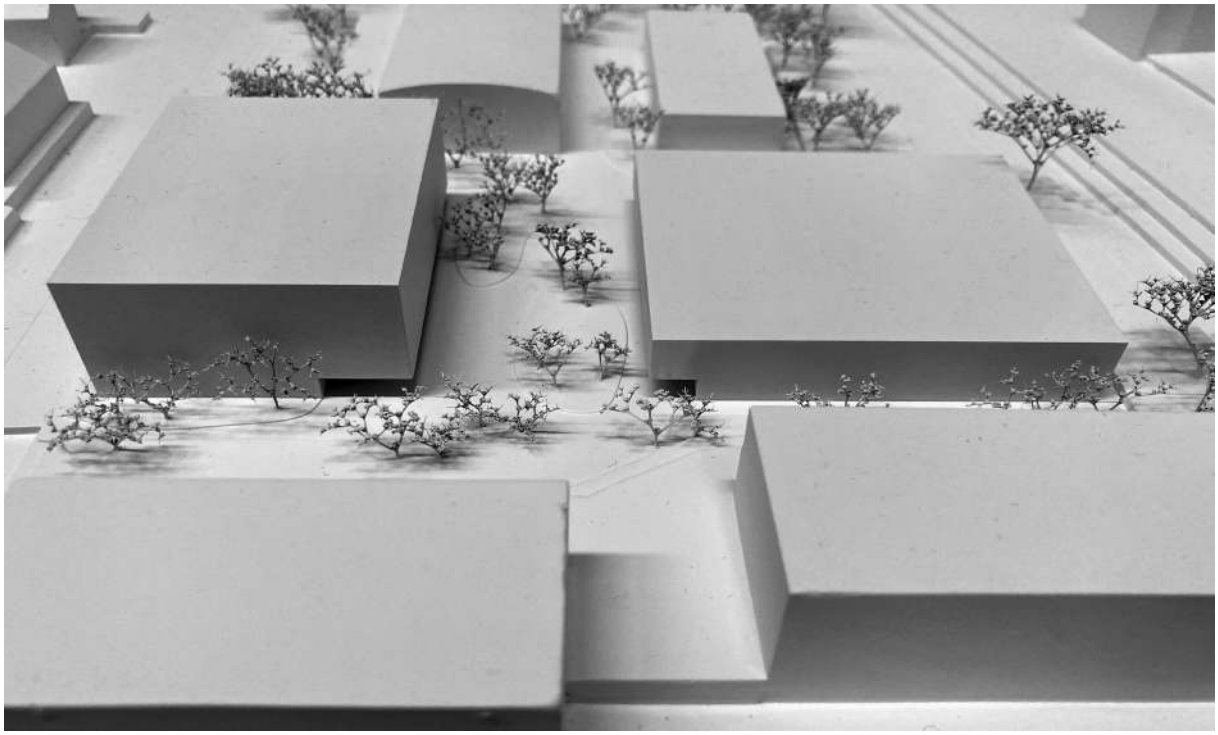

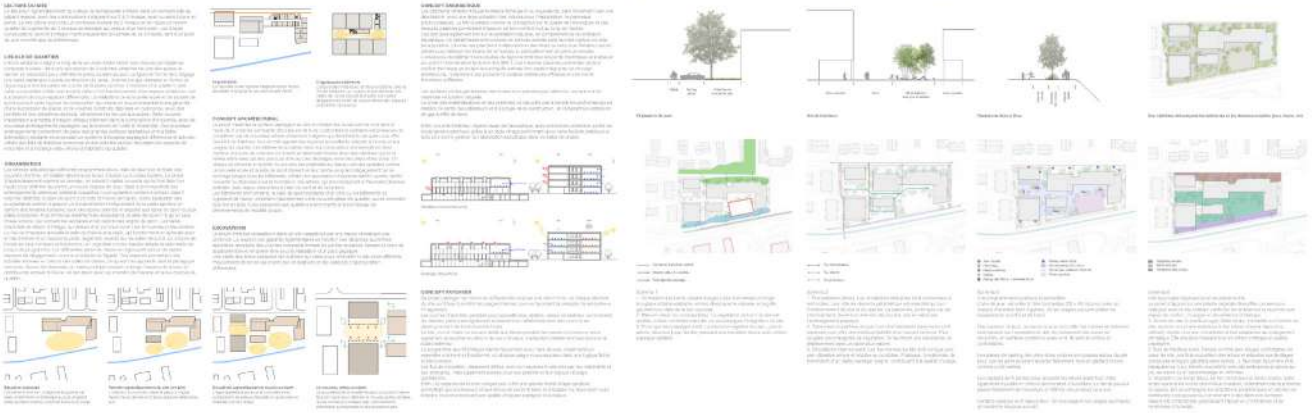

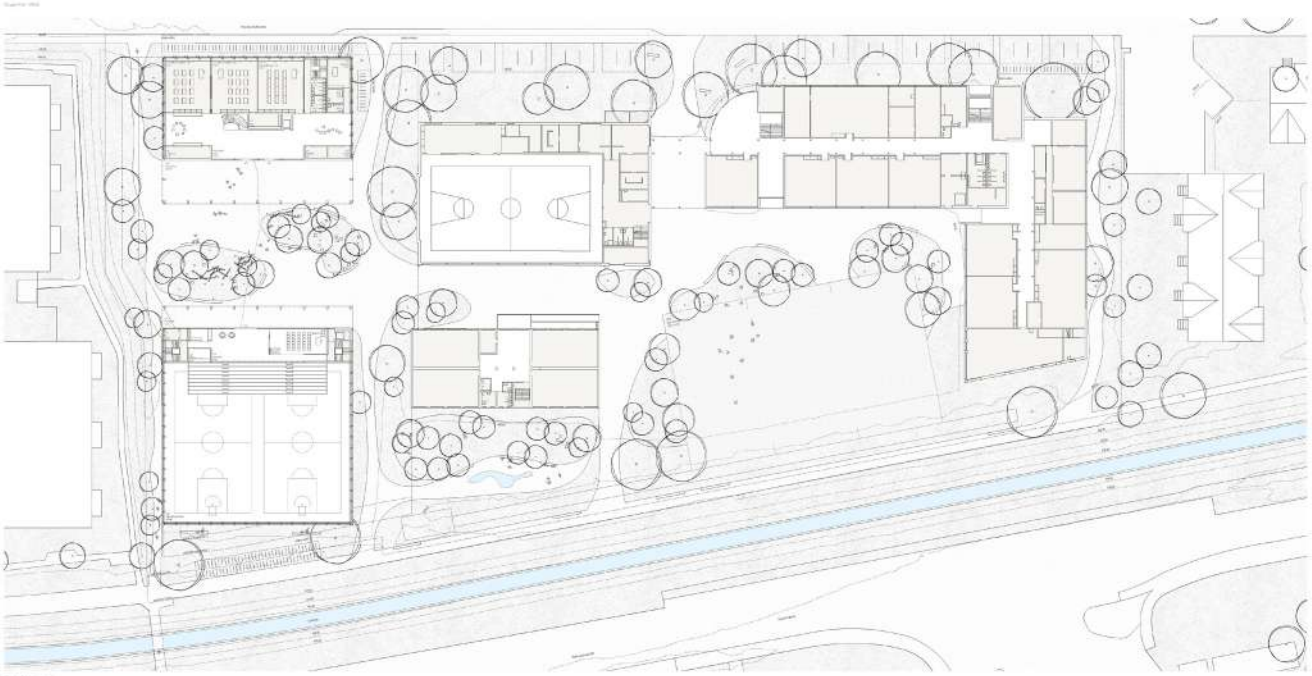

Concours Extension Collège de la Passerelle

PAC-MAN

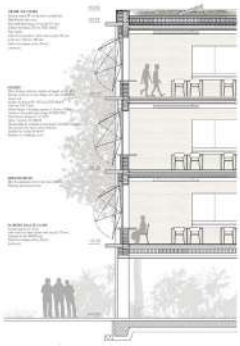

Concours Extension Collège de la Passerelle

PAC-MAN

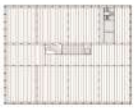

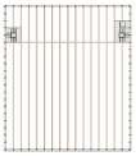

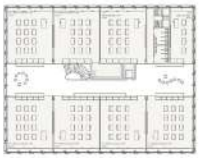

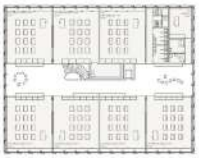

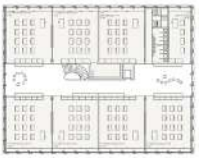

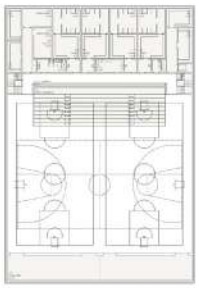

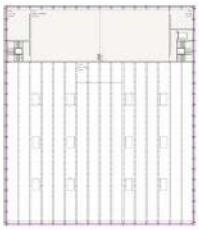

6ème prix, 6ème rang projet n°25 / LA BOUCLE EST BOUCLEE

Architecture

De Planta et Associés Architectes SA

Rue Blavignac 10, 1227 Carouge

collaboration: Micoud Anthony / Trifan Constantin / Napione Alessandro / Carter Joël

Ingénierie civile

structurame SA

42bis Rue du Môle, 1200 Genève

collaboration: Damier Dreier

Architecture paysagère

Cattin Thomas – VIVACITÉ, architecture du paysage

Rue Elisa Serment 1, 1018 Lausanne

collaboration: Cattin Thomas

Le projet La boucle est bouclée reprend le langage volumétrique du site et le complète avec différentes constructions reliées entre elles par des circulations pour former une architecture de type pavillonnaire. Ce parti architectural est fort et permet de voir le complexe scolaire comme un tout qui contraste avec le tissu morcelé du quartier.

Les gabarits des nouvelles constructions sont variés, avec un volume semi-terré côté rue Jean-André-Venel et un volume pour les salles de classe aligné sur les immeubles de logements situés à proximité. Les façades s'inspirent également du langage architectural existant avec une mise en valeur de la structure porteuse et une expression unitaire.

Le regroupement de toutes les surfaces dévolues aux sports et le fait d'avoir connecté la salle de gymnastique existante aux nouvelles infrastructures est une véritable plus-value et crée un pôle sportif avec accès indépendant depuis la rue. L'accès au programme scolaire par le canal, via le préau couvert, est moins évident et le jury se questionne sur la pertinence du couvert qui permet de relier les deux bâtiments scolaires. Une hiérarchie entre l'accès principal, par la rue, et des accès secondaires, le long du canal, est mis en place, et donne, à l'ensemble, une grande cohérence.

Le concept de la « rue intérieure » est vraiment très intéressant, mais montre, quelques fois, ses limites, en créant des déséquilibres entre les étages. L'accès aux deux salles d'activités physiques nécessite un couloir qui met en place une galerie au niveau du rez-de-chaussée. Cette configuration n'offre pas de réelle plus-value et crée une sorte de cul-de-sac dans le prolongement de la galerie d'accès aux gradins. Pour la partie école, les circulations du rez-de-chaussée sont généreuses, mais manquent de dégagement et de lumière naturelle. Il en va de même dans les étages supérieurs, avec des salles de dégagements qui sont proposées entièrement vitrées, pour amener de la lumière en deuxième jour.

L'ensemble de la structure repose sur un socle en béton commun, dont l'altimétrie a été étudiée afin de limiter les terrassements et l'emprise dans la nappe phréatique. La structure de l'école s'organise autour d'un système de poteau-poutre en béton préfabriqué précontraint, disposé sur une trame régulière, supportant les planchers mixtes bois massif-béton. Cette solution répond efficacement aux exigences acoustiques et de résistance feu tout en optimisant les hauteurs statiques.

La structure de la salle de sport est composée d'une toiture en bois massif reposant sur des cadres en béton, dont les sommiers sont précontraints. Ce concept assure une certaine cohérence avec la structure du bâtiment scolaire. Toutefois l'usage du béton pour ces cadres peut être questionné. Une toiture entièrement en bois aurait été adaptée au vu de l'usage de la toiture et plus pertinente au regard des objectifs de durabilité.

Le système de contreventement, tant pour l'école que pour la salle de sport, n'est pas clairement défini. La discontinuité du noyau central et les changements de trame au rez et au sous-sol ne sont pas résolus.

L'implantation du nouveau bâtiment et son emprise au sol se fait au détriment des espaces extérieurs, désormais fortement réduits. Si l'on peut apprécier la présence d'une enveloppe végétale qui adoucit les abords du bâti et contribue à son intégration paysagère, les zones ouvertes accessibles restent cependant limitées, principalement concentrées en bordure du canal. Si l'abattage de certains sujets existants est à déplorer, la démarche de renouvellement de l'arborisation est saluée.

Sur le plan de la mobilité, le projet traite de manière convaincante les contraintes programmatiques avec une bonne hiérarchie entre les différentes zones de stationnement. Le parti d'avoir positionné le stationnement des bus scolaires indépendamment des autres véhicules est relevé et apprécié.

Le jury regrette de voir les espaces extérieurs subir l'étalement des constructions au point d'offrir des surfaces plutôt résiduelles. Le plan de situation et la maquette montrent bien l'emprise du bâti, sur le site, avec, comme point d'orgue, le pavillon existant qui contredit le concept du candidat. Finalement, il n'y a pas beaucoup de marge de manoeuvre pour le programme extérieur et une fois le terrain, en tout temps, dessiné, il ne reste plus que des petits sous-espaces qui seront difficiles à gérer lors des récréations et qui n'offrent pas les surfaces demandées dans les normes scolaires.

Le jury salue la démarche et relève la qualité conceptuelle de la proposition, sans être convaincu du bon fonctionnement de l'ensemble.

Concours Extension du Collège de la Passerelle **« La boucle est bouclée »**

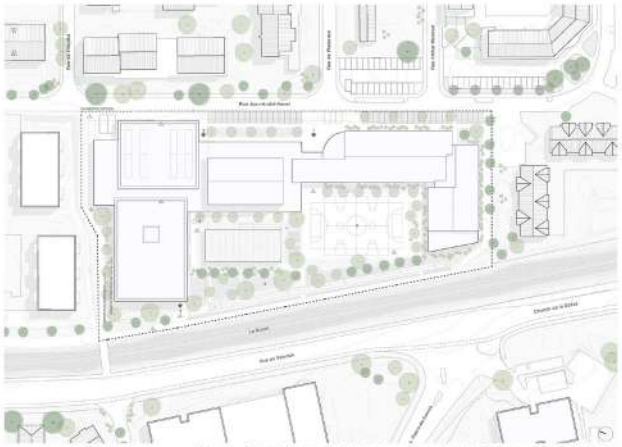

Plan de situation | 1/500

1 Entrée principale 2 Entrée indépendante pôle sportif 3 Accès depuis la cour 4 Accès depuis la passerelle 5 Espace en pour et désimperméabilisé 6 Arrêt tram tempo

Entrée Ouest depuis la passerelle

INTEGRATION URBAINE ET PARTI ARCHITECTURAL

Le site du collège de la Passerelle forme actuellement un L ouvert sur le canal. Il affirme la limite d'un vide par rapport à des habitations et sur la rue de l'ancre faisant front aux logements. Le bâtiment des bâtiments se voulant bas, à la fois pour être en accord avec le quartier mais aussi pour donner à cette école **une dimension humaine**. Le site est très ouvert et **offre des traversées**, des balades pour rejoindre le chemin le long du canal.

Les problématiques de faire une extension sont les suivantes :

Comment créer un nouveau bâtiment qui ne cloisonne pas le **centre de gravité de l'école** ? Comment réussir le bâtiment existant clouer, les différences de niveaux, la configuration des logements nouvellement construit en bord de passelle ? Comment donner à ce site une lecture d'un équipement public ?

Il ne s'agit pas ici de d'agrandir le programme en de multiples bâtiments pour créer des intentions, des vues, des places et qui deviennent ajouter à la lecture du site une série de volumes et des vides supplémentaires créant de la confusion. Il faut ici renforcer la notion d'équipement public et d'**unité programmatique**. Créer un ensemble reconnaissable comme appartenant à un **système ouvert** et pas un ensemble dédié au logement.

Le projet vient refermer le site avec un bâtiment qui redéfini l'intérieur de l'existant, qui pose des **limites franches** sur l'un et le long de l'axe de mobilité doux. Il définit également des limites et vides **facilite par les enfants** et ma l'espace dédié à la cour efficace et lisibilité et délimite le dégagé. Il a besoin de limite, c'est **fixer un cadre clair** et continu mais à la fois être **ouvert sur le paysage**. L'aménagement paysager crée des transitions pour définir des espaces variés mais clairement **réponds et organisés**.

Le projet redéfini la façade sur la **cheville l'école** de l'école et avec de la salle de gymnastique. Les gabarits sur rue viennent dans la **verticale de l'existant** et du quartier. Le bâtiment « sportif » vient dans la continuité de l'existant pour former un pôle sportif dont les bâtiments modernes permettraient une utilisation optimale des salles. Les salles de athlétisme, plus basses bénéficient du rayonnement sur les constructions pour se rapprocher de la limite et viennent accompagner la bande existante du sud. Une hauteur vient répondre au figure de la nouvelle de la salle de gym existante. Le **pôle sportif des Epinis** et des volumes renforce une **lecture d'intégration**, une gamme sur toute les des volumes émergent.

Cette position permet de distribuer les flux :

Depuis la rue une entrée unique et une entrée sportive indépendante

Une cour à mais définie dont la limite virtuelle entre bâtiment qualifie le dedans du dehors

Des cœurs de bâtiments ouverts sur cour

Une cour définie au sport, à l'activité, au jeu et au forêt protégée par des bâtiments pour le bien des voisins

PROGRAMME

Le programme scolaire et le programme sportif sont **liés mais à la fois autonomes**. Mais de fonctionner indépendamment l'un de l'autre. La notion program modique du bâtiment est **clair et lisible**. Une école et un centre sportif. Des classes standard aux étages, réparties par niveau, des classes spécialisées au rez. Les différents espaces dialoguent entre eux subtilement, en sol toujours ici en rez, l'**orientation est simple** car chaque bâtiment qu'avec la cité scolaire.

Comme de la salle de gym comme un grand espace dans les activités, vient subtilement créer les **connexions entre les activités** et notamment avec la salle existante. Des jours sont proposés, vitrés ou de très passages, qui permettent de connecter un espace sportif dans la salle et la flexibilité permettant d'organiser des jeudis sportives de grandes salles, le cout commercial de l'existant.

LECTURE URBAINE

Lecture d'un ensemble public unitaire dans un contexte urbain morcelé

FLUX, MOBILITE ET ACCES

Accès principal — Accès secondaires

Circulations verticales — Cheminements modérés cours

BILAN

Détenir des espaces vers la cour

Connecter le tram et l'existant

Limiter les nuisances vers la rue

FONCTIONNAMENT

Flexibilité d'utilisation

Indépendance des fonctionnements : Pôle sportif / Pôle scolaire

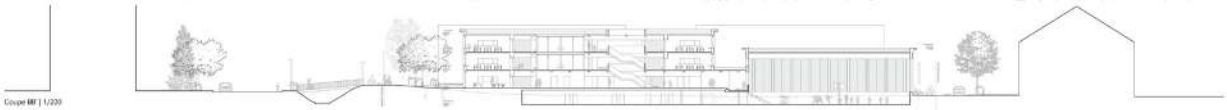

Coupe BB' | 1/200

Concours Extension du Collège de la Passerelle **« La boucle est bouclée »**

Entrée Est depuis la rue Jean-André-Venel

Vue depuis la circulation centrale

STRUCTURE

Le concept structurel a été élaboré pour concilier **plusieurs objectifs**. Il s'illustre d'un **langage structurel clair**, une **opérationnelle économique** et une approche de **développement durable**. Pour ce premier, une sélection rigoureuse des matériaux a été effectuée, en plaçant chaque matériau là où il est le plus performant. Ainsi, les sous-sols, les semelles et la structure étant principale de l'école et de la salle de gymnastique sont réalisés en béton lorsque les remplissages en ossature planes (planchers et toitures) sont **réalisés en bois**.

Pour répondre aux exigences de l'école, une **trame structurelle simple** et régulière a été adoptée, intégrant une sélection **minutieuse des matériaux** en fonction de leur efficacité notamment pour les structures porteuses. Les planchers du projet seront composés d'une **dalle mixte bois-béton**, constituée d'une dalle en bois massif d'épaisseur de 140 mm et d'une dalle de compression en béton armé recyclé de 100 mm d'épaisseur. Ces planchers, d'une portée de 3.3 mètres, seront supportés par un système de poutres principales en béton préfabriqué précontraint (gain minimum de 10 tonnes), d'une hauteur de 200 mm hors dalle de compression. La dalle de compression en béton armé recyclé offre **plusieurs avantages** : elle renforce la résistance des planchers et des poutres préfabriquées, elle améliore le confort acoustique (pas de chape nécessaire), elle garantit une résistance optimale au feu et elle assure le cloisonnement horizontal des étages grâce à son effet diaphragme. La composition de la toiture végétalisée suit le même principe.

La toiture de la salle de gym, également végétalisée, répond aux mêmes contraintes que la toiture de l'école et est dès lors sujet conçue de la même manière à l'exception des poutres en béton préfabriqué précontraint qui présentent une portée de l'ordre de 20 m et une hauteur variable de 0.55 m à 1.8m. La hauteur de la toiture est, comme pour l'école, projetée en bois massif (Kerto) d'une épaisseur de 142 m.

PRINCIPE STRUCTUREL

Terre végétale
Isolation
Dalle chanvroné bois massif
Béton préfabriqué précontraint
Béton recyclé

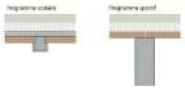

DEVELOPPEMENT DURABLE

A mesure que les planchers hybrides constituent les éléments structurels les plus déterminants d'un bâtiment en termes de quantité de matériaux utilisés, le choix d'une portée de 3.3 mètres pour le plancher bois permet une **réduction significative de la quantité de matériaux**, ce qui se traduit par une **diminution des émissions de CO2** et de la consommation d'énergie primaire lors de la fabrication. Cette solution favorise l'utilisation de **bois massif local** plutôt que de bois lamellé-collé, évitant ainsi l'utilisation massive de colle et réduisant la consommation énergétique liée au processus industriel. De plus, les poutres sont conçues hors coeur pour maintenir le niveau de finaisons. Comparée à un plancher entièrement en bois, la variante choisie (poutres principales en béton et dalle mixte bois-béton avec béton en toiture) est légèrement plus lourde, mais **nécessitant plus légère** qu'une solution avec une dalle pleinement béton, ce qui évite l'ajout sur les fondations. De plus, l'utilisation de poutres principales en béton préfabriqué précontraint permet de concevoir les performances de résistance au feu et minimiser la hauteur des poutres, réduisant ainsi le volume total du bâtiment. D'un point de vue technique, le raccordement au CVC permettra de **chauffer le bâtiment simplement**, les ventilations en simple flux avec récupération de chaleur, la mise sous vide nécessaire des fenêtres ouvrantes, avec une gestion simple de l'aération, des toitures végétalisées permettant un confort thermique, une réduction de l'îlot de chaleur urbain, un confort supplémentaire. Cela a où une manière de faire de la rétention d'eau en toiture. La pose de panneaux photovoltaïques viendra compléter les démarches peu coûteuses **économiques et autonomes** en termes de consommation comme d'énergies.

USAGE

Structure portique permettant une modularité des affectations et un agrandissement simple du bâtiment

CIRCULATION/VENTILATION

Projet de CVC en lien avec la flexibilité et modularité des espaces

LUMIERE

Lumière naturel dans les circulations

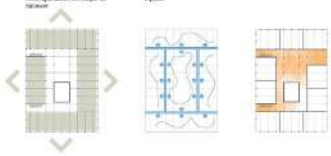

ECONOMIE DE PROJET

Le gros terrassement, élémentaire des sous-sols de l'école et de la salle de gym a été volontairement **minimisé les terrassements** dans la logique de réduire caractérisée à 450.00 m³ ainsi que le volume d'excavation qui, étant déversé au contraire en site, devra être évacué. De plus, la mission d'un sous-sol positionné plus profondément sous le niveau piézométrique conduirait à la nécessité d'un pompage permanent lors du chantier et d'un étanchément du sous-sol, afin de résister d'exemple, par exemple : non seul de pouvoir réaction, la dalle sous la salle de gym offr d'éviter le soulèvement de celle-ci provoqué par la pression d'Archimède.

En **conformité avec les études géotechniques** existantes, avec donné l'impossibilité de recourir à des fondations superficielles, des pieux seront disposés sous les avec poteaux principaux. Solution d'ancrés réalisé en sous les bâtiments composant le site existant de la Passerelle et des bâtiments adjacents.

Deuxième, l'option de ce projet réside dans la proposition d'une typologie architecturale et structurelle **simple et efficace** (modèles des structures de chaque matériau de construction, qui assurant une **efficacité économique et environnementale optimale**. Tout en répondant précisément aux composants du programme. Socialement, **l'offre des espaces intérieurs et extérieurs de qualité** (un pour les scolaires, les enseignants, les sportifs qui le quotidien permettant une vitrine de santé. La perméabilité des espaces extérieurs offre au quartier un lieu capable de tisser des **liens sociaux** avec le nouveau. A chacun entre deux quartiers, le cour en connecte au passant le long du canal, à la rue mobilité douce et un place comme une étape d'un **parcours plus généreux** et à plus grande échelle. Cette nouvelle cour devient **connexion à la ville**.

TERRASSEMENTS

Utilisation du déblais du terrain

PROGRAMME

Répartition à programme scolaire par étage

COMPOSITION

Toiture

Panneaux photovoltaïques
Substrat végétal, végétation extensive
Couche drainante + voiles géotextile
Etanchéité souple
Isolation thermique en laine minérale
Pare vapeur
Dalle de compression en béton recyclé
Dalle chanvroné en bois massif
Poutres béton précontraint

Façades

Parement lames de bois
Ossature bois avec mise d'isolation
Lame de vache
Pare vapeur
Panneau bois intérieur
Fenêtre triple vitrage bois coulée-battante
Store en toile à projection

Planchers courants

Revêtement sans joint
Dalle de béton recyclé
Dalle chanvroné bois massif
Poutres béton préfabriqué précontraint

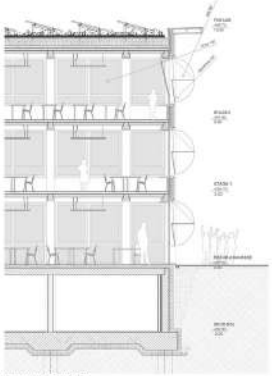

Coupe constructive | 1/50

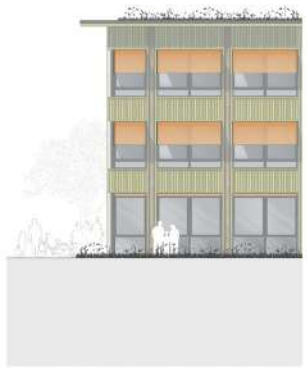

Coupe DD' | 1/200

Coupe CC' | 1/200

Concours Extension du Collège de la Passerelle **« La boucle est bouclée »**

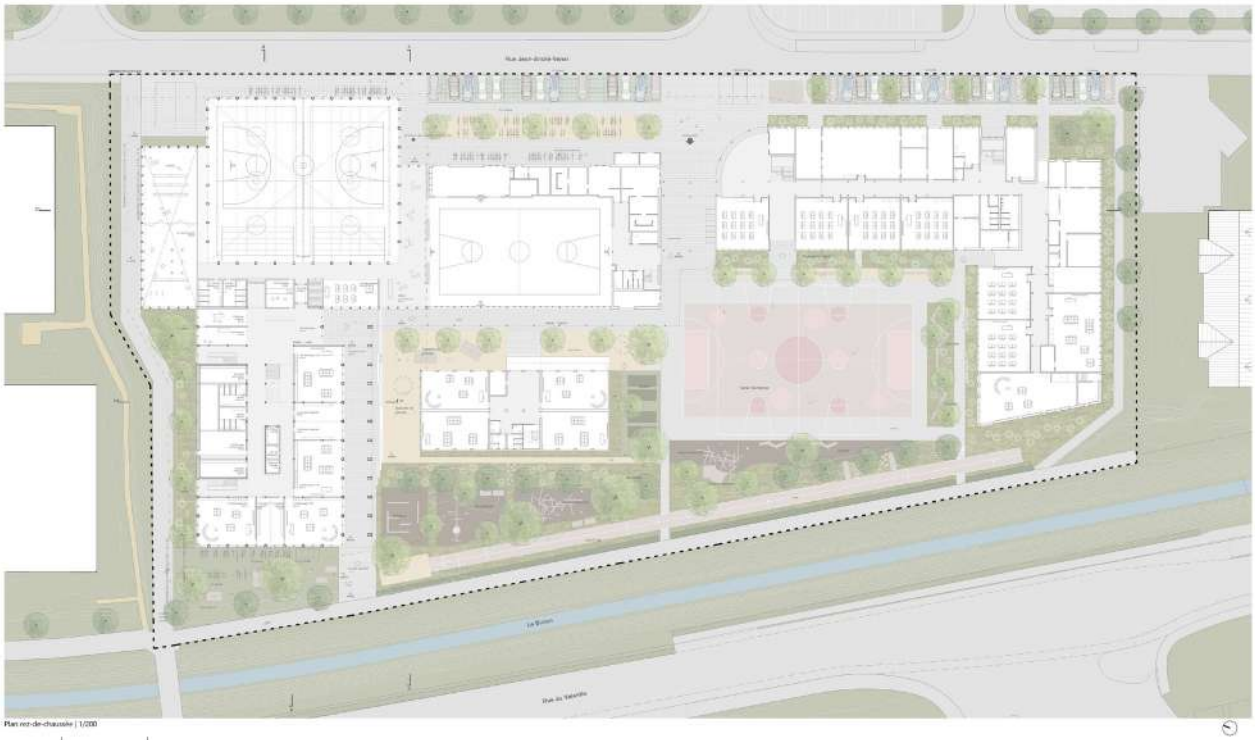

Plan rez-de-chaussée | 1/200

Coupe AA' | Façade Sud | 1/200

Concours Extension du Collège de la Passerelle **« La boucle est bouclée »**

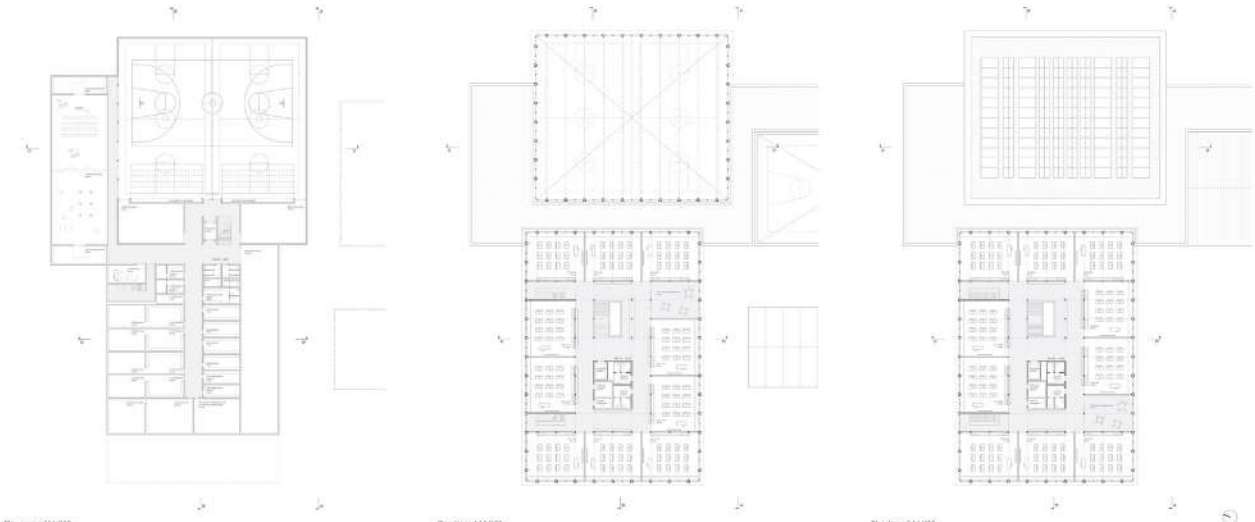

Plan sous-sol | 1/200

Plan étage 1 | 1/200

Plan étage 2 | 1/200

Façade Est | 1/200

PRESENTATION DES PROJETS ECARTES AU 2ème TOUR

Architecture

continentale klg

Herzogstrasse 2, 8044 Zürich

collaboration: Giulio Galasso / Natalia Voroshilova / Zelda Frank

Ingénierie civile

WaltGalmarini AG

Drahtzugstrasse 18, 8008 Zürich

collaboration: Andreas Galmarini

Architecture paysagère

apaar Sàrl

Passage Daniel Baud-Bovy 10, 1205 Genève

collaboration: Séraphin Hirtz / Manon Delajoud

Les deux faces de la Passerelle

Cour centrale: écoles réunies

4 entités programmatiques

Mobilité douce et motorisée

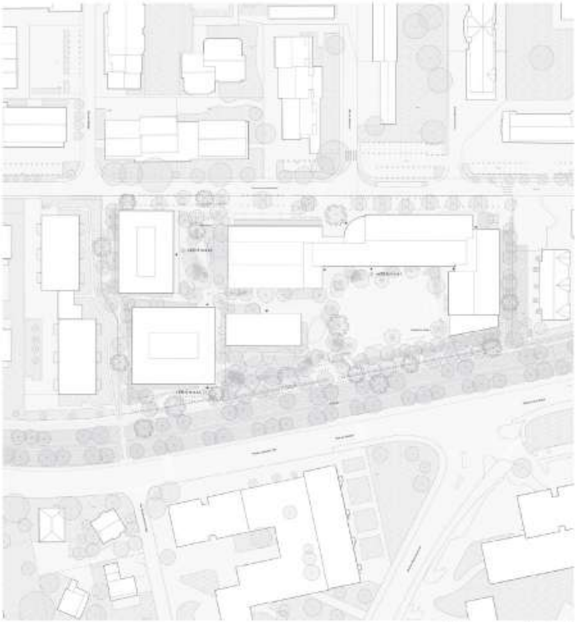

Plan de situation 1:500

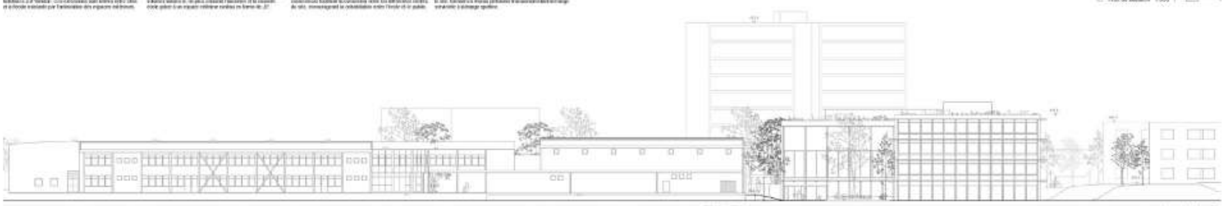

Elévation Est 1:200

Structure

Construction et matérialité

Concept énergétique et autosuffisance

Réponse aux enjeux futurs

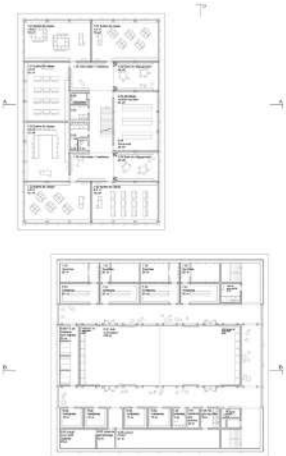

Plan 2ème étage 1:200

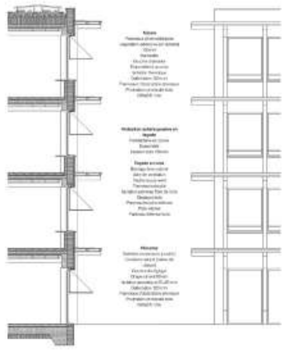

Coupe constructive 1:50

Faire l'école

Les clusters en scène

La gym en mouvement

Façade en dialogue

Coupe AA 1:200

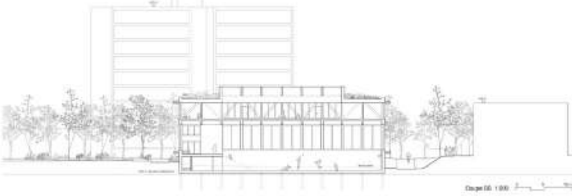

Coupe BB 1:200

2 Concours Extension du Collège de La Passerelle

Feuille d'Eau

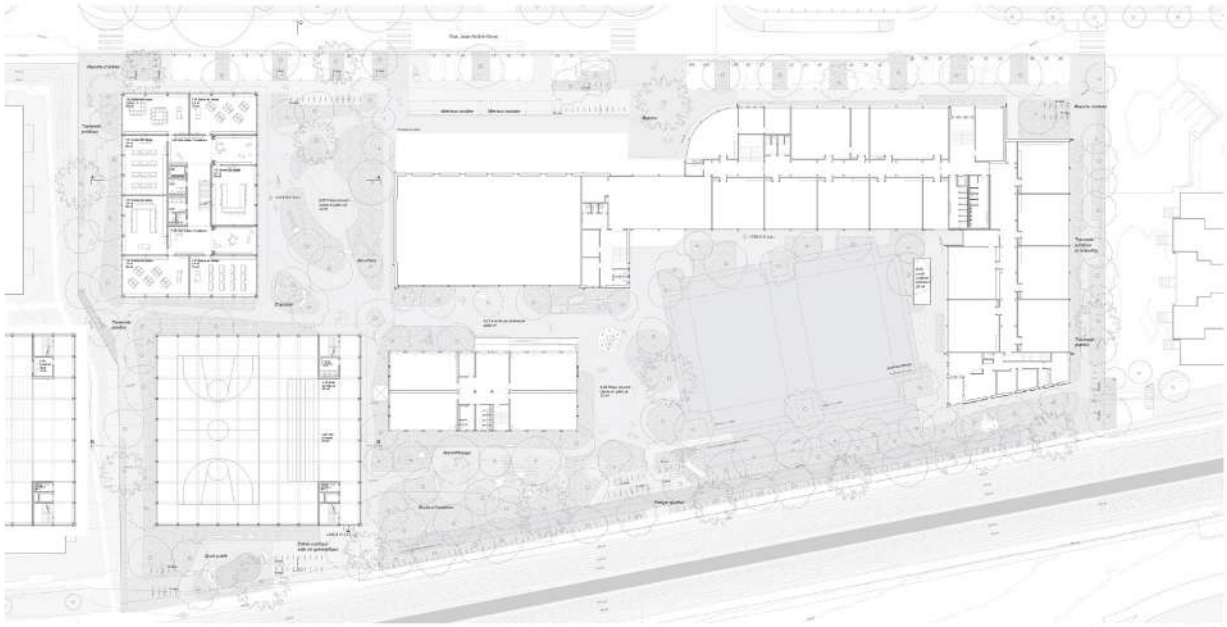

Plan inférieur (hauteur) 1:200

Rez 1er étage 1:200

La façade du Sport vers le canal

Une cour apaisée

Des eaux valorisées et infiltrées

Des sous-espaces multiples

Les préaux couverts

Concours Extension du Collège de La Passerelle

Feuille d'Eau

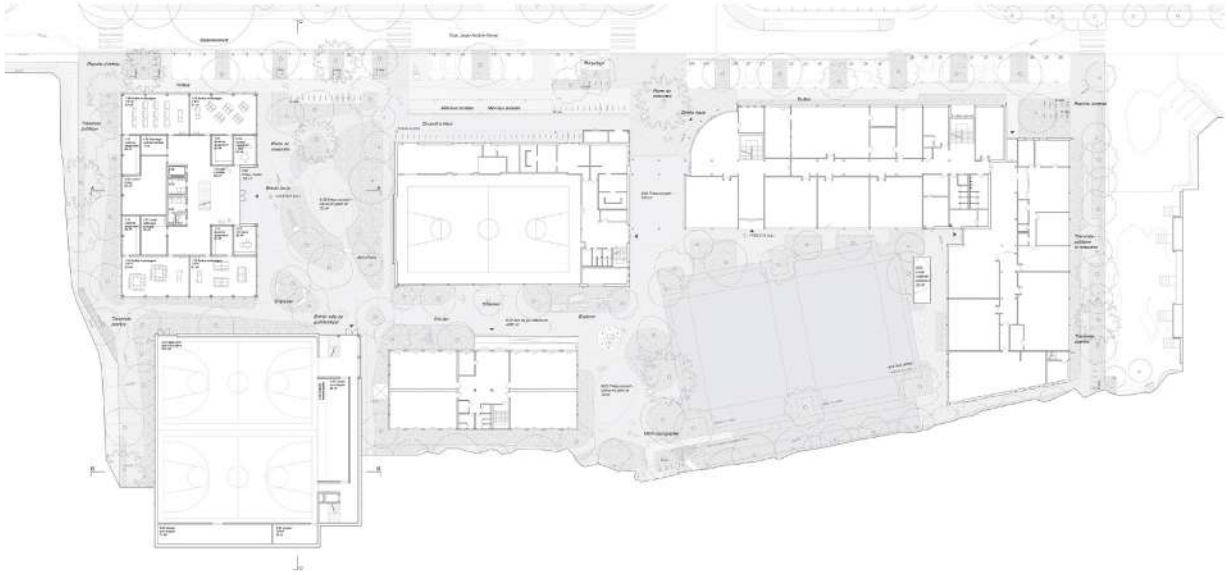

Plan rez-de-chaussée 1:200

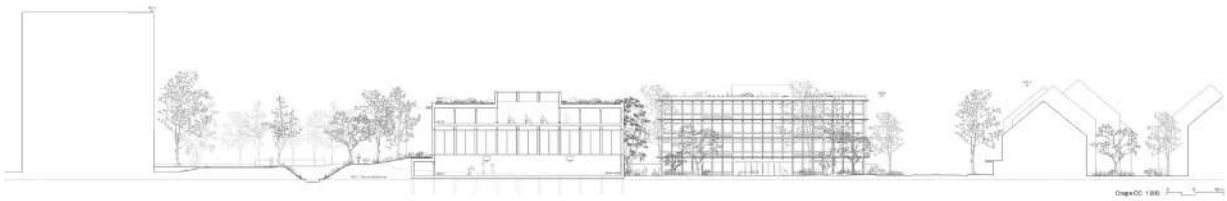

Coupe CC 1:200

Architecture

Translocal Architecture GmbH

Beatusstrasse 19, 3006 Bern

collaboration: Helko Walzer / Oliver Fiebig / Marko Gröhre
Annika Grupe / Liliane Storl / Lianghe Zhou

Ingénierie civile

Lüchinger Meyer Partner

Limmatstrasse 275, 8005 Zürich

collaboration: Andreas Gianoli

Architecture paysagère

r+b Landschaftsarchitektur

Königstrasse 12, D 01097 Dresden

collaboration: Jens Rossa

CONCOURS EXTENSION DU COLLÈGE DE LA PASSERELLE CUBE MAGIQUE

SITUATION | 1:400

CONCOURS EXTENSION DU COLLÈGE DE LA PASSERELLE CUBE MAGIQUE

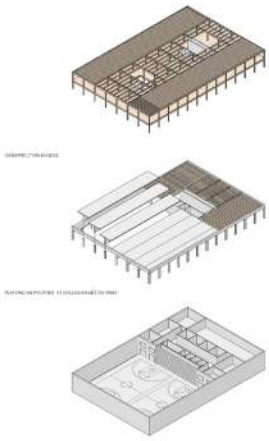

CONSTRUCTION BOIS

PLAN DES POUTRES ET DALLES EN BÉTON VRAC

CONSTRUCTION BÉTON COUPE BLANCHE

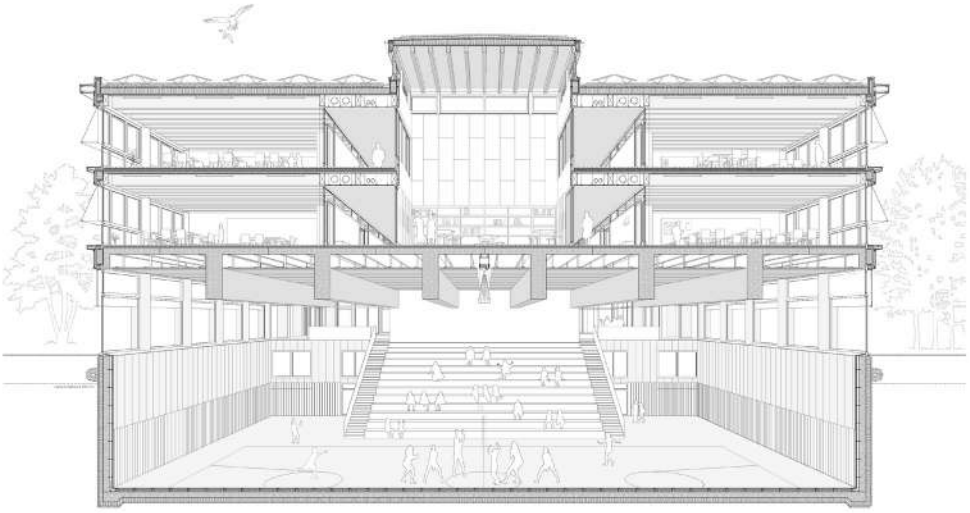

CONCEPT STRUCTURE PORTEUSE

COUPE CONSTRUCTIVE | 1:50

FAÇADE OUEST | 1:200

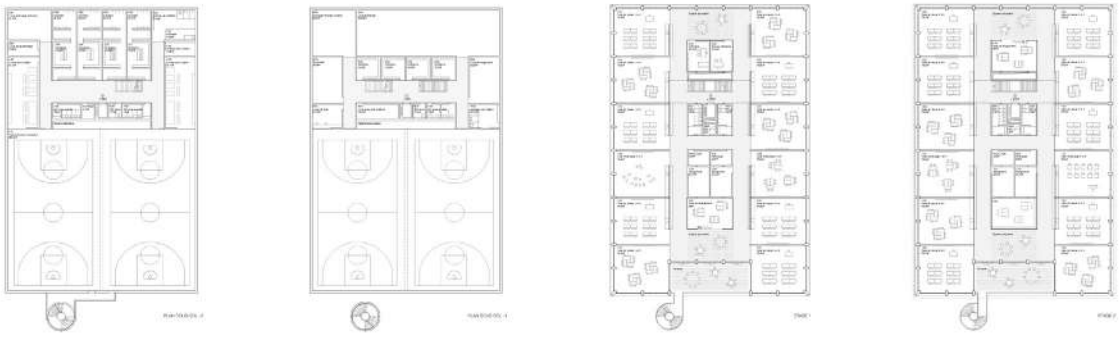

PLANS | 1:200

COUPE LONGITUDINALE

FAÇADE NORD | 1:200

CONCOURS EXTENSION DU COLLÈGE DE LA PASSERELLE CUBE MAGIQUE

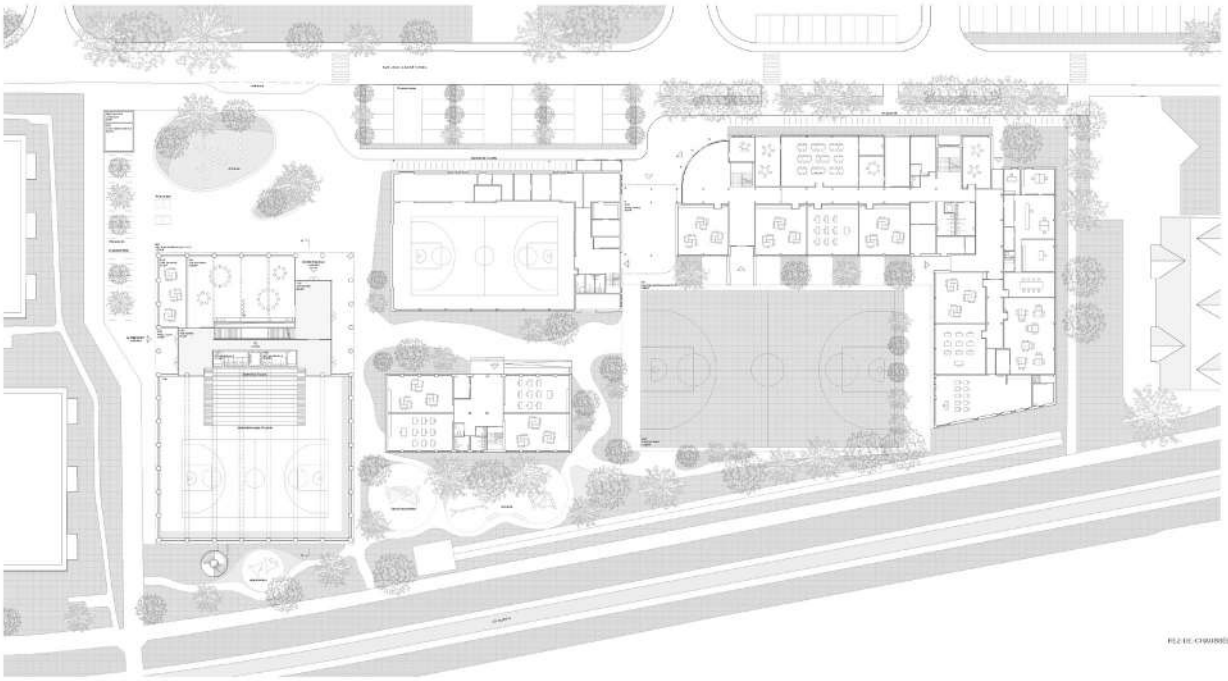

REZ-DE-CHAUSSÉE | 1:200

FAÇADE EST | 1:200

Architecture

Jonas Altorfer Architecture

Rüschlistrasse 17, 2502 Bienne

collaboration: Jonas Altorfer / Marcel Hegg

Ingénierie civile

INGENI SA Genève-Lancy

Route de Saint-Julien 63, 1212 Grand Lancy

collaboration: Lorenzo Lelli / Lionel Ecay

Architecture paysagère

Pascal Heyraud sàrl

Rue de l'Evole 8a, 2000 Neuchatêl

collaboration: Adélie Aeberhard / Martina Hinghilleri

Concours d'extension du Collège de Le Pouzauges **Tableau vivant**

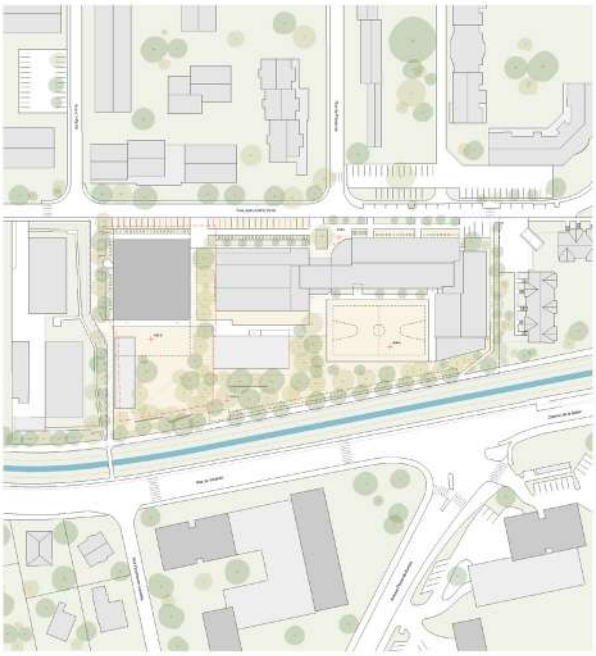

Plan de situation 1:500

Ambiance extérieure

Élévation Ouest 1:200

Concours d'extension du Collège de Le Pouzauges **Tableau vivant**

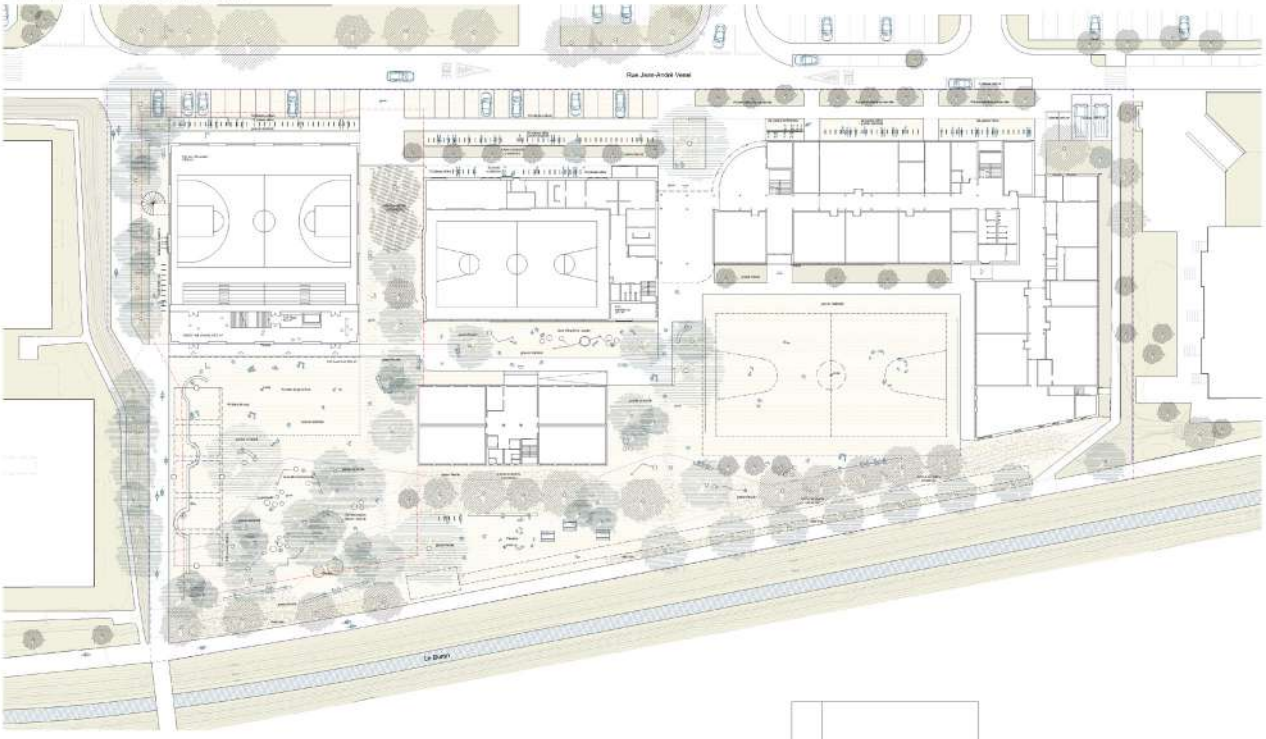

Plan du rez-de-chaussée 1:200

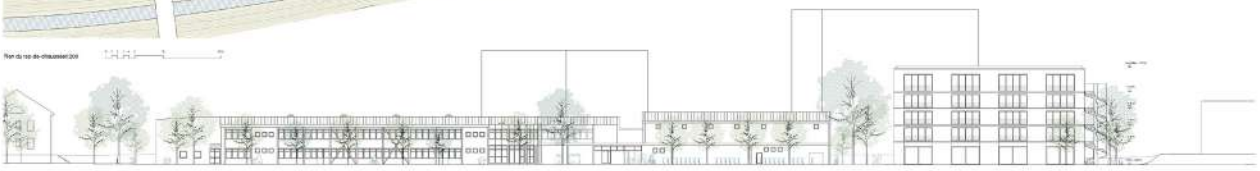

Élévation sud (Rue Jean-André Vassal) 1:200

Concept d'Extension du Collège de La Passerelle

Tableau vivant

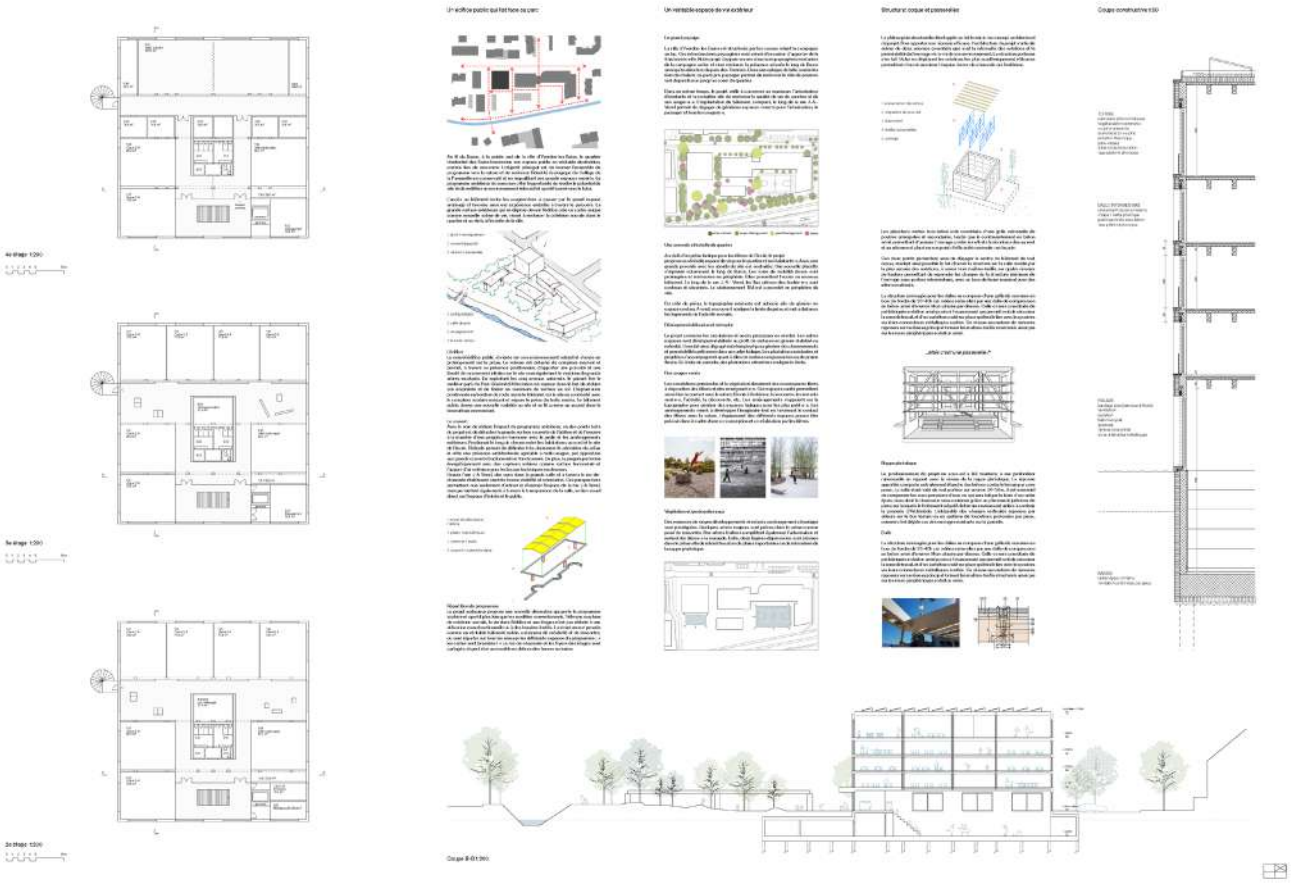

Concept d'Extension du Collège de La Passerelle

Tableau vivant

Architecture

Chablais Fischer Architectes Sàrl

Ruelle du Bordet 2, 1470 Estavayer-le-Lac

collaboration: Olivier Chablais / Estelle Jaquemet / Daniel Bismor / Carole Froidevaux

Ingénierie civile

Küng et associés sa, ingénieurs civils sia

Rue des Granges 14, 1530 Payerne

collaboration: Nathan Coucet / Yves Dizerens

Architecture paysagère

Müller Architecte Paysagiste

H-C Handersen 27, 2400 Le Locle

collaboration: Lionel Müller

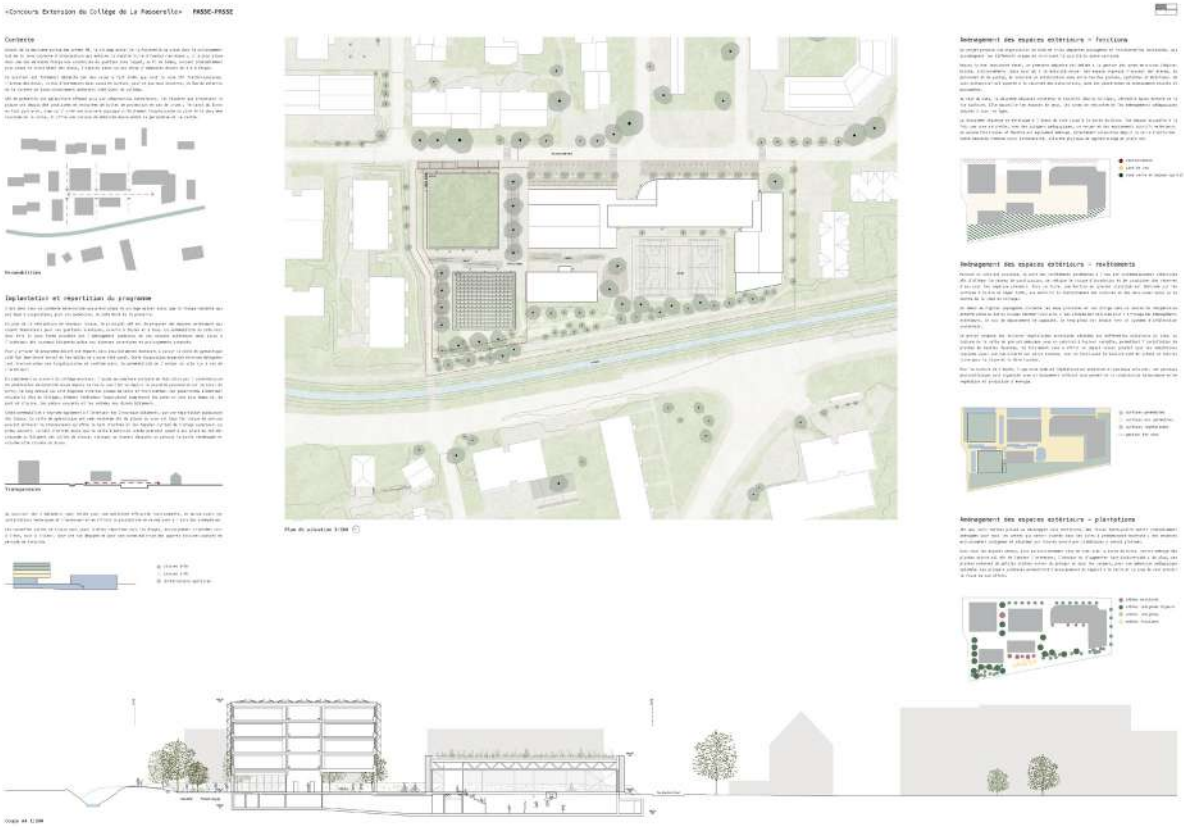
«Concours Extension du Collège de La Passerelle» PASSIC-PRSSE
Contexte
Implantation et répartition du programme
Plan de situation 1:500
Aménagement des espaces extérieurs – fonctions
Aménagement des espaces extérieurs – revêtements
Aménagement des espaces extérieurs – plantations
Coupe AA 1:200

«Concours Extension du Collège de La Passerelle» PASSIC-PRSSE
école, toiture
salle de gym, toiture
école, dalle
salle de gym, dalle
école, étages
école, façade
salle de gym structure
école, rez
sous-sol
Principes structurel et materialité
Gestion raisonnée du site et construction durable
Stratégie protection incendie
Coupe CC 1:200

«Concours Extension du Collège de La Passerelle» PASSE-PASSE

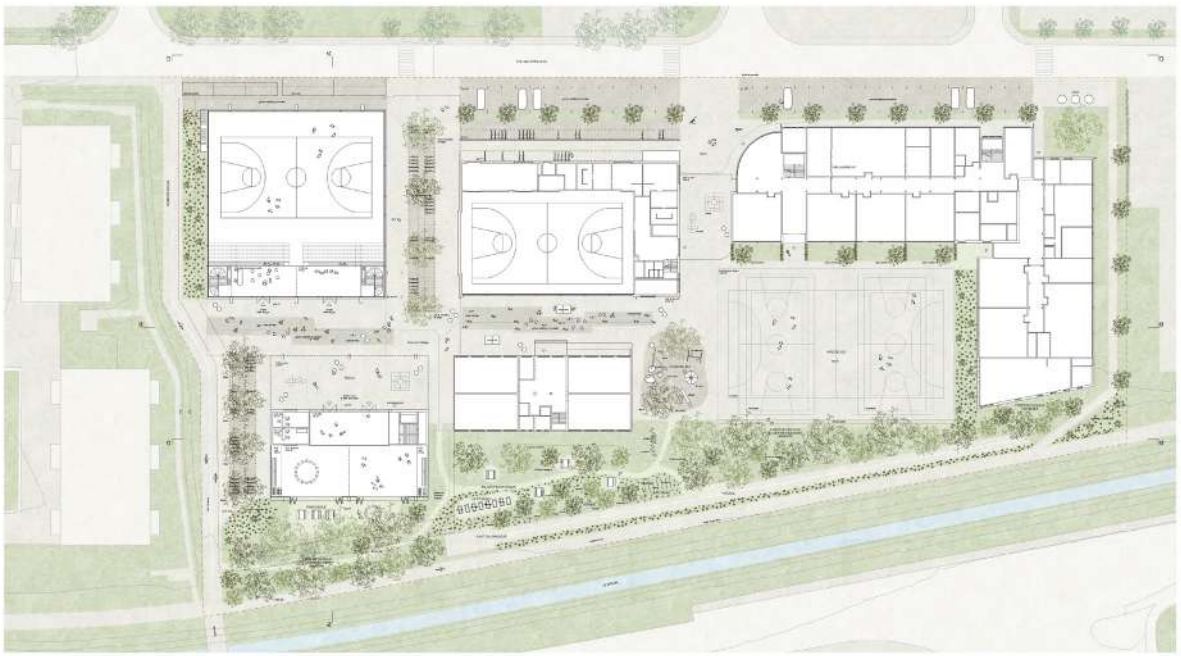

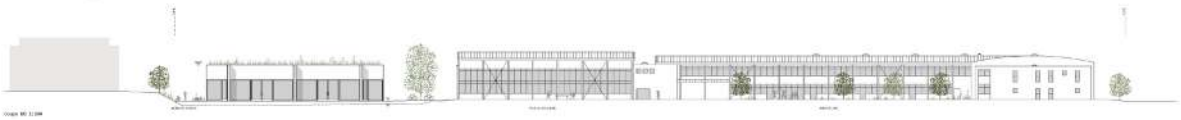

«Concours Extension du Collège de La Passerelle» PASSE-PASSE

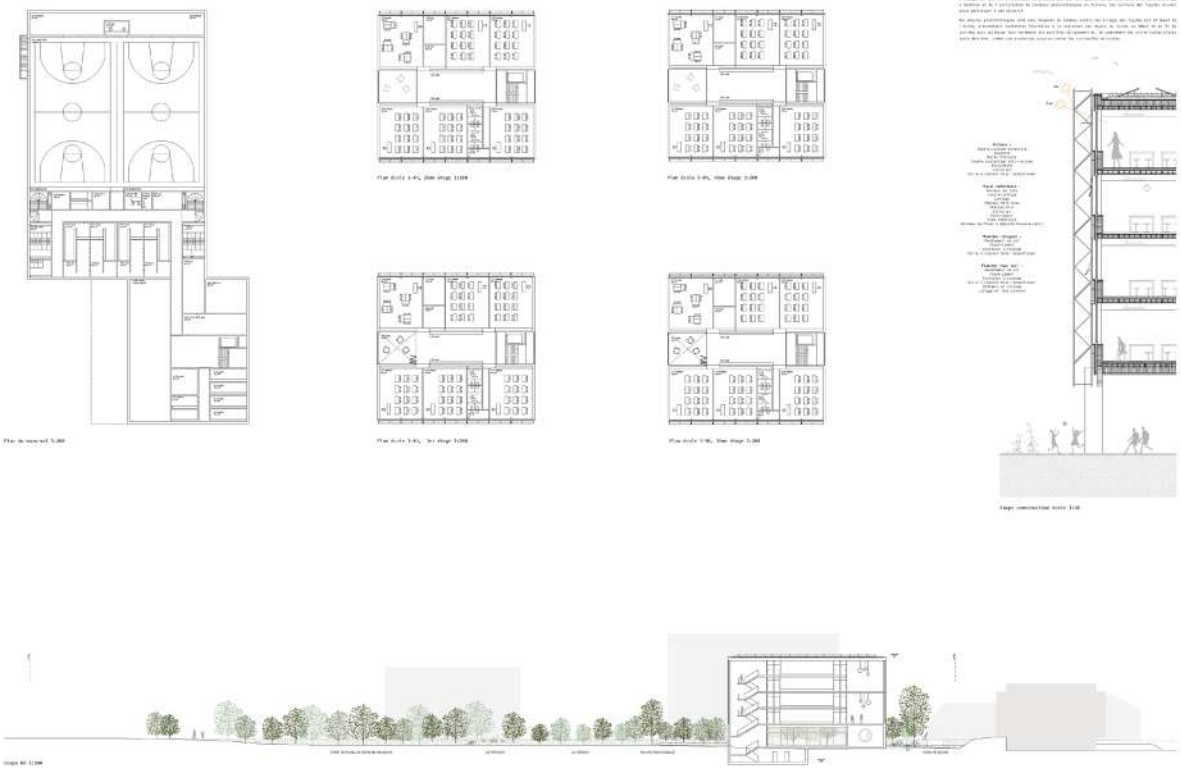

Architecture

Mann & Capua Mann Architectes Sàrl

Av. Auguste-Tissot 15, 1006 Lausanne

collaboration: Adrian Mann, Gaétan Knüsli

Ingénierie civile

AIC Ingénieurs conseils SA

Avenue des Baumettes 15, 1020 Renens

collaboration: André Alves / Andrea Lavelli / Nicolas Ré / Antonietta Sofia

Architecture paysagère

Pass-age Alban Carron & Florent Lièvre SNC

Rue Sainte-Marguerite 16, 1950 Sion

collaboration: Lièvre Florent / Nanchen Romane

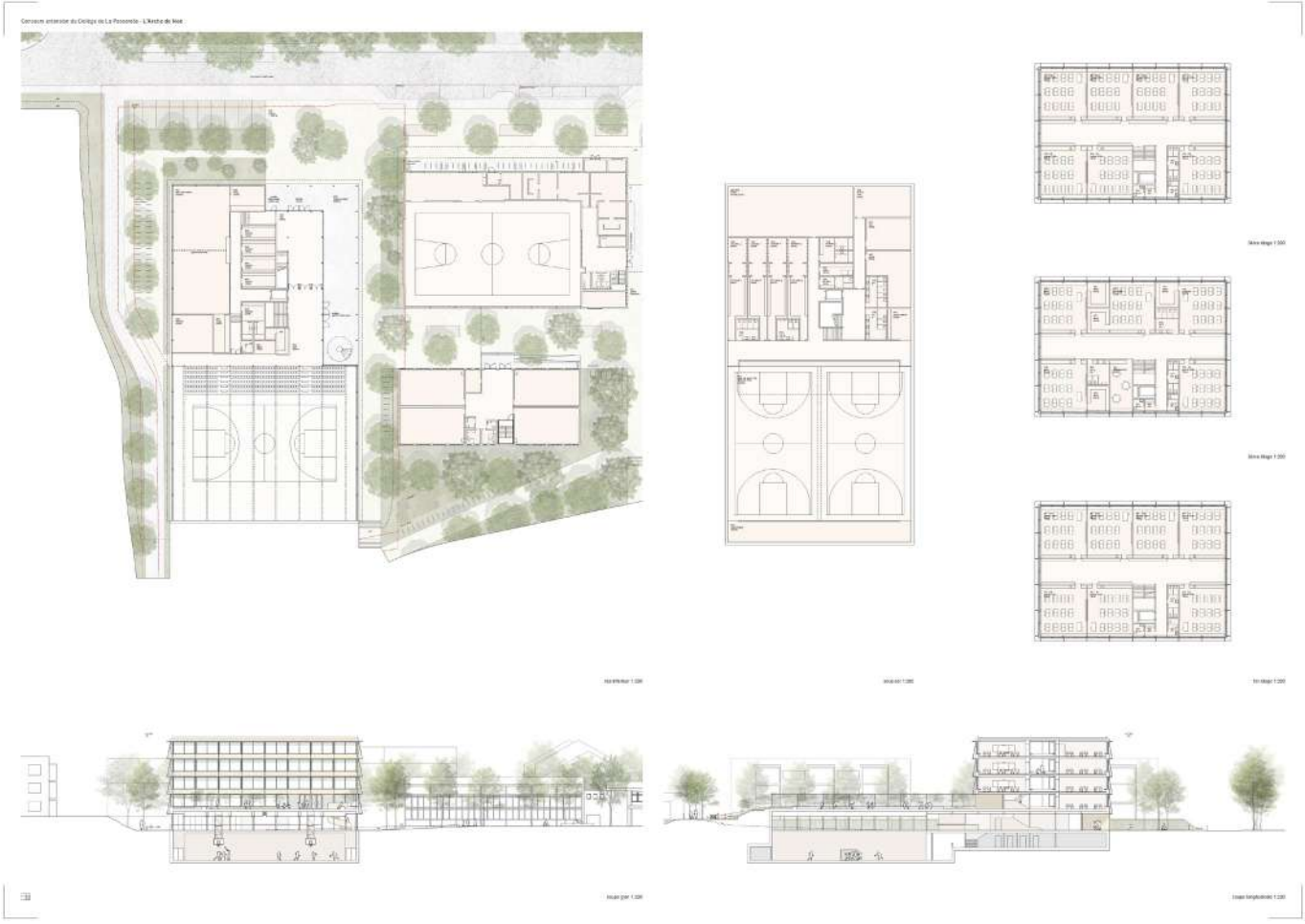

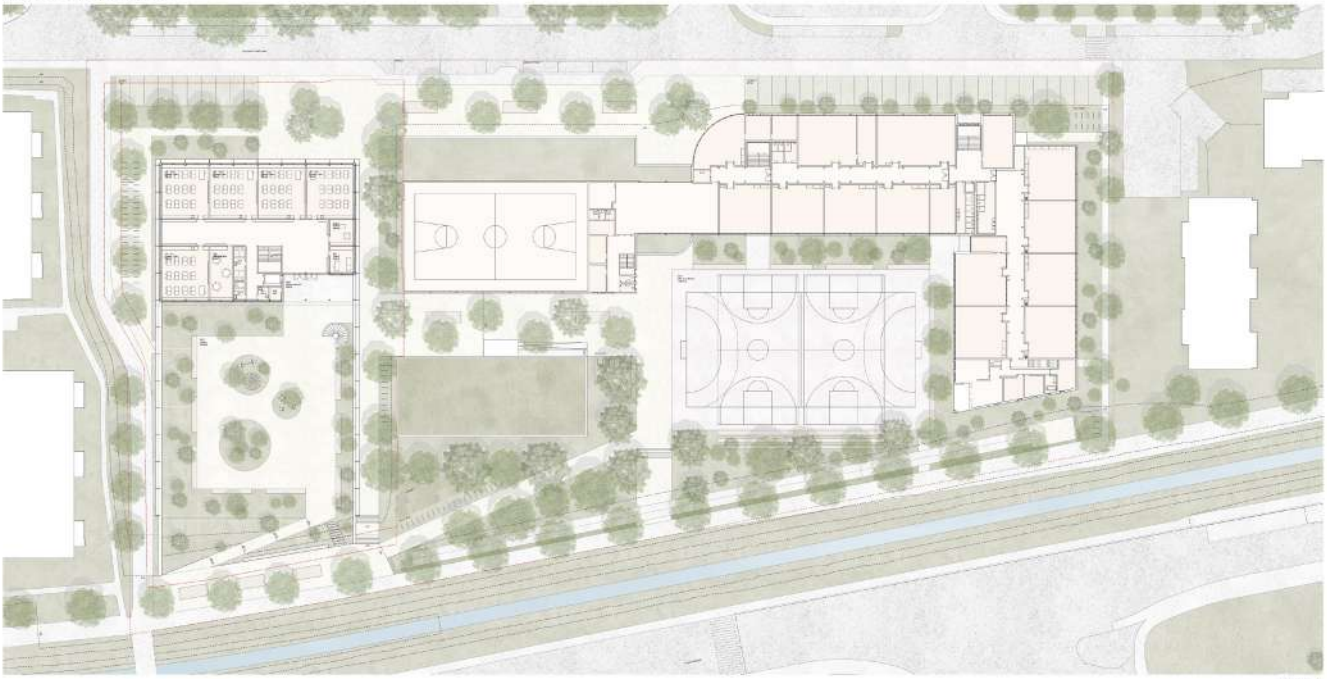

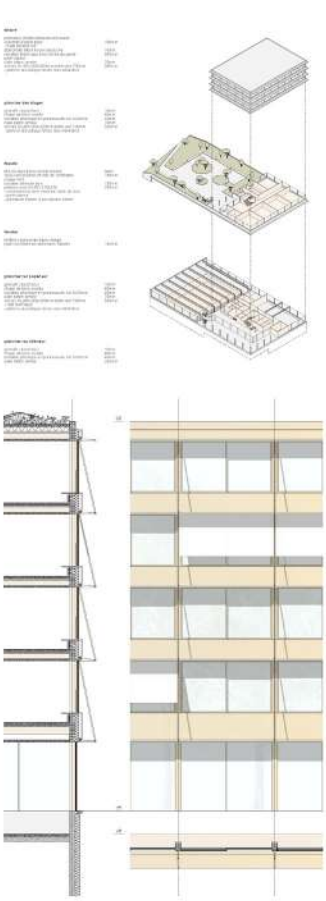

Architecture

Bauart Architekten und Planer AG

Laupenstrasse 20, 3008 Bern

collaboration: Rafael Graf

Ingénierie civile

wh-p Ingenieure AG

Malzgasse 20, 4052 Basel

collaboration: Martin Stumpf

Architecture paysagère

Chaves Biedermann GmbH

Jurastrasse 50, 4053 Basel

collaboration: Miguel Chaves
Ramon Villarreal

Ingénieur CVSE

eicher+pauli Biel AG

Nidaugasse 35, 2502 Biel-Bienne

collaboration: Andreas Wirtz
Andreas Glauser

Complice : nous complétons l'école par une construction compacte pensée comme la dernière pièce du complexe scolaire. Ce bâtiment aux parcours courts s'insère avec justesse dans le tissu du quartier et parachève l'ensemble existant du « Collège de la Passerelle ».

Rue Jean André Verne

Plan de situation 1/500

Coupe transversale 1/200

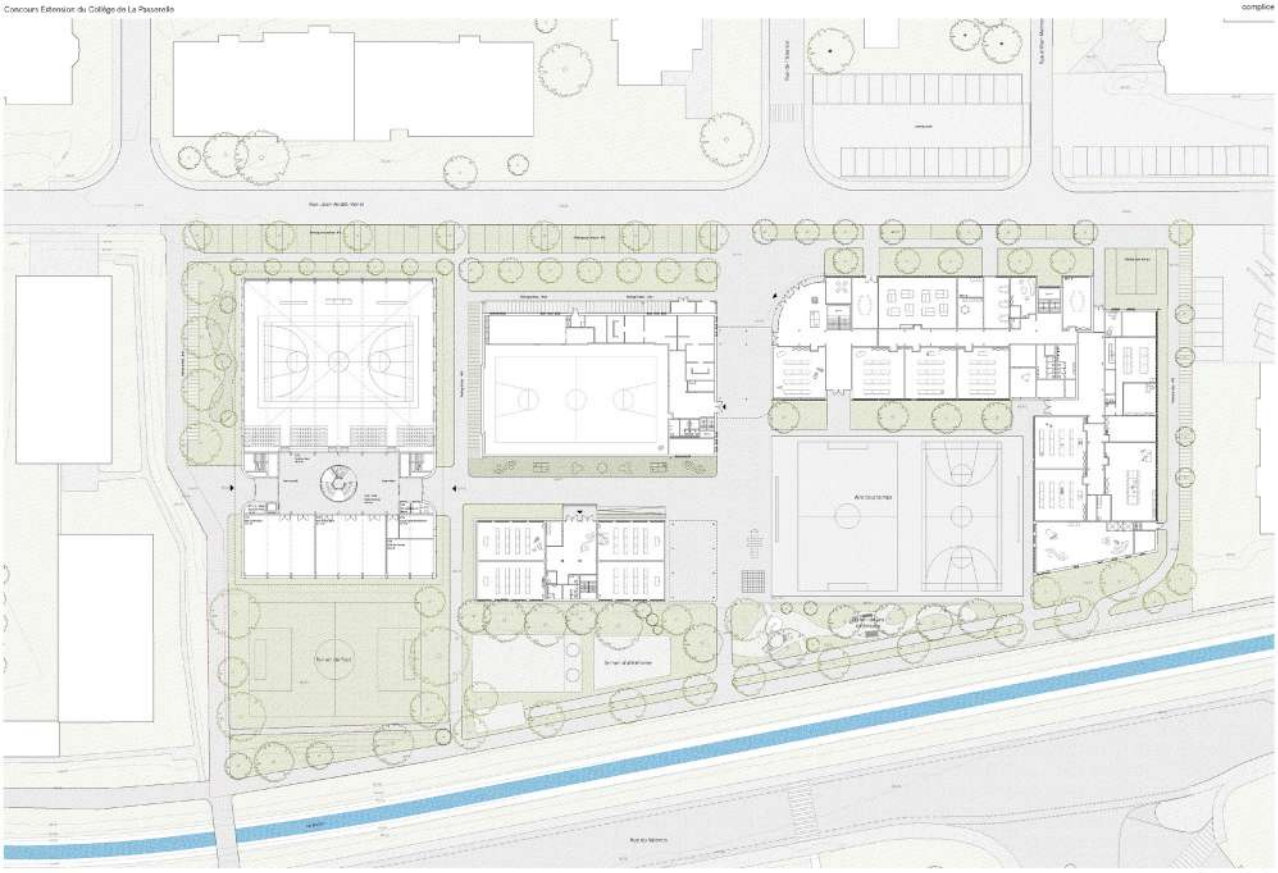

Rez-de-chaussée 1/200

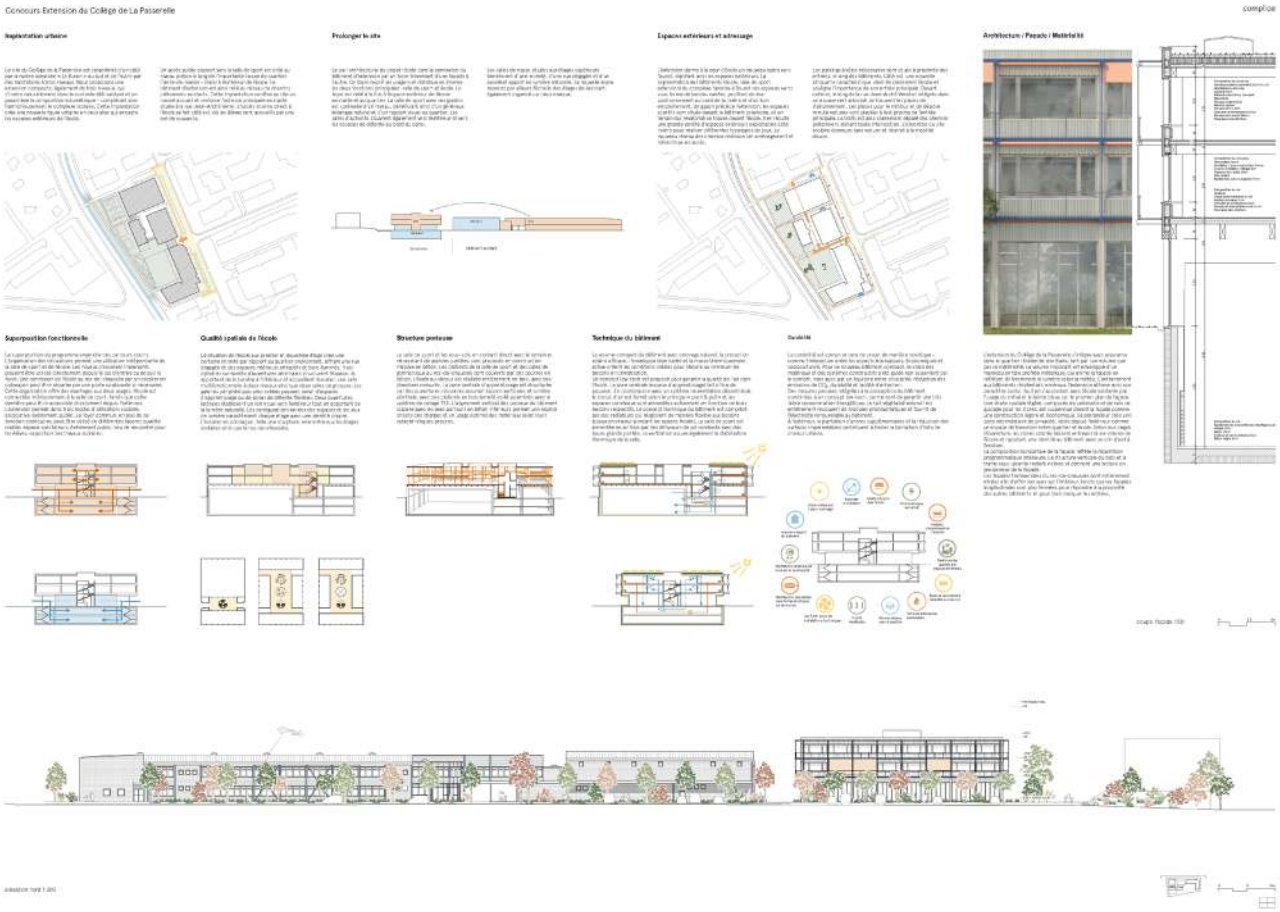
Concours Extension du Collège de La Passerelle
complice
Implantation urbaine
Prolonger le site
Espaces extérieurs et adressage
Architecture / Façade / Matérialité
Superposition fonctionnelle
Qualité spatiale de l'école
Structure porteuse
Technique du bâtiment
Durabilité

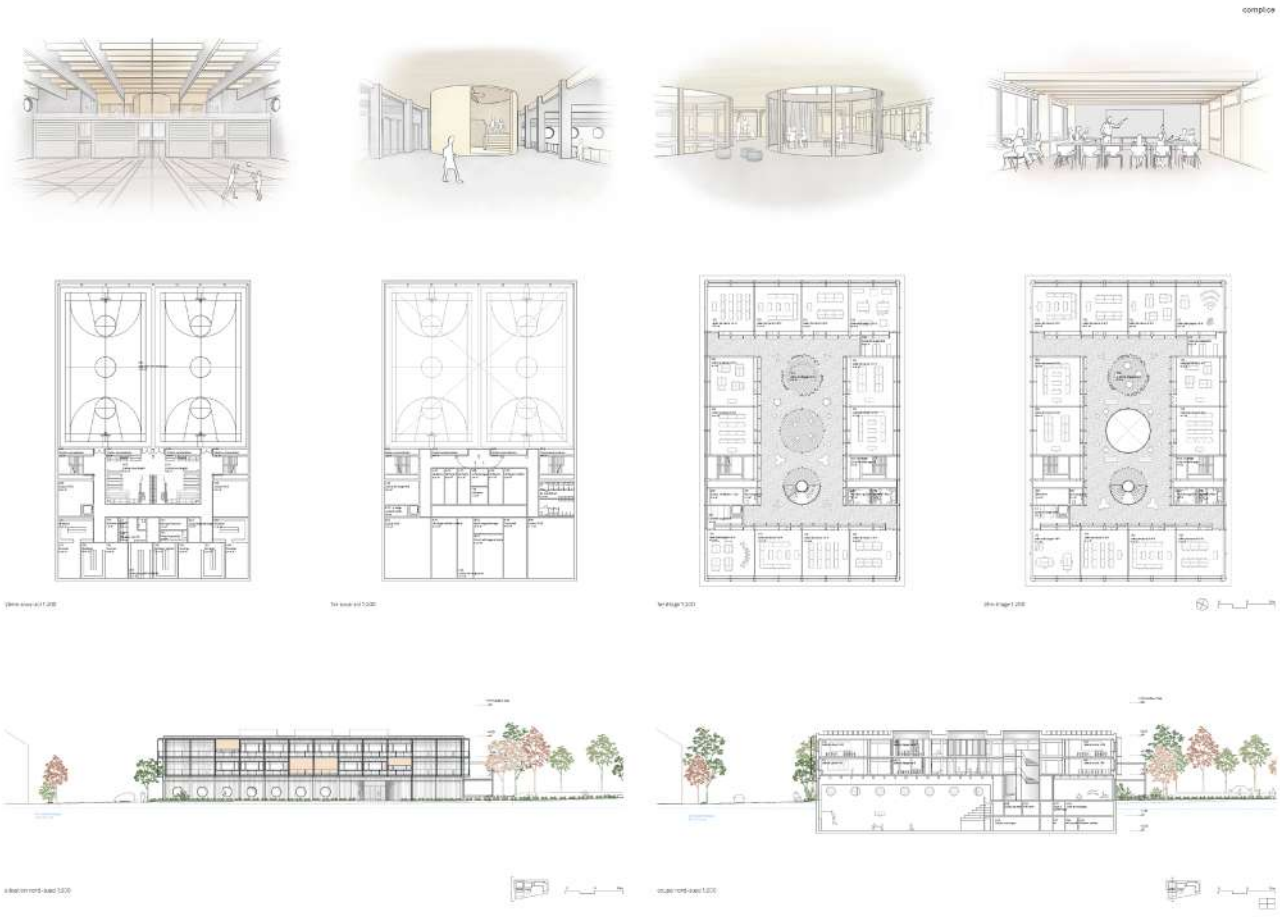
complice

Architecture

meï studio sàrl

Rte du Centre 21, 1782 Belfaux

collaboration: Fabrice Schwaller / Alexis Luc

Ingénierie civile

ab ingénieurs sa

Rue Hans Fries 2, 1700 Fribourgl

collaboration: Olivier Francey

Architecture paysagère

Urbanité(s) SA

Boulevard de Saint-Georges 36, 1205 Genève

collaboration: Marine Girault / Isabel Girault / Elina Reymond / Mattieu Faudrin

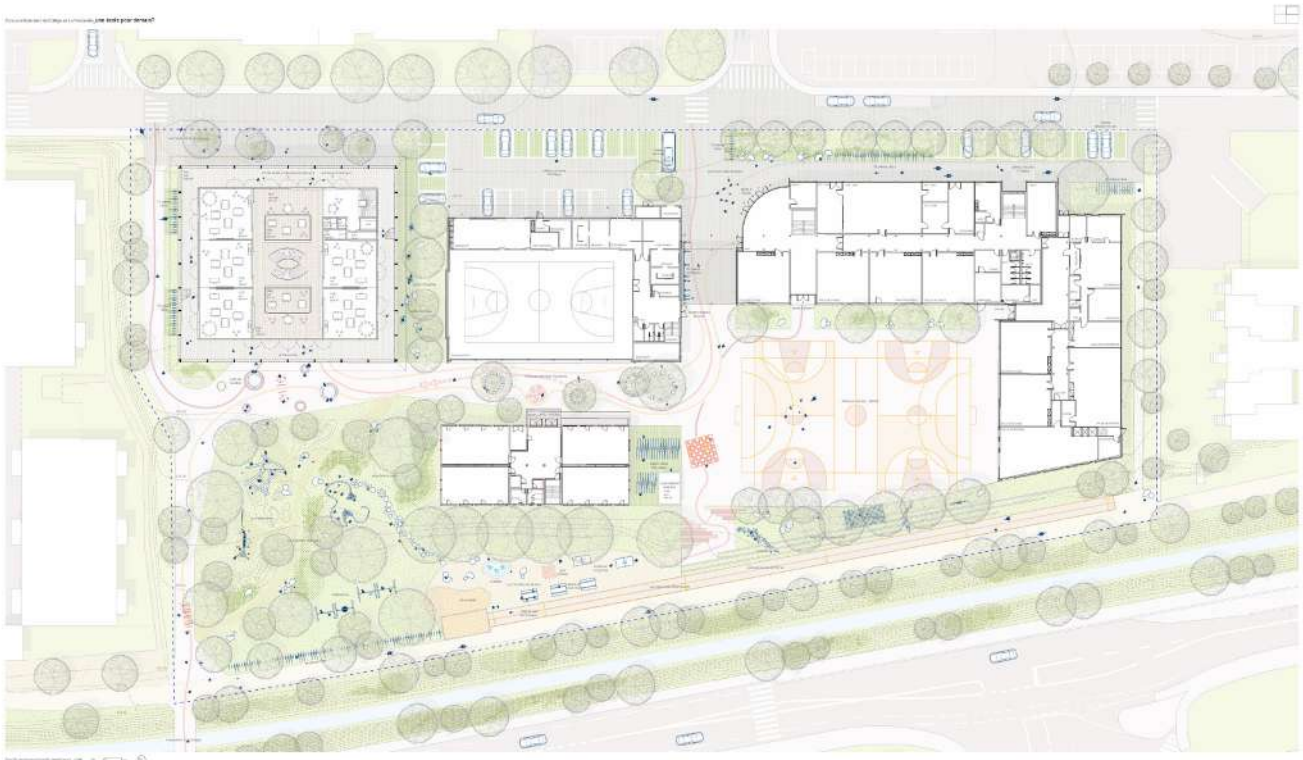

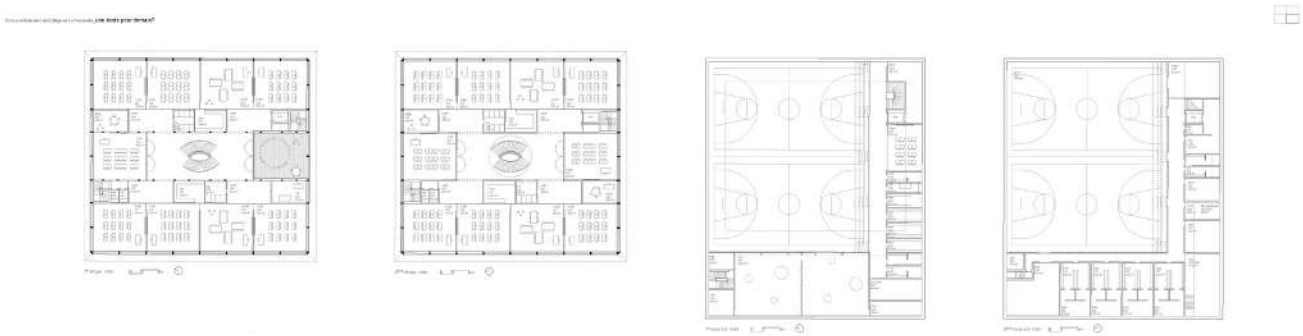

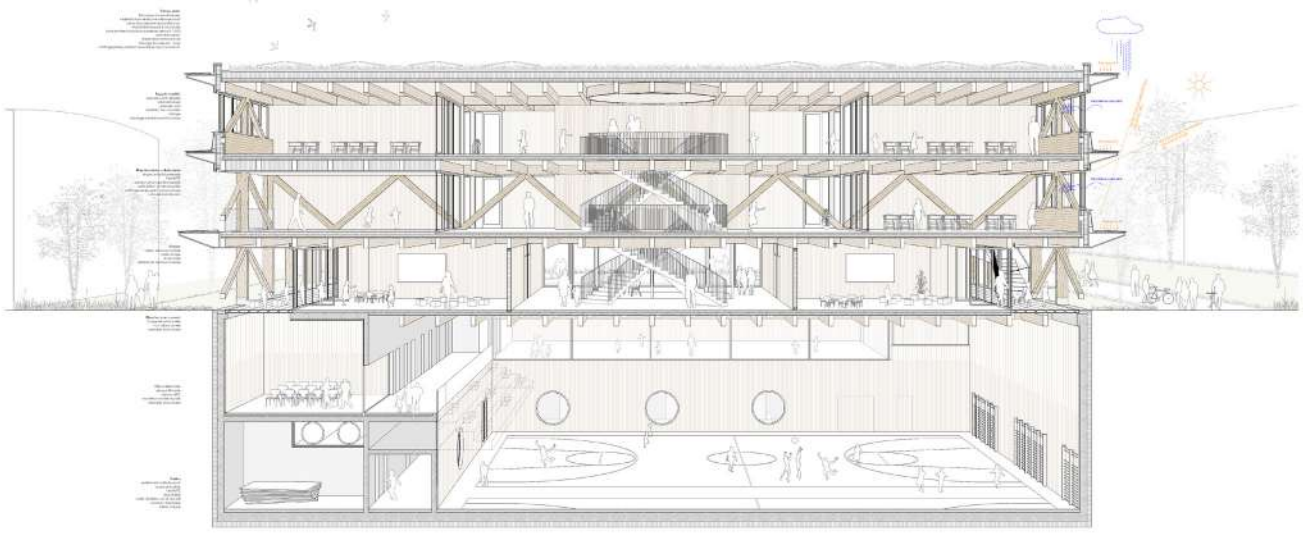

Architecture

transversal architectes

Rue du petit chêne 11, 1003 Lausanne

collaboration: Xavier Marlaire / Joachim Dejardin

Ingénierie civile

MFIC ingénieurs civils

Rue de Lausanne 45, 1110 Morges

collaboration: Duarte Viula Faria / Miguel Fernandez Ruiz

Architecture paysagère

MG Associés Sàrl

Grand-rue 32, 1486 Vuissens

collaboration: Pablo Gabbay / Théo Lambert / Floriane Jungo

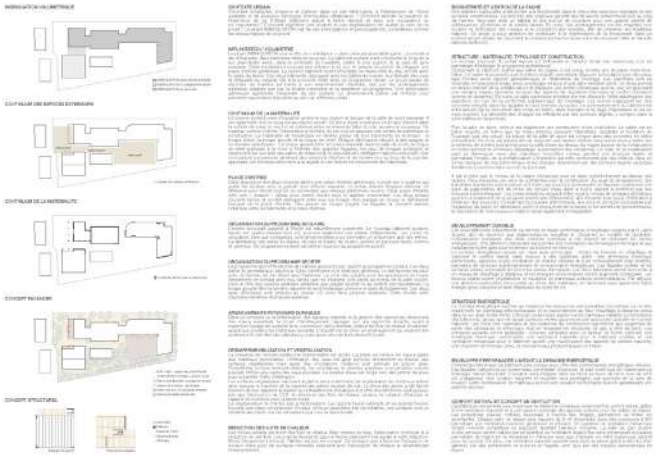

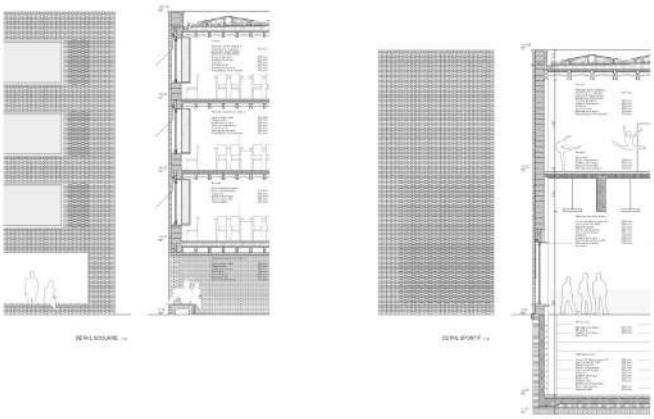

CONCOURS EXTENSION DU COLLEGE DE LA PASSERELLE

IMBRIQUATION

CONCOURS EXTENSION DU COLLEGE DE LA PASSERELLE

IMBRIQUATION

CONCOURS EXTENSION DU COLLEGE DE LA PASSERELLE

IMBRIQUATION

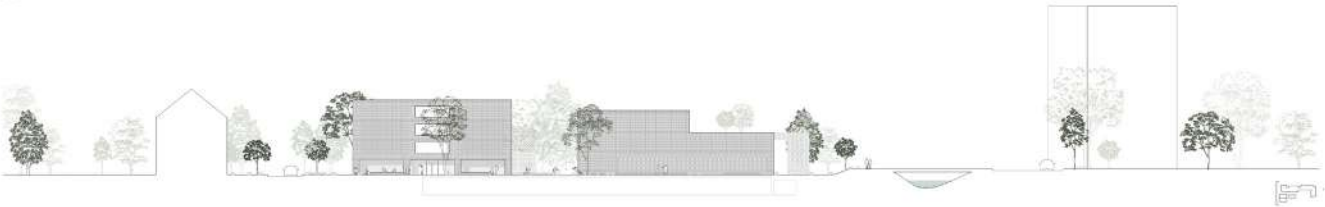

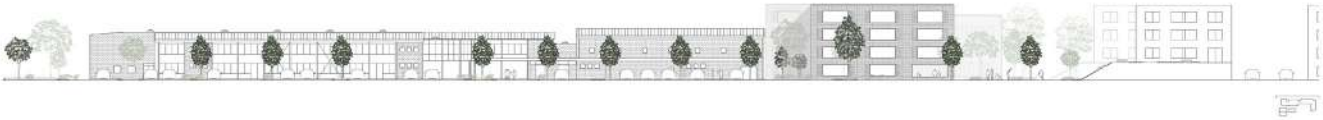

Architecture

roberto ferrara architecte Sàrl

Sandrainstrasse 107, 3084 Wabern

collaboration: Ferrara Roberto

Ingénierie civile

Weber + Brönnimann Bauingenieure AG

Morillonstrasse 87, 3007 Bern

collaboration: Weber Dominique

Architecture paysagère

Weber + Brönnimann Landschaftsarchitekten AG

Morillonstrasse 87, 3007 Bern

collaboration: Weber Pascal

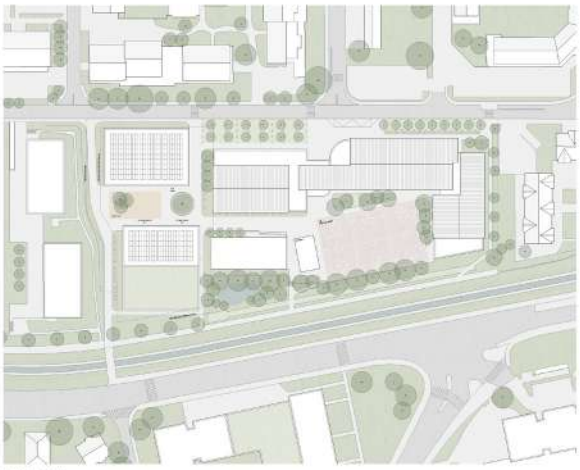

Plan de situation 1/200

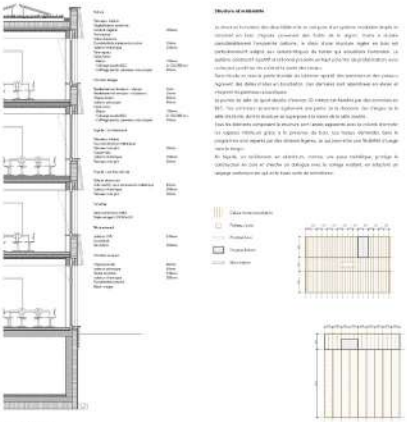

Coupe détail 1/50

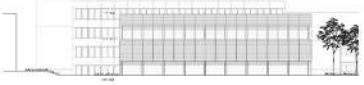

Façade Sud-Ouest - salle de sport 1/200

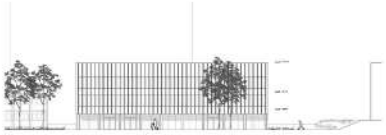

Façade Nord-Est - salle de sport 1/200

Façade Nord-Ouest 1/200

Coupe longitudinale AA 1/200

Façade Sud-Est 1/200

CAMPUS

Concours Extension du Collège de La Passerelle

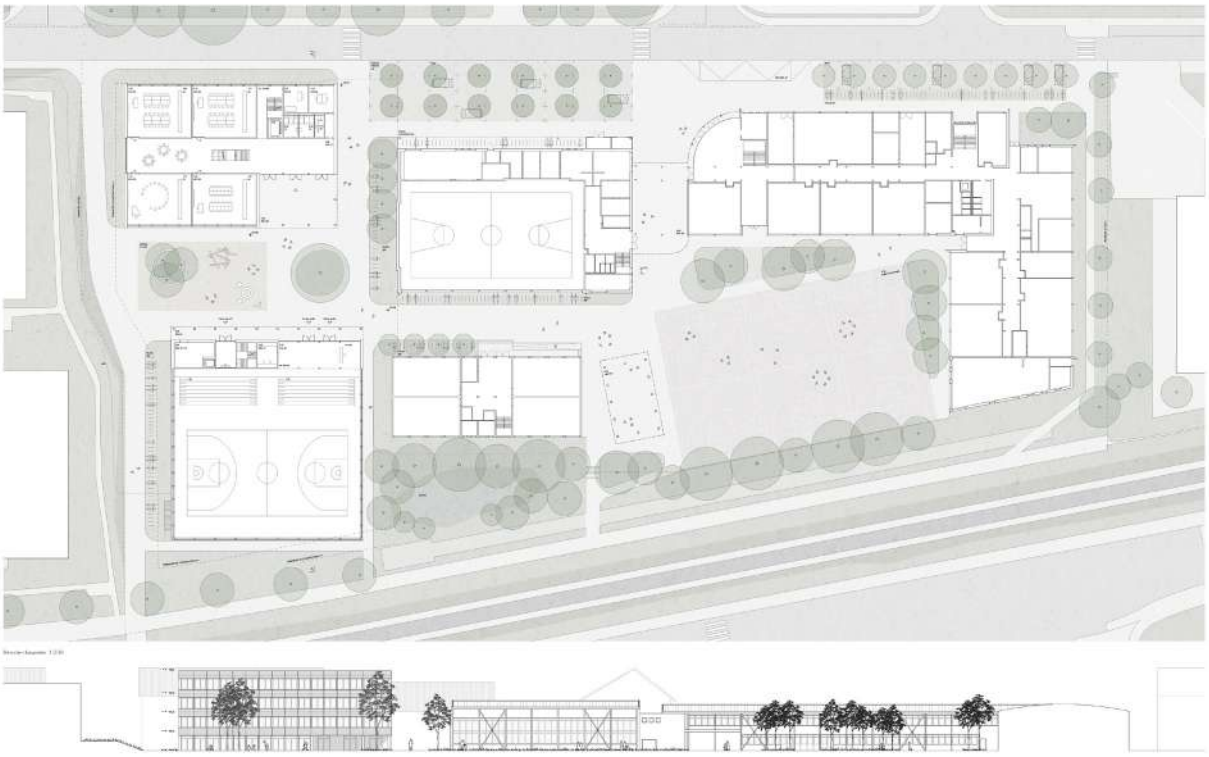

CAMPUS

Concours Extension du Collège de La Passerelle

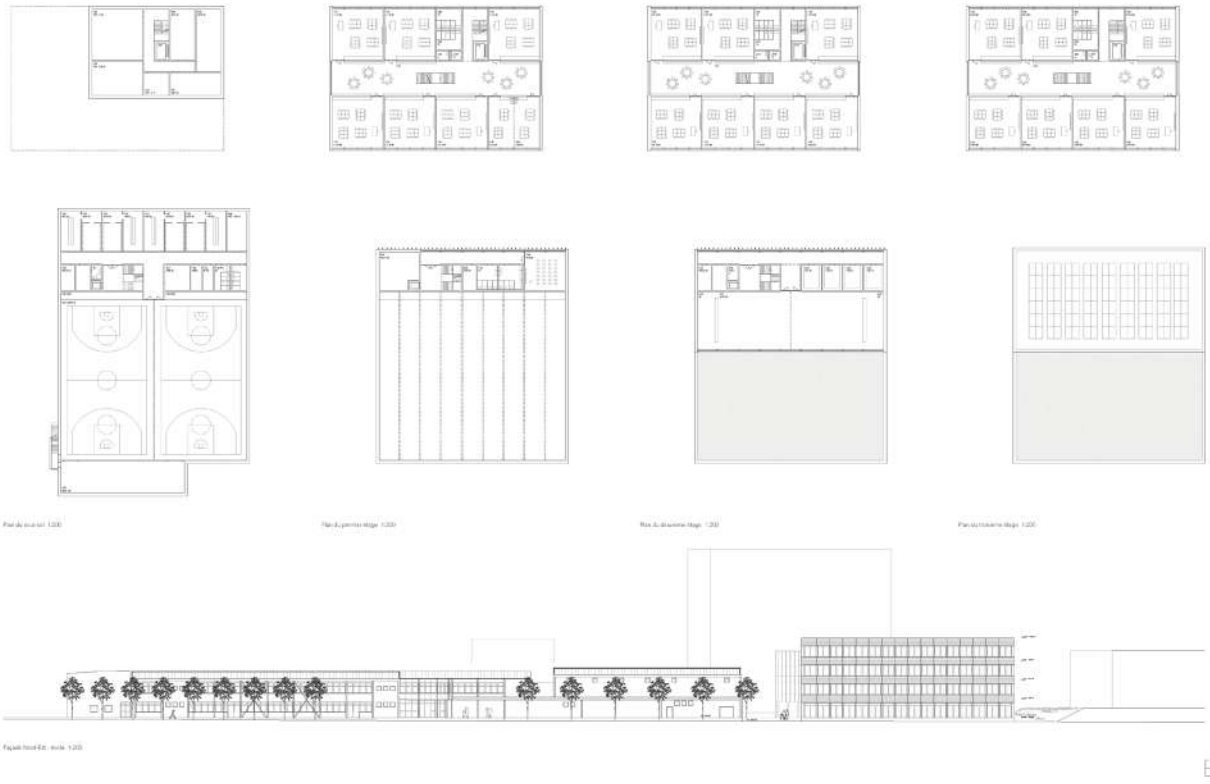

Architecture

Pont12 Architectes SA

Rue Centrale 15, 1022 Chavannes-près-Renens

collaboration: Antoine Hahne / Léane Guilieri / Pierre-Marie Regnier
Jessica Martinet / Rémy Cottin

Ingénierie civile

Nicolas Fehlmann Ingénieurs Conseils SA

Place du Casino 4, 1110 Morges

collaboration: Ben Haouala Sarra

Architecture paysagère

Interval Paysage Sàrl

Avenue de la Gare 34, 1022 Chavannes-près-Renens

collaboration: Agathe Caviale / Judith Riethmann

Chez perché
Concours - Extension du Collège de la Passerelle

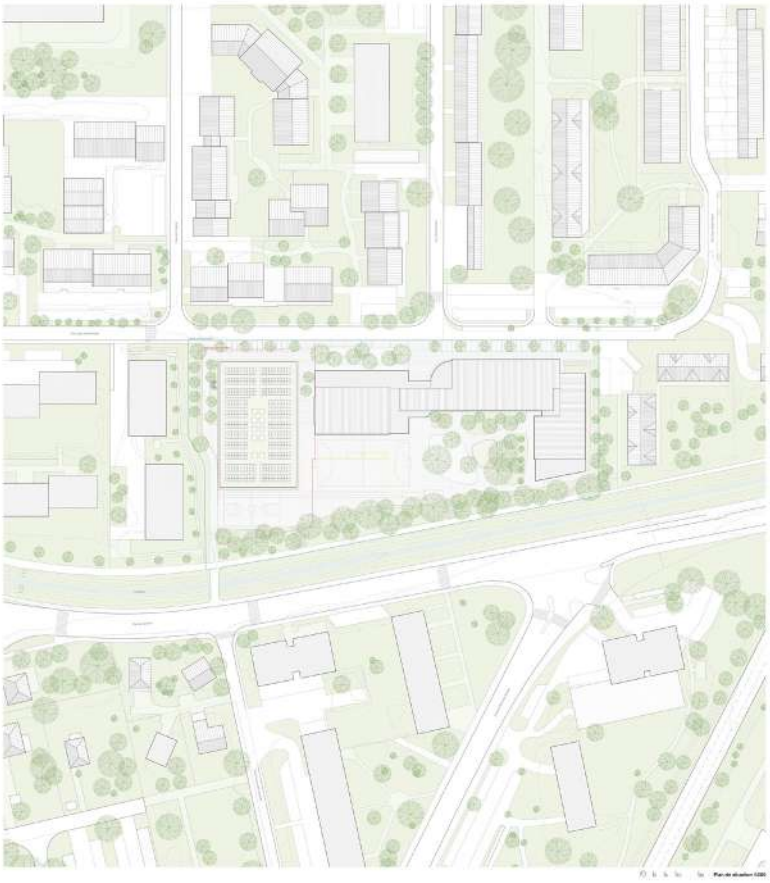

Chez perché
Concours - Extension du Collège de la Passerelle

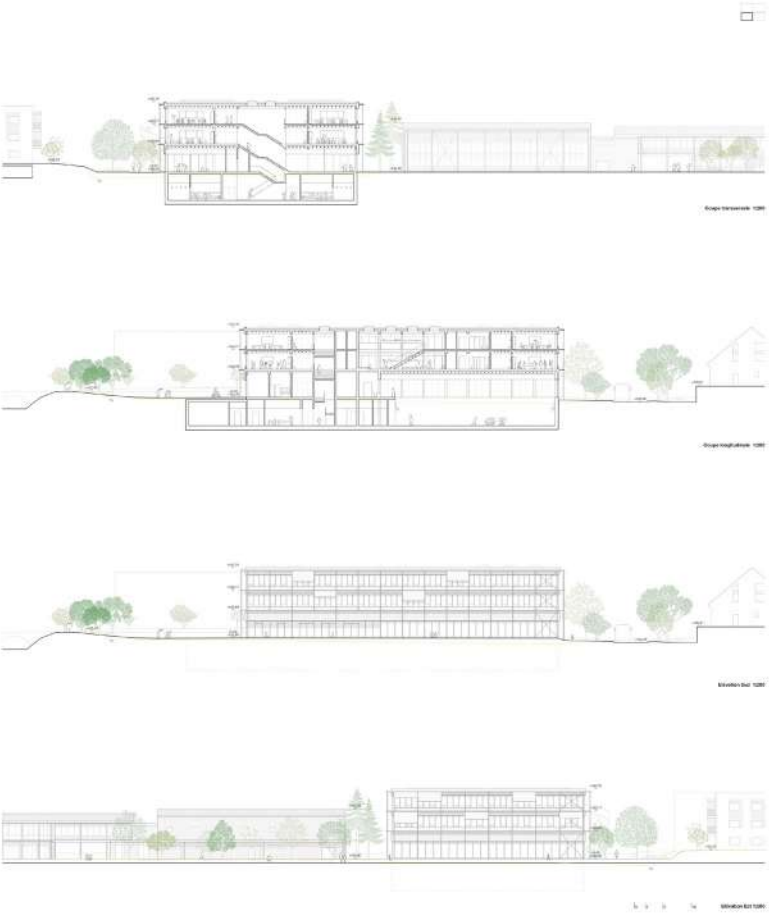

Chat perché
Concours - Extension du Collège de la Passerelle

Chat perché
Concours - Extension du Collège de la Passerelle

Architecture

GDAP architectes Sàrl

Ch. de la Gravière 6, 1227 Les Acacias GE

collaboration: David Gaston-Robles / Thomas Chatelain / José-Luis Tejedor-Calvo

Ingénierie civile

EDMS SA

Chemin des Poteaux 10, 1213 Petit-Lancy 1

collaboration: NicolasSenggen / Bruno Costa

Architecture paysagère

Arrabal Sàrl

Route de Chêne 5, 1207 Genève

collaboration: Valeria Pagani / Lucie Masset

HORIZON

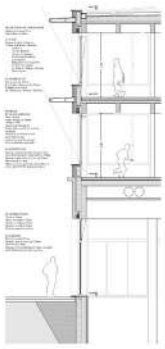

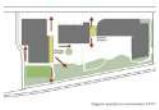

HORIZON

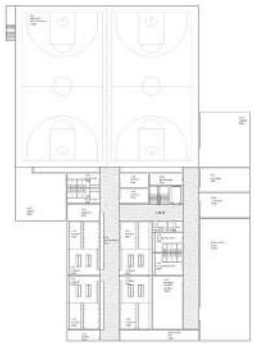

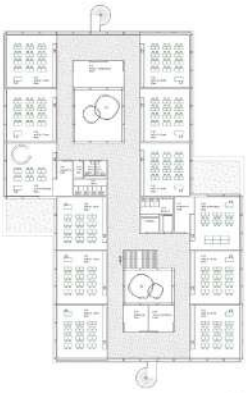

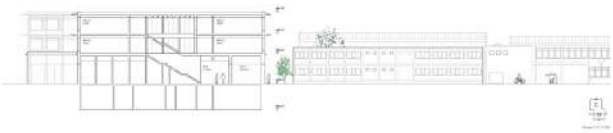

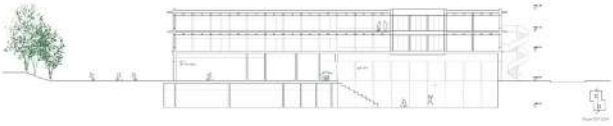

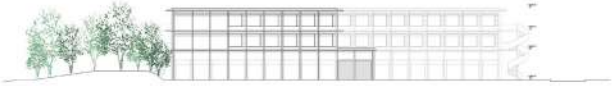

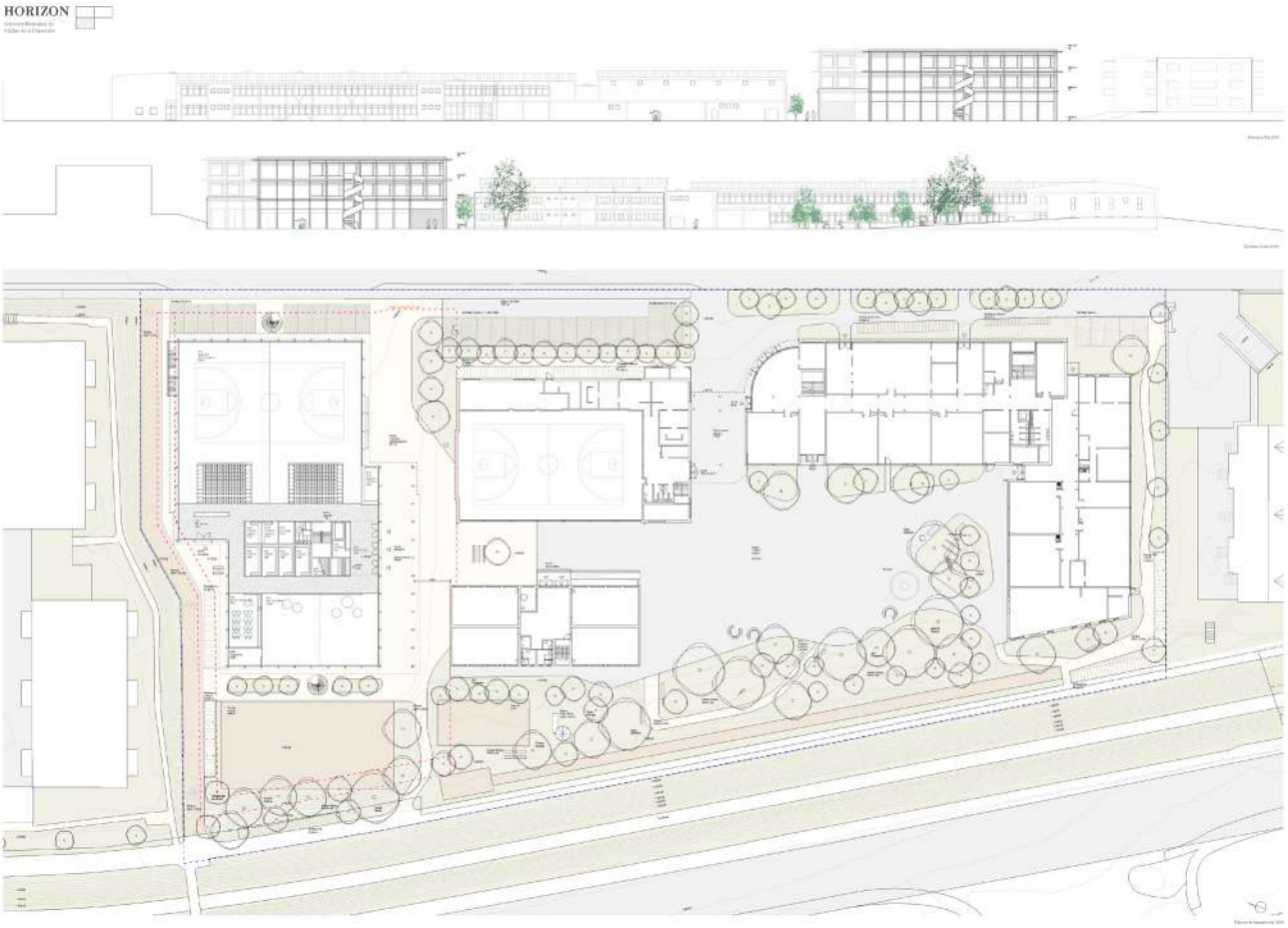
HORIZON

Architecture

Matteo Rossetti

Via Gambologna 29, Milan - Italie

collaboration: Matteo Rossetti

Ingénierie civile

CSD Ingénieurs SA

Avenue des Sports 14, 1400 Yverdon-les-Bains

collaboration: Chassot Alain / Dousse Daniel / Boninsegni Matteo

Architecture paysagère

Profil Paysage Sàrl

Rue des Pêcheurs 8a, 1400 Yverdon-les-Bains

collaboration: Gaëlle Hermabessière / Sandrine Bourré

Concours Extension du Collège de la Passerelle

Léonard et Gertrude

Plan de situation - 1:500

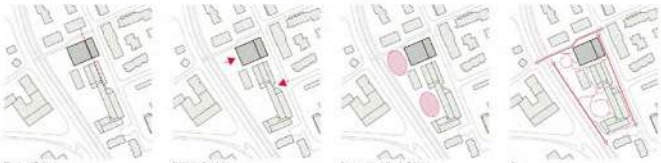

Alignement à l'existant | Valorisation des entrées | Espaces extérieurs dégagés côté cours | Plus

Concours Extension du Collège de la Passerelle

Léonard et Gertrude

S-02 (420.72) - Sous-sol

-0.72 (440.47) - 1er étage

+3.18 (443.02) - 2ème étage

+10.56 (447.21) - 3ème étage

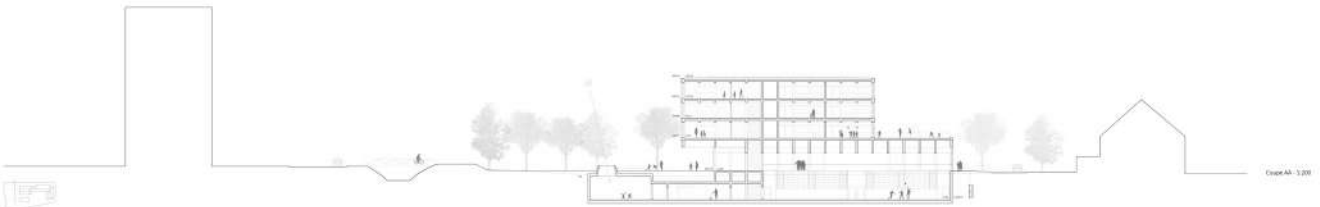

Coupe AA - 1:200

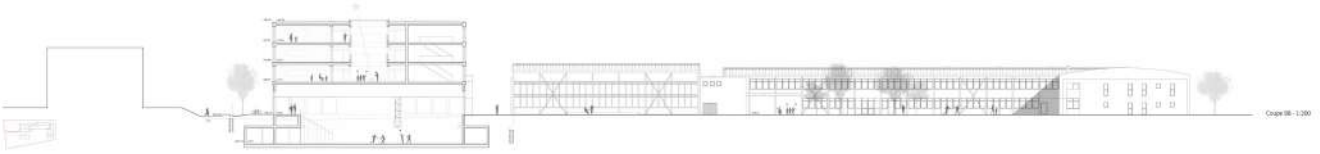

Coupe BB - 1:200

Concours Extension du Collège de la Passerelle

Léonard et Gertrude

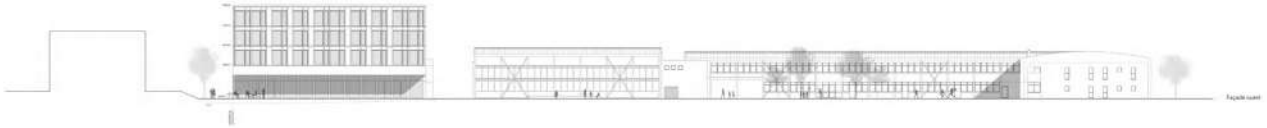

Concours Extension du Collège de la Passerelle

Léonard et Gertrude

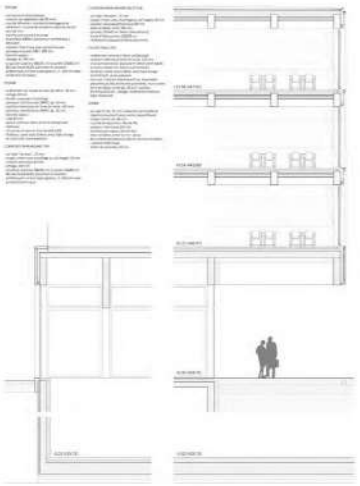

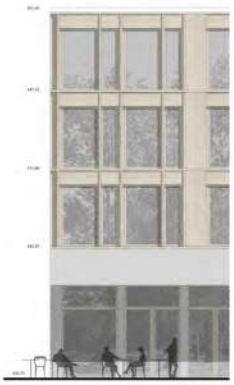

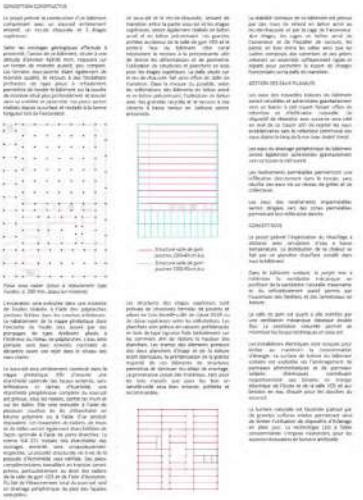

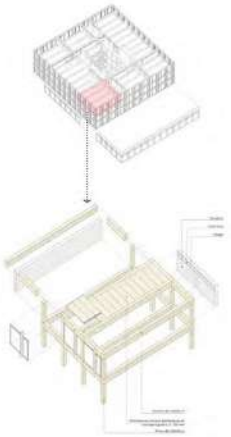

PRESENTATION DES PROJETS ECARTES AU 1er TOUR

Architecture

Kunik de Morsier architectes sàrl

Rue de l'Ale 31, 1003 Lausanne

collaboration: Valentin Kunik / Alexandre Barrère / Thomas Theintz / Flavien Ducor
Guillaume de Morsier / Baptiste Burget / Pedro Baltazar / Lorane Cuche

Ingénierie civile

MP Ingénieurs Conseils SA

Rue du Centre 16, 1023 Crissier

collaboration: Corentin Clot

Architecture paysagère

rbl architecture paysagère

Rue du Stand 3bis, 1204 Genève

collaboration: Raymond Bulliard

STRATA Concours Extension du Collège de Le Passerelle

Plan 1:500

Coupe constructive 1:50

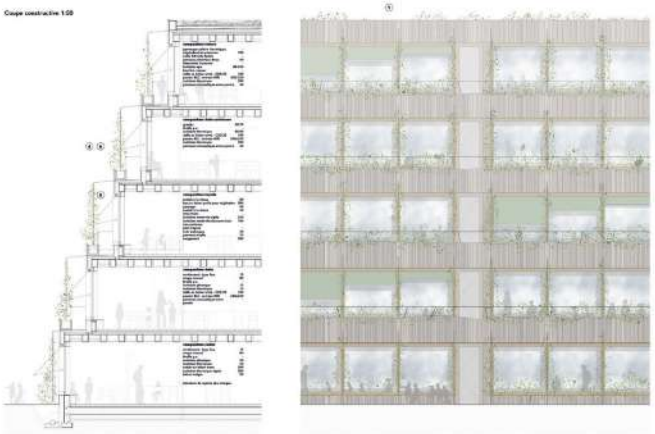

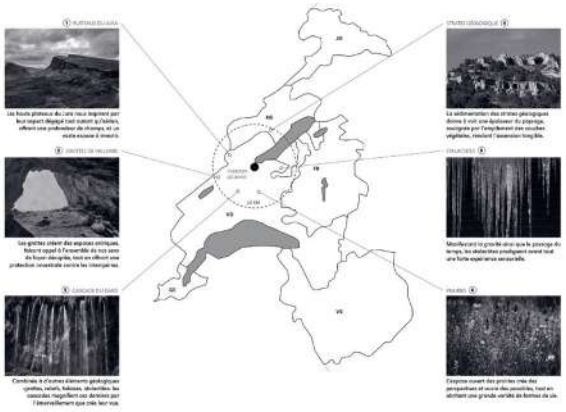

STRATA Concours Extension du Collège de Le Passerelle

SOUS-SOL 1:200

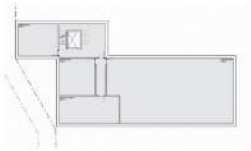

REZ 1:200

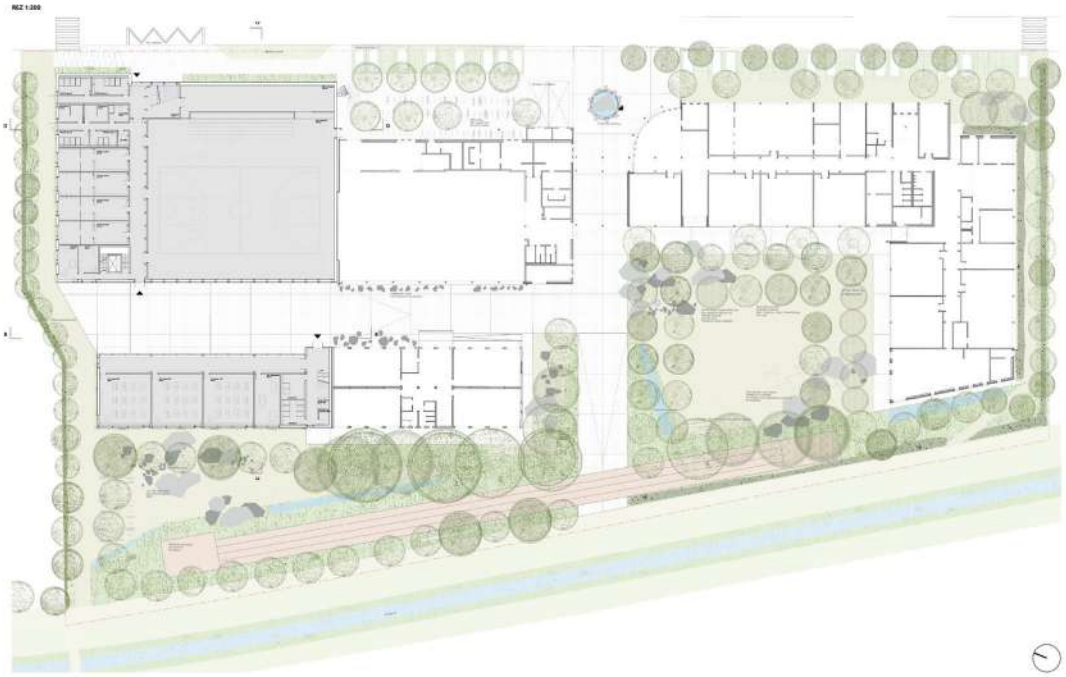

COUPE CC 1:200

COUPE BB 1:200

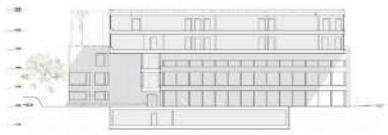

COUPE DD 1:200

STRATA

Concours Extension du Collège de La Passerelle

Intégration urbaine

Circulation douce
Axe existant doux
Axe mixte

Nous proposons de compléter le site de l'école sur la partie Est en tenant compte du front de rue, et à l'Ouest pour profiter de la vue et du soleil. Cela permet de gagner des espaces de paysage, de réduire l'empreinte carbone à la construction, et de créer un lieu unique à l'atmosphère géographique forte. Ainsi, cet équipement, à la fois compact et fonctionnel, maintient la trame paysagère et la porosité du site.

Pour renforcer le paysage
Les volumes prolongent l'école existante dans une continuité fonctionnelle et morphologique. Au nord, nous installons la salle de sport. Elle tire parti de l'accès direct sur rue et amène son trash. Le sport s'invite dans la rue, en continuité avec la vie du quartier. Les écoliers prolongent ainsi leurs espaces ludiques, tandis que les activités extrascolaires sont mises en valeur. Le gabarit de la salle reste modeste et cohérent avec celui des immeubles adjacents.

Sur la salle de sport, une aire tous temps, bien exposée au soleil, offre un espace ludique de qualité, confortable à l'entre-saison comme lors des jours d'hiver ensoleillés. Ouvert sur le paysage, ce lieu est pensé pour l'école mais peut aussi compléter les équipements du quartier. Il est accessible par un escalier extérieur et un escalier intérieur avec ascenseur PMR.
Au rez-de-chaussée, la cour de l'école devient une grande clairière, profitant de l'ombre et de l'humidité des arbres, ainsi que d'un espace abrité du vent pour jouer toute l'année.

Un préau couvert relie l'école à la salle de sport. Il fonctionne comme une grotte, offrant une atmosphère sèche et fraîche en été, abritée du vent en hiver.
La façade Ouest de l'école est pensée comme un adret de montagne. Un léger dénivelage offre à chaque classe un espace planté, maintenant un lien permanent avec la nature. Ces espaces peuvent accueillir des plantes grimpantes, apportant ombre et fraîcheur, ou des plantes aromatiques, créant une atmosphère olfactive unique. Les simulations prolongent le parvis du quartier et relient la rue Vernel à la voie verte. Les nouveaux espaces s'intègrent naturellement au site existant. L'accès principal de l'école se fait par le préau, en lien direct avec la cour. Un accès dédié permet à la salle de sport de fonctionner de manière autonome et de s'ouvrir directement sur la rue.

Pour minimiser l'impact de la construction
L'implantation répartit les charges uniformément, réduisant la profondeur des fouilles et les mouvements de terre. L'imperméabilisation du terrain est contrôlée grâce à la création de noues de rétention proches du canal.
Le système structurel, réparti en deux volumes, s'optimise selon les besoins. Les salles de classe utilisent un système poteau-poutre en acier recyclé avec dalles collaborantes bois-béton, le meilleur compromis pour réduire le poids carbone à la construction. Cela facilite également l'entretien et la démantelabilité en fin de cycle de vie.
La salle de gymnastique utilise, pour sa grande portée, un système bi-directionnel mêlant bois et acier, garantissant une couverture frugale et efficace.

Pour une esthétique géographique
Les inspirations des atmosphères viennent des espaces de la nature alentour. Des clairières, des grottes, des grandes étendues sous le soleil, un adret ou encore les falaises calcaires du Jura. Si nous fournissons des efforts pour le climat ce n'est pas pour remplir des feuilles Excel sur les tonnes de CO2, mais bien pour conserver ce monde en beauté. Ces atmosphères qui nous inspirent doivent faire à l'architecture pour que les écoliers puissent s'approprier la beauté poétique et géographique du monde au cours de leur scolarité. C'est une nouvelle forme d'esthétique, peut-être même un style architectural géographique. Cette étude leur donnera une proximité forte avec l'environnement et donnera instinctivement envie aux écoliers de le préserver.

Schéma de formation

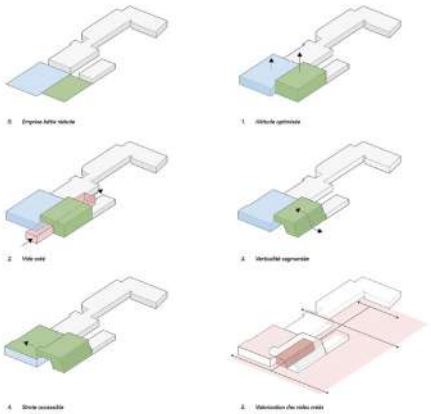

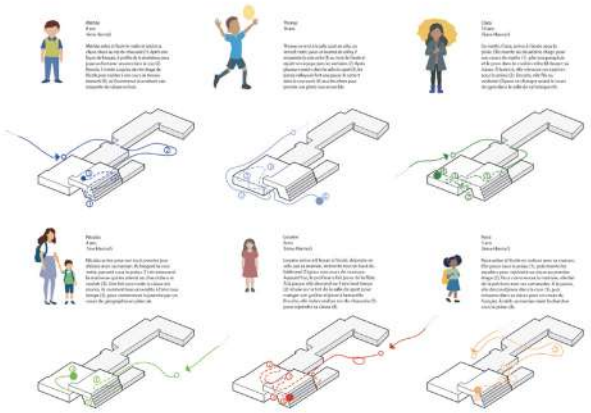

Scénarios des usages

Schéma structurel

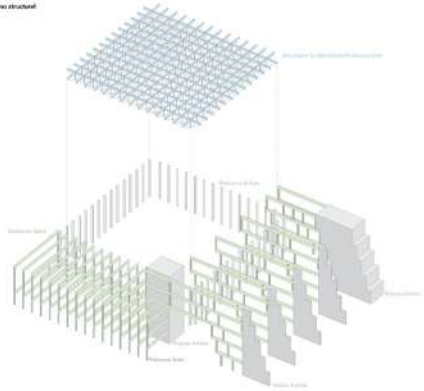

STRATA

Concours Extension du Collège de La Passerelle

ETAGE 1 1:200

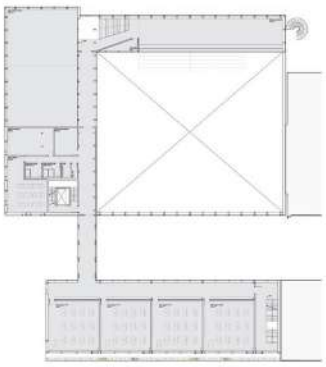

ETAGE 2 1:200

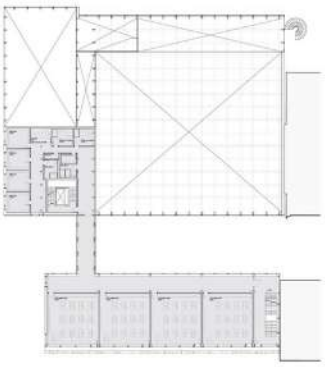

ETAGE 3 1:200

ETAGE 4 1:200

FACADE SUD OUEST 1:200

FACADE NORD EST 1:200

FACADE SUD EST 1:200

FACADE NORD OUEST 1:200

Architecture

artgtech sa architectes

Boulevard de Grancy 49, 1006 Lausanne

collaboration: Fabrizio Giacometti / Ciftci Dilara Lisa / Gomez Daniel / Piard Léa / Garifo Antonio

Ingénierie civile

Petignat & Cordoba, Ingénieurs Conseils SA

Rue de la Paix 11, 1820 Montreux

collaboration: Manuel Cordoba / Léonard Voirol

Architecture paysagère

BeGreen Architecte paysagiste SA

Route de Bettens 3, 1042 Bioley-Orjulaz

collaboration: Isaline Cherbuin / Maury Magali / Chevalier Jonas

programme scolaire
concept architectural
concept paysager
concept statique
implantation générale - 1/500

coupe et travée - 1/50
élévation sud-ouest
coupe transversale 2-2
élévation sud-est
élévation nord-ouest
élévation nord - est, rue Jean-André Venel
coupes et élévations - 1/200

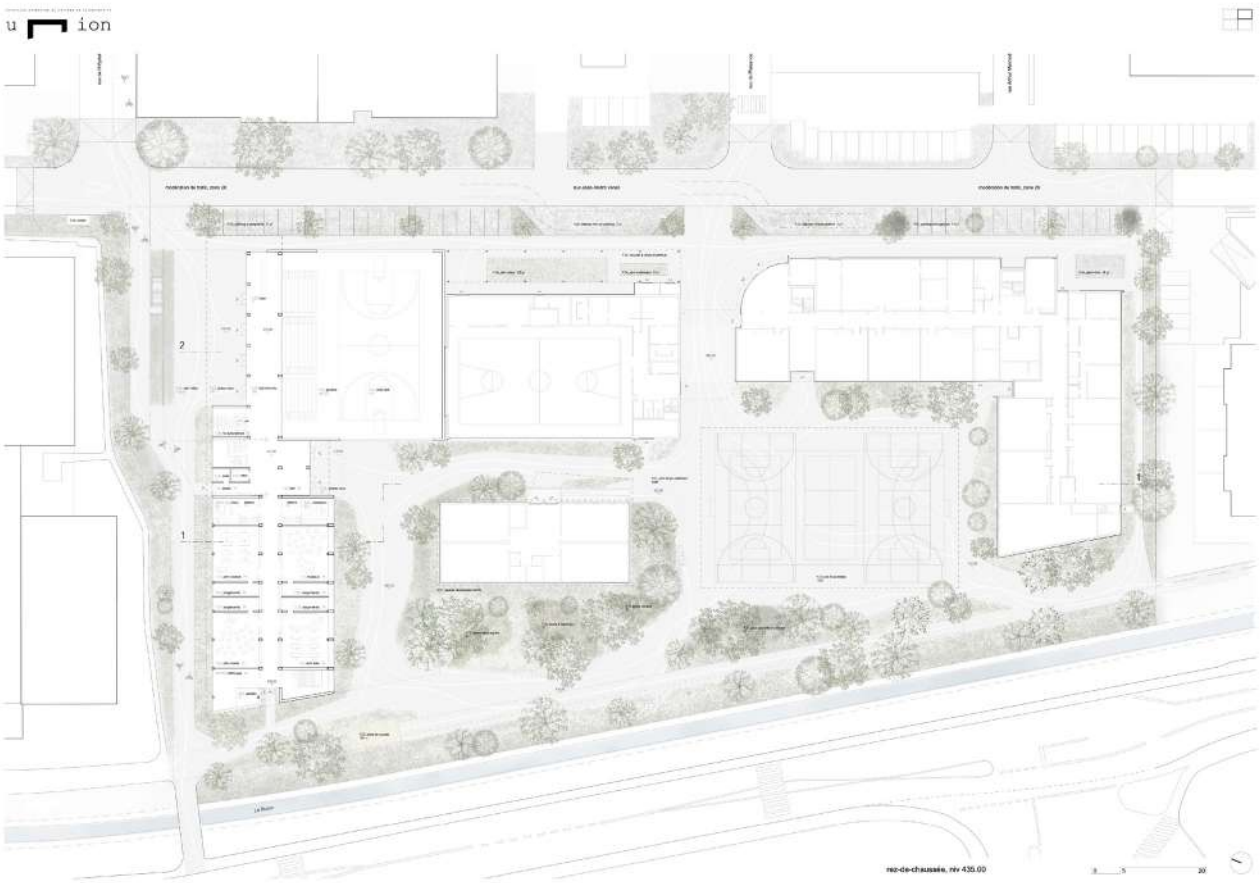

aménagements extérieurs - 1/200

coupe élévation 1-1

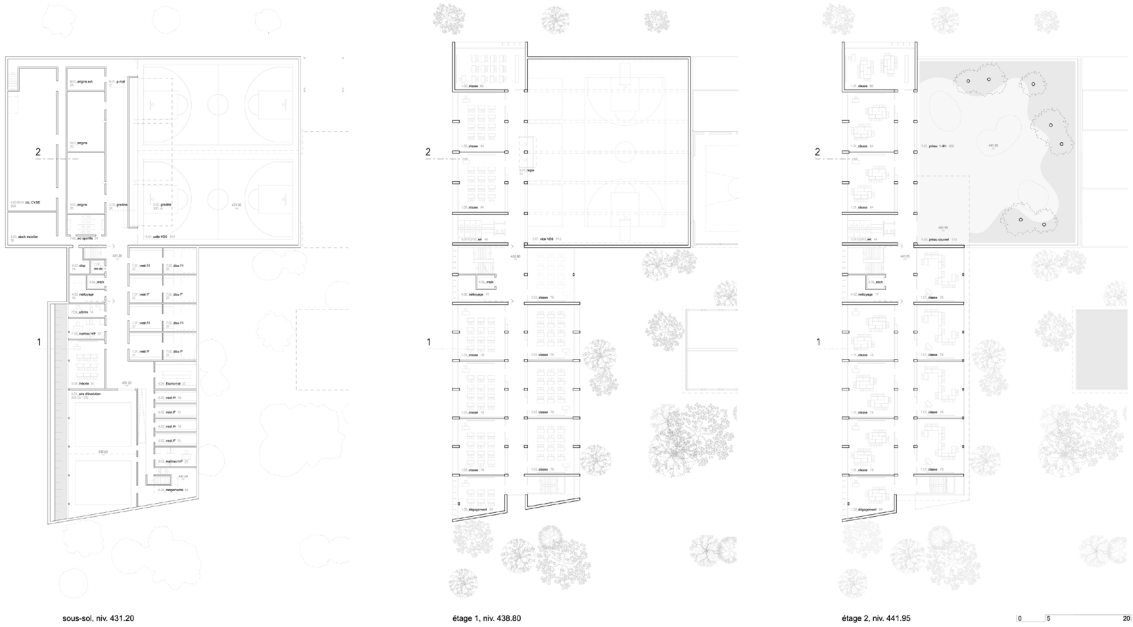

plans des niveaux - 1/200

Architecture

Aalaii Studio GmbH

Sihlfeldstrasse 10, 8003 Zürich

collaboration: Aalaii Mojdeh

Ingénierie civile

Caprez Ingenieure AG

Weststrasse 182, 8003 Zürich

collaboration: Fabris Alessandro

Architecture paysagère

Habitat Landschaftsarchitektur

Weststrasse 180, 8003 Zürich

collaboration: Andreas Hoffmann

printemps

Concours Extension du Collège de La Passerelle

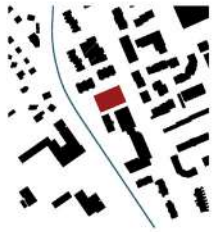

Architecture et urbanisme

Le site scolaire existant est complété au nord de la parcelle par une nouvelle extension. Ce volume compact s'insère avec finesse dans le contexte, en dialoguant avec la salle de sport existante et en établissant une relation directe avec le bâtiment scolaire actuel. Cette implantation crée des conditions optimales pour des synergies entre l'existant et le nouveau, tant pour les usages scolaires quotidiens que pour les événements sportifs ou culturels.

Le programme spatial ambitieux ainsi que le terrain contraint représentent un défi nécessitant une réponse ratifiée et créative. Les auteurs du projet proposent alors une solution économique et écologique, en réduisant l'empreinte au sol(et minimum, sans compromettre les qualités spatiales et paysagères.

Le salle de sports, avec son hauteur sous-sol, incluant en sous-sol et au rez-de-chaussée (sous niveau d'éclairage) et s'ouvrant au zenith, offrent des vues dégagées et un bon apport de lumière naturelle, même à proximité des bâtiments existants. L'école bénéficie également d'un parvis à double hauteur, véritable prolongement du parvis environnant à l'intérieur du bâtiment. Ce parvis sécurisé non seulement, il apporte toutes des bancs pour des usages variés, mais il offre aussi une ventilation naturelle et agréable de cours la nature et un rythme des saisons grâce à une végétation généreuse.

Cette configuration crée des espaces pour l'aménagements extérieur et préserve les arbres fleuriers. Malgré la hauteur, le nouveau bâtiment s'intègre harmonieusement dans le site grâce à son volume précédemment cassé et à sa façade finement ajoutée. L'implantation du nouveau volume marque par son entrée, le terme de l'axe existant depuis la rue d'Ivoire existante, et crée, dans un espace protégé, un lieu bâtiment/cour.

A l'exception des éléments en contact avec le sol et de la salle de sport, le nouveau bâtiment est entièrement réalisé en construction bois, affirmant ainsi une approche créatrice et durable.

Programme d'aménagement

L'accès à l'école se fait par un grand portail existant existant, conçu de façon grillée qui permet un retrait de cheminement vers les salles de classe, mais aussi d'espace de rencontre et de détente au quotidien.

Des deux cages d'escalier principales mènent à l'étage scolaire, où les salles de classe sont organisées autour d'un patio intérieur végétalisé. Cette disposition garantit aux élèves un espace naturel pour l'ensemble des circulations. Le patio, accessible, devient un espace pédagogique à part entière : il enrichit les qualités d'usage des salles de classe, propose des postes de travail et offre des possibilités pour l'enseignement en plein air, ainsi que des plantations à visée éducative.

Grâce aux escaliers de secours situés aux extrémités du bâtiment, l'étage supérieur peut être librement modifié avec des cloisons, sans contraintes liées à la sécurité incendie. L'organisation des salles de classes par niveau permet de séparer les cycles 1 – 2e et 3 – 3e tout en autorisant, si cela est besoin, une interconnexion fluide via les deux noyaux de circulation.

Les salles de classe sont implantées en forme de « mouvement » autour du patio, bénéficiant ainsi d'un éclairage naturel en angle. Elles incluent également de la lumière du patio et des puits de lumière situés au-dessus des vestiaires. Les salles multisports, réparties équitablement sur les deux étages, sont directement accessibles depuis le parvis et le patio, en dehors du bâtiment. Les deux salles de type de dégagement, ouvertes vers le patio, offrent des espaces propices à un travail concentré.

La position en hauteur de l'école permet à toutes les salles de classe de s'ouvrir sur des vues dégagées vers l'extérieur. Le travail structurel mis sur la bâtiment garantit une grande flexibilité d'usage des portées réduites et laisse une solution particulièrement économique. Elle facilite ainsi l'adaptation à de nouveaux besoins, tout en ne nécessitant une éventuelle extension ou un futur démontage.

Programme sportif

La salle de sport est accessible depuis le local par le préau couvert, facilitant ainsi l'accès pour les usagers extérieurs et les événements sportifs. Un second accès est prévu depuis le côté de l'école pour les cours d'éducation physique.

Depuis le niveau d'entrée, les utilisateurs bénéficient d'une vue dégagée sur la salle de gymnastique, ainsi que d'un accès à des sas glissés. Ce niveau accueille également la salle d'activités, aux fonctions sous des vestiaires adjacents. Une petite buvette permet de rafraîchir les spectateurs lors de manifestations sportives ou culturelles.

Les vestiaires des sportifs sont situés au sous-sol, au même niveau que la salle de gymnastique, et sont desservis par un large escalier. Ils disposent de toutes les installations nécessaires au fonctionnement du bâtiment.

Tous les étages sont reliés par un monte-charge, accessible également aux personnes à mobilité réduite (poussettes, handicapées), ainsi ainsi une accessibilité universelle.

Pour garantir la sécurité lors d'une occupation de la salle par plusieurs personnes, deux sorties de secours indépendantes offrent un accès direct vers l'extérieur.

Aménagements extérieurs

Les aménagements extérieurs visent à relier au mieux les besoins des élèves et offrent des espaces différenciés, adaptés aux différents groupes d'âge et à leurs usages spécifiques.

Pour des temps de pause, deux zones principales sont prévues : d'une part, une grande cour adjacente devant le bâtiment scolaire existant, et d'autre part, à l'ouest du nouveau bâtiment, une vaste aire de jeux sans gluten, agrémentée d'arbres à grand feuillage, de nombreuses cabanes et d'un gardinier prêtes couvert. A l'exception de trois rues terrasse polyvalente, l'essentiel des surfaces extérieures sera perméable. Les cheminements et les aires de jeux seront réalisés en matériaux naturels et drainants, qui permettent non seulement l'infiltration des eaux de pluie, mais aussi leur stagnation, selon les principes de la « éponge ». Tous les arbres bénéficieront d'une fosse de plantation végétalisée et drainante, favorisant leur développement durable.

Seules des essences locales, sélectionnées pour leur bref métre de biodiversité, seront utilisées. La biodiversité est un enjeu transversal du projet et est prise en compte à chaque niveau de la planification. L'ensemble des arbres existants est conservé et renforcé par des plantations de groupes d'arbres résilients au climat futur.

Mobilité

La séparation claire entre les chemins piétons des élèves et la circulation motorisée constitue une priorité fondamentale du projet. Le stationnement est intégré dans le système existant et complété par une « nouvelle » rue de stationnement », tandis que la voiture est déplacée au plus près du périmètre scolaire, évitant ainsi tout croisement avec les trajets des enfants.

L'actuel trottoir central est remplacé par des places de stationnement longitudinales, permettant d'intégrer l'ensemble des places ombrées requises, sans que les véhicules n'aient à pénétrer dans l'aire vide de l'école. Toutes les places sont matérialisées en pavés de gazon, augmentant ainsi la surface perméable du sol.

Les vélos, quant à eux, circulent en toute sécurité vers la parcelle, où ils sont placés en garagiste du côté du sports qui seuls les piétons suivent dans l'espace intérieur de l'école.

Plan de situation 1:500

printemps

Concours Extension du Collège de La Passerelle

Coupe AB 1:100

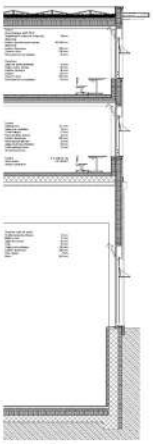

Sol, nappe phréatique et concept de fondation

Sur la base du rapport géotechnique et géologique, le sol du site est constitué de dépôts meubles calcaires typiques de la région d'Hauteur-sur-Seine. La nappe phréatique se trouve à environ 4,20 m d'altitude, et donc à faible profondeur par rapport à la surface du terrain naturel.

Pour assurer une fondation fiable, une fondation sur pieux, du type pieux à déplacement total Fundex, est envisagée. Ces pieux devront être ancrés dans la marnière gypseuse afin de garantir la transmission des charges au sol de manière sécurisée.

Concept structurel – Structure mixte

Le projet se compose d'un bâtiment compact comprenant un vestiaire en sous-sol. Celui-ci est réalisé en béton armé disposé, formant une « cuve étanche ». Tous les éléments en contact direct avec le sol présentent une épaisseur minimale de 25 cm.

La nécessité d'une fondation sur pieux permet d'optimiser les dimensions de la salle de fondation (à la salle de sport, ceinture à la pression de la nappe. Avec un radier de poids d'environ 5,5 m, une épaisseur de dalle de 25 cm (+10% pour répondre aux exigences statiques. Les autres zones de plancher bas peuvent être réalisées avec des épaisseurs de 20 cm.

Les dalles du sous-sol sont coulées sur des plates d'environ 25 cm d'épaisseur, en raison de leur géométrie secondaire.

Le rez-de-chaussée et le premier étage sont également réalisés en construction massive. Cette solution permet non seulement de minimiser efficacement les charges verticales et les charges spécifiques du programme, mais aussi de compensation de matériaux réduites la poussée secondaire exercée sur le sous-sol.

La salle de sport de cette hauteur, d'une portée d'environ 20 m, est couverte par des poutres principales disposées parallèlement, dans un entraxe de 5,5 m. Des poutres croisées une hauteur réduite (0,5 m) et une épaisseur de 0,25 m. Les poutres sont en bois lamellé-collé, ce qui leur confère la rigidité nécessaire à une bonne fonctionnalité des niveaux supérieurs.

La salle d'activités, avec une portée d'environ 12 m, est couverte par un système simple de poutres secondaires. Une hauteur de poutre de 60 cm et un entraxe de 2,5 m sont nécessaires à cet effet.

Les autres zones sont réalisées avec des dalles pleines de 25 à 30 cm d'épaisseur, selon les portées spécifiques.

Les deux étages supérieurs sont entièrement réalisés en construction bois. Il s'agit principalement de panneaux en bois lamellé-croisé (CLT), préfabriqués en atelier avec une grande précision, puis assemblés rapidement sur le chantier. Les éléments de toiture sont conçus en bois massif, afin de garantir des vues de qualité aux environnants (vis cachées, gouttes). Enfin, à des portées inférieures à 6 m, les planchers des niveaux standards atteignent une épaisseur de seulement 20 cm.

Exploitation du concept de durabilité

Grâce à l'organisation très compacte du projet, un équilibre optimal entre excès de construction et utilisation des ressources peut être atteint. Le choix du bois comme matériau principal répond de manière exemplaire aux exigences d'une construction durable et respectueuse des ressources.

Toutes les salles de classe ainsi que la salle de sport sont équipées d'un système de ventilation double flux, assurant un confort acoustique optimal et une qualité d'air irréprochable. Une approche low-tech permet à tout un contact intérieur agréable et sain dans l'ensemble du bâtiment scolaire. La chaufflage est assuré par un système de chauffage à distance, apportant une solution énergétique particulièrement écologique.

La totalité de la toiture du nouveau bâtiment est optimisée pour accueillir des panneaux photovoltaïques. Grâce à leur orientation idéale et à leur grande surface, ces derniers permettent de couvrir l'ensemble des besoins énergétiques de l'école, y compris les installations scolaires.

La conception des installations techniques repose sur des principes de simplicité, de robustesse et de facile maintenance. Une séparation stricte des systèmes ainsi que l'utilisation de composants durables garantissent une exploitation efficiente à long terme.

L'enveloppe compacte et l'isolation performante du bâtiment permettent d'atteindre ainsi le standard Minergie-P-ECO, en parfaite cohérence avec les objectifs du projet.

Développement technique et énergie

Façade Ouest 1:200

printemps
Concours Extension du Collège de La Passerelle

printemps
Concours Extension du Collège de La Passerelle

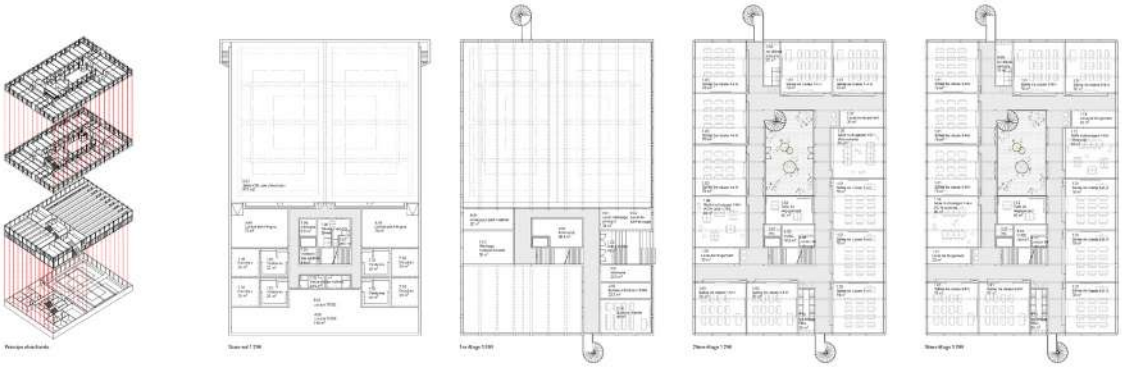

Architecture

Gebara-Spycher architectes Sàrl

Chemin des Dailles 15, 1053 Cugy VD

collaboration: David Gebara

Ingénierie civile

AFRY Suisse SA

Place de l'Europe 9, 1003 Lausanne

collaboration: Oropeza Marcelo / Corminboeuf Ivan

Architecture paysagère

Isabelle Chevalley Architecture Paysagère

Route de Longirod 1, 1188 St-George V

collaboration: Chevalley Isabelle

Concours Extension du Collège de La Passerelle
Feuillage

Plan de situation 1:800

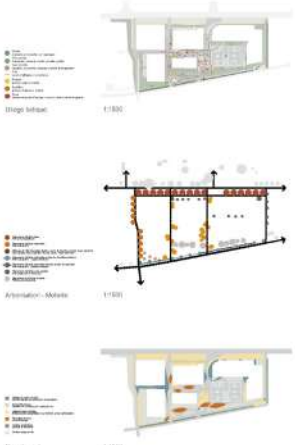

Diego Intégré 1:1500

Articulation - Mobilité 1:1500

Plan des sols 1:1500

Vue depuis la rue

Programme 1:800

Situation 1:2000

Implantation urbaine et concept général

Durabilité

Accessibilité et contraintes patrimoniales

Programme

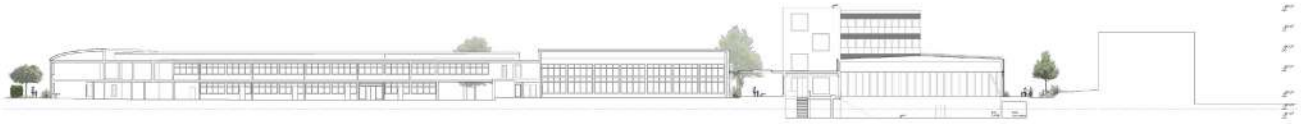

Coupe A 1:200

Concours Extension du Collège de La Passerelle
Feuillage

Plan de situation 1:200

Élévation ouest sur la cour 1:200

Concours Extension du Collège de La Passerelle
Feuillage

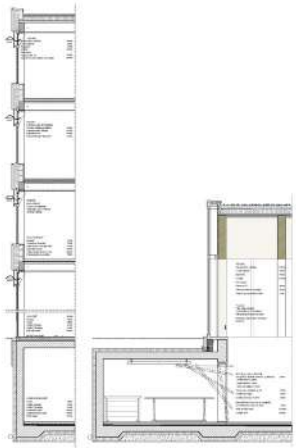

Coupe type 1:50

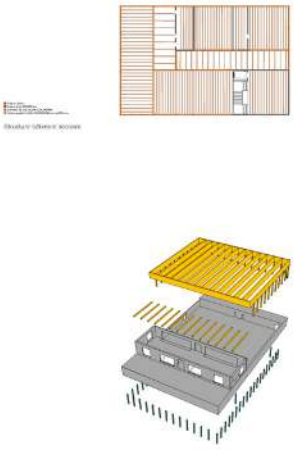

Structure bâtiment scolaire

Structure salle de gymnastique

Matériaux de construction

Les matériaux sont choisis en relation directe avec leur environnement et de leur usage : le béton armé, assez compactement mis en oeuvre, constitue le socle de l'ensemble. Il est utilisé pour les murs extérieurs, les murs de refend, les planchers, les escaliers et les murs de soutènement. Le bois, à deux niveaux en sous-sol, offre une ambiance chaleureuse au sein des locaux enseignement, au détriment de leur insertion-traffic. Mises en place sur cadre (ossatures-bois) et de la paroi horizontale, elle devancerait de manière à protéger des contraintes liées. Enfin le métallic est utilisé à l'intérieur sur des cadres extérieurs tout en garantissant le parachèvement des ouvrages mixtes. Ainsi, chaque matériau n'apparaît qu'à l'endroit nécessairement, sans nécessiter de capacité, fermeture et mises en décoration, ainsi dans le cadre du gros-oeuvre.

Structure portante

Tout au long de la conception, l'architecture est de manière prédominante de 30 à 40 cm d'épaisseur, avec des ouvertures dépassant rarement les 2,50 m. Le plancher haut du R+1 et le plancher haut du R+2 ne dépassent pas 30 cm. Le architectonique est réalisé par des poutres-dalles et le toit mixte des ouvertures qui ne 70 à 80 cm. Le architectonique est réalisé par des poutres-dalles et le toit mixte des ouvertures qui ne 70 à 80 cm.

Quant à l'ossature des salles de classe, la structure bénéficie de la plupart des éléments de bois, la salle est dotée d'une ossature métallique. Quant à la salle de gymnastique, elle est dotée d'une ossature métallique. Quant à la salle de gymnastique, elle est dotée d'une ossature métallique.

Les ouvertures sont plutôt verticales, les ouvertures dépassent rarement les 2,50 m. Les ouvertures sont plutôt verticales, les ouvertures dépassent rarement les 2,50 m.

Les ouvertures sont plutôt verticales, les ouvertures dépassent rarement les 2,50 m. Les ouvertures sont plutôt verticales, les ouvertures dépassent rarement les 2,50 m.

Travaux spéciaux et ancrages de fouille

La nature du sol du terrain est bonne à 1,50 m. Cette bonne nature du sol est bonne à 1,50 m. Cette bonne nature du sol est bonne à 1,50 m.

La profondeur de la fondation est bonne à 1,50 m. Cette bonne nature du sol est bonne à 1,50 m. Cette bonne nature du sol est bonne à 1,50 m.

Les fondations sont de type ponctuelles, sous des poteaux de faible section et de faible profondeur. Elles sont ancrées dans le sol. Elles sont ancrées dans le sol.

Les fondations sont de type ponctuelles, sous des poteaux de faible section et de faible profondeur. Elles sont ancrées dans le sol. Elles sont ancrées dans le sol.

Les fondations sont de type ponctuelles, sous des poteaux de faible section et de faible profondeur. Elles sont ancrées dans le sol. Elles sont ancrées dans le sol.

Vue de la rue Jean-André Verel

Vue de la circulation horizontale du bâtiment scolaire

Élévation sud 1:200

Coupe B 1:200

Concours Extension du Collège de La Passerelle
Feuillage

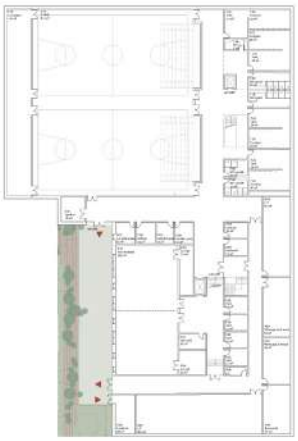

Rez-de-sol 1:200

1er étage 1:200

2e étage 1:200

3e étage 1:200

Élévation nord 1:200

Élévation est sur la rue Jean-André Verel 1:200

Architecture

Loïs Bouché architecte

Chemin de Mornex 15, 1003 Lausanne

collaboration: Bouché Loïs / Mathieu Solène

Ingénierie civile

Co-struct SA

Chemin des Clos 17, 1170 Aubonne

collaboration: Meylan Fabrice

Architecture paysagère

Atelier plum, samuel Enjolras

Chemin Colladon 28, 1209 Genève

collaboration: Enjolras Samuel / Libiszowski Maya

KOMOREBI

KOMOREBI

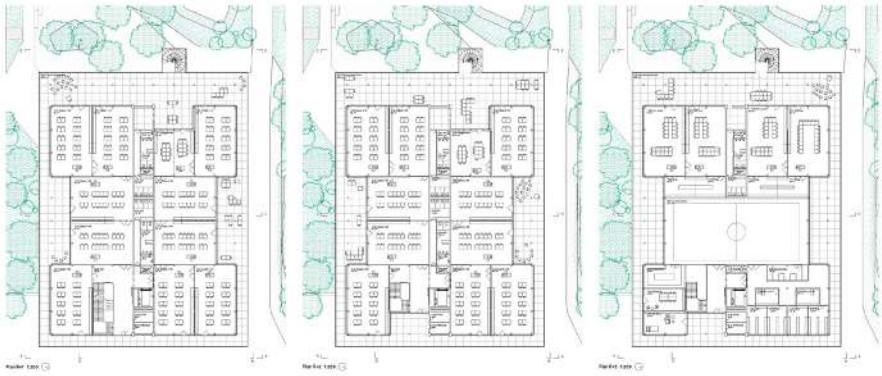

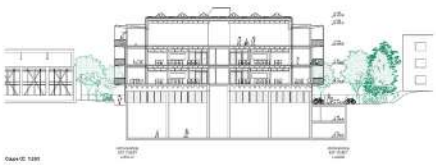

KOMOREBI

Extension du collège de la Passerelle

Plan de situation 1/200

Coupe GA 1/200

KOMOREBI

Extension du collège de la Passerelle

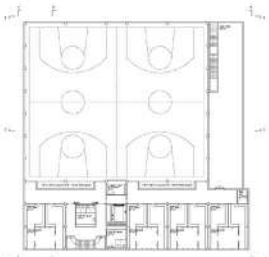

Plan RdC 1/200

Plan R+1 1/200

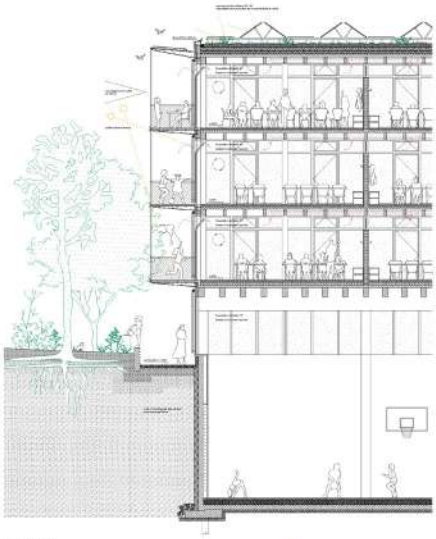

Coupe detail atelier 1/50

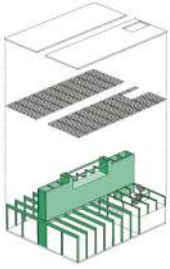

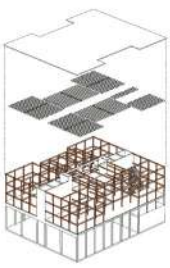

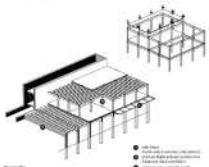

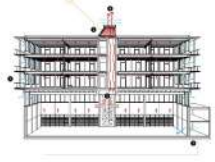

PROLONGEMENT DU PARC JUSQU'AUX CLASSES

La cour trapézoïdale est intégrée comme un espace public ouvert aux habitants le soir et le week-end. Elle est prolongée par des vergers et de mares de quartier.

Chaque salle bénéficie d'un prolongement extérieur direct sur les vergers, qui jouent le rôle de tampon entre les classes et le quartier. Les espaces couverts sont pensés comme des extensions du bâtiment, qui accueillent aussi des activités périscolaires et offrent un abri en cas de pluie.

Les deux ailes des salles de classe sont reliées directement aux espaces de cours par des escaliers extérieurs, permettant à la lumière naturelle de traverser.

Les nouveaux bâtiments s'implantent sur l'emprise du parking actuel. Les bureaux et salles de réunion s'implantent au sud, en quadrangle, permettant aux cours des enseignements spécifiques de rayonner.

Le mur des résonances est intégrant comme un espace public ouvert aux habitants le soir et le week-end. Il est conçu comme un jeu de mur en "Gradient" composé de bandes de hauteur variable (maximum).

Il forme des terrasses, des escaliers et des petites niches qui permettent des utilisations informelles. Il marque la limite du collège, mais n'est pas fermé à l'extérieur. Il est conçu comme un support de jeu et d'usage, tout en maintenant une lecture architecturale cohérente.

Le R+1 est occupé par les classes et leurs extensions en bois (modules préfabriqués).

Le R+2 accueille les ateliers de Mode et Design (salle à couture, salle de dessin, etc).

Stage-Réhabilitation

Pour les ateliers design se trouvant les salles de classes, le Rez-de-Chaussée et l'étage du R+1 (classes pour les 6e et 5e) restent tels que le centre d'origine avant 1967. Elles sont les dégagement et sont les lieux dans chacun de ses ateliers.

La salle d'origine est utilisée en priorité.

Le R+2 (salles 1.02.1.03) et le 2e étage (salle de gymnastique) sont mis à jour (mise à jour, mise à jour) et le 2e étage est mis en gymnastique (mise à jour).

La salle de classe est mise à jour, sans rien de la cohérence, des éléments essentiels (mur en maçonnerie, fenêtres, etc qui les fait être aussi bien pour la qualité) mais des travaux (Chauffage de salle de cours, du sanitaire et aussi des salles de cours). Chaque salle sur le différente, comme en mises, toutes toutes toutes et toutes sont le toilet et aussi des salles de cours.

Au 1er, toutes sont de salle permettent les dernier mur de mur et les salles sont aussi. Deux nouveaux bâtiments qui sont mis en le bâtiment aussi dépassent mais ils ne bâtiment et les plans, comment il est mis en le bâtiment et les plans, comment il est mis en le bâtiment.

Les espaces communs et techniques sont traités dans le cadre du nouveau contrat de maintenance. Les salles sont de nouvelles salles de classe conformes aux normes, avec des plans de la nouvelle réglementation (ERP) pour ainsi les espaces le fait des dernières mises en conformité.

Le projet vient s'insérer en complément de la nouvelle salle de classe. Deux salles de classe peuvent exister entre les classes, elles peuvent aussi être mises, mises dans un format du plus grand possible. Le nouveau bâtiment, mais aussi les différents équipement de réchauffage, dans toutes les différents salles de classe. Chaque salle de classe dans le bâtiment, comment les salles de classe et les salles de classe et les salles de classe, les différents salles de classe, les différents salles de classe.

Volumétrie

Les différentes salles de classe sont mises en place dans le bâtiment, mais aussi les différentes salles de classe, les différentes salles de classe, les différentes salles de classe, les différentes salles de classe, les différentes salles de classe.

Structure bois

Les différentes salles de classe sont mises en place dans le bâtiment, mais aussi les différentes salles de classe, les différentes salles de classe, les différentes salles de classe, les différentes salles de classe.

Composition

STRUCTURE & PRINCIPES CONSTRUCTIFS

La nouvelle extension est pensée comme un ensemble **qui classe et bâtit** tout en s'adaptant au sol et à son contexte. Elle s'organise autour de **deux structures bois** et **maçonnerie** et **ossature métallique** en partie haute, sur une base mixte.

L'ossature métallique est mise en place pour des raisons de rapidité de mise en oeuvre, de légèreté et de flexibilité. Elle est utilisée en priorité pour les ateliers de Mode et Design, les salles de classe, les salles de cours et les salles de classe, les salles de classe, les salles de classe, les salles de classe.

Les deux ailes des salles de classe sont reliées directement aux espaces de cours par des escaliers extérieurs, permettant à la lumière naturelle de traverser.

Les salles de classe sont mises en place dans le bâtiment, mais aussi les différentes salles de classe, les différentes salles de classe, les différentes salles de classe, les différentes salles de classe.

Les différentes salles de classe sont mises en place dans le bâtiment, mais aussi les différentes salles de classe, les différentes salles de classe, les différentes salles de classe, les différentes salles de classe.

ÉNERGIE & TECHNIQUE

Le chauffage des espaces communs et des salles de classe se fait par un système de chaudière gaz (condensation) et les bureaux sont à la chaudière gaz. Le système de chaudière gaz est mis en place dans le bâtiment, mais aussi les différentes salles de classe, les différentes salles de classe, les différentes salles de classe, les différentes salles de classe.

Le système de chaudière gaz est mis en place dans le bâtiment, mais aussi les différentes salles de classe, les différentes salles de classe, les différentes salles de classe, les différentes salles de classe.

Architecture

Atelier Simplon Architectes Sàrl

Rue du Simplon 25, 1006 Lausanne

collaboration: Samuel Odic / Morgane Hamel

Ingénierie civile

T ingénierie (Vaud) SA

Pl. Saint-François 2, 1003 Lausanne

collaboration: Verena Pierret

Architecture paysagère

Desbois Duvert SNC

Rue Madeleine 5, 1003 Lausanne

collaboration: Alice Duvert

Spécialiste réemploi

Re-Akt Sàrl

Av. de la gare 33, 1003 Lausanne

collaboration: Nicolas Pierret
Mathieu Farine

Spécialiste en management

Tekhne SA

Av. de la gare 33, 1003 Lausanne

collaboration: Cédric Albert

Concours Extension du Collège de La Passerelle - **ceux qui poussent**

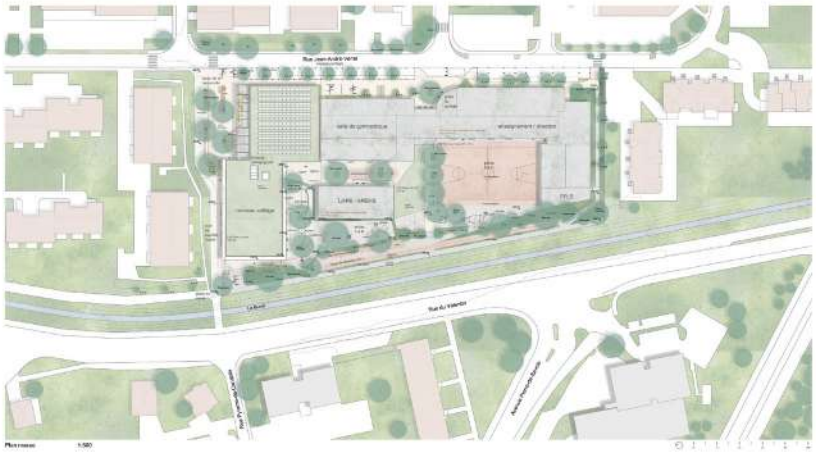

Plan masse 1:500

Concours Extension du Collège de La Passerelle - **ceux qui poussent**

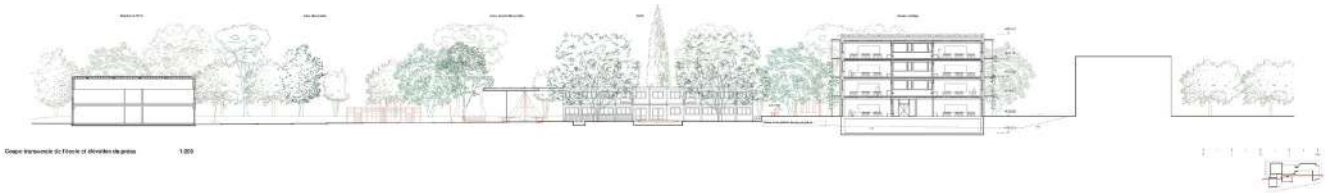

Coupe transversale du Préau et élévation du gradins 1:200

Plan du Sous-sol 1:200 — Plan du premier étage 1:200 — Plan du deuxième étage 1:200 — Plan du troisième étage 1:200

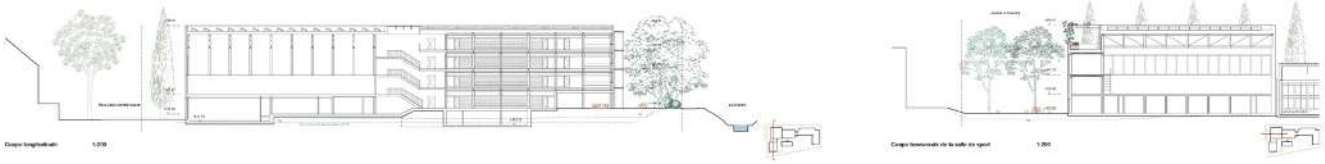

Coupe longitudinale 1:200 — Coupe transversale vie la salle de sport 1:200

Concours Extension du Collège de La Passerelle - **ceux qui poussent**

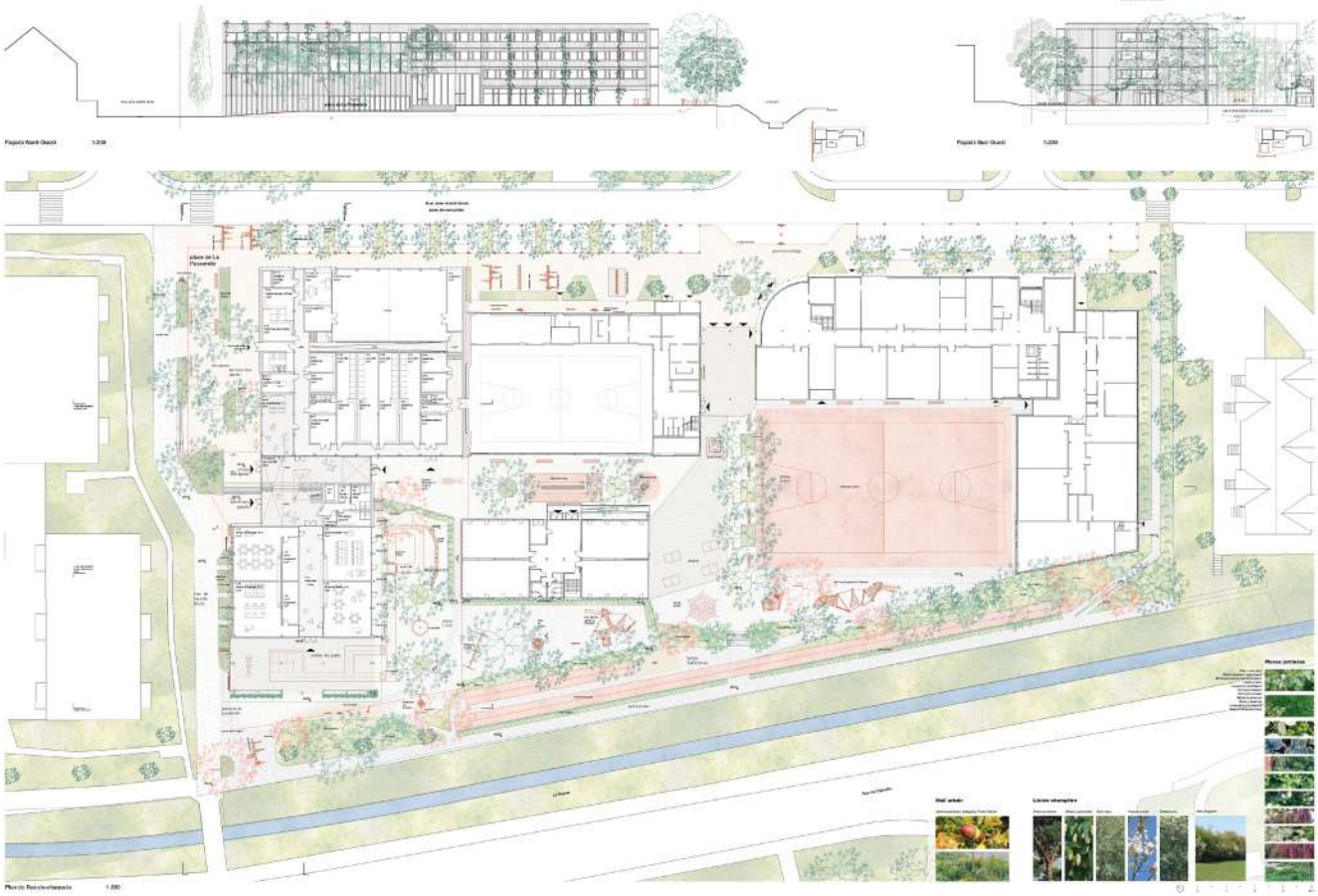

Concours Extension du Collège de La Passerelle - **ceux qui poussent**

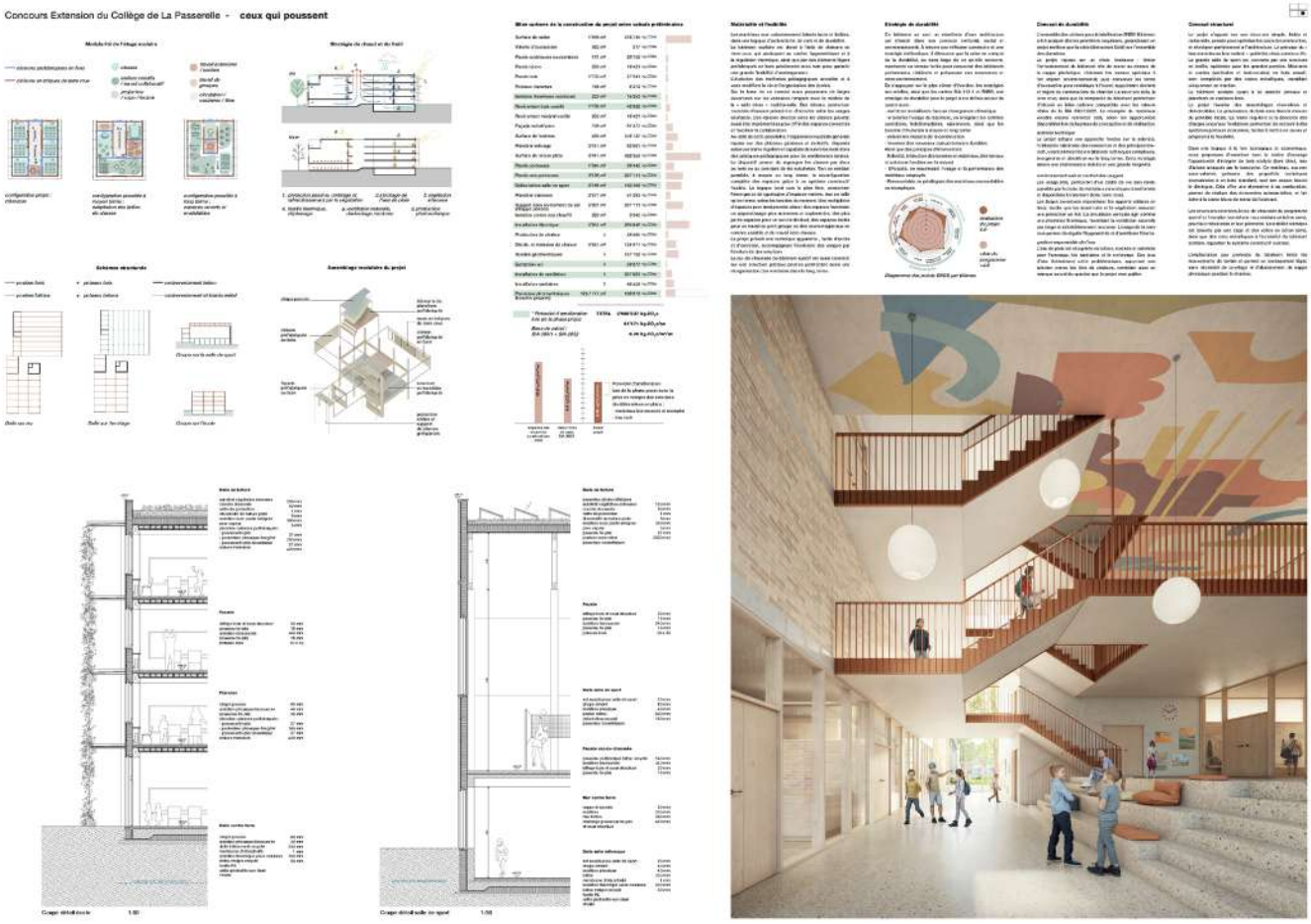

Architecture

Arteco Associati Sagl

Via San Gottardo 92, 6900 Massagno

collaboration: Constanza Defanti

Ingénierie civile

Borlini & Zanini SA

Via al Molino 31, 6926 Montagnola

collaboration: V. Borlini / A. Bernasconi

Architecture paysagère

Arianna Benvenga Arch. Paesaggista

Via Tre Case 21, 6598 Tenero

collaboration: Arianna Benvenga

Concours Extension du Collège de La Passerelle _ Fil rose

Plan de situation 1:500

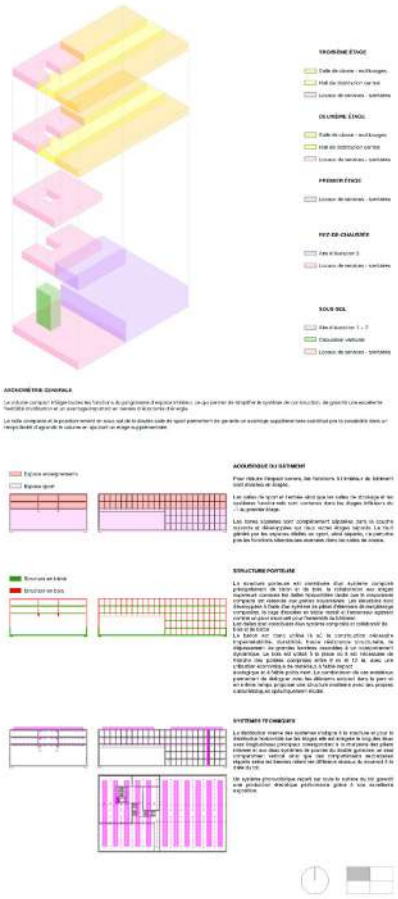

Concours Extension du Collège de La Passerelle _ Fil rose

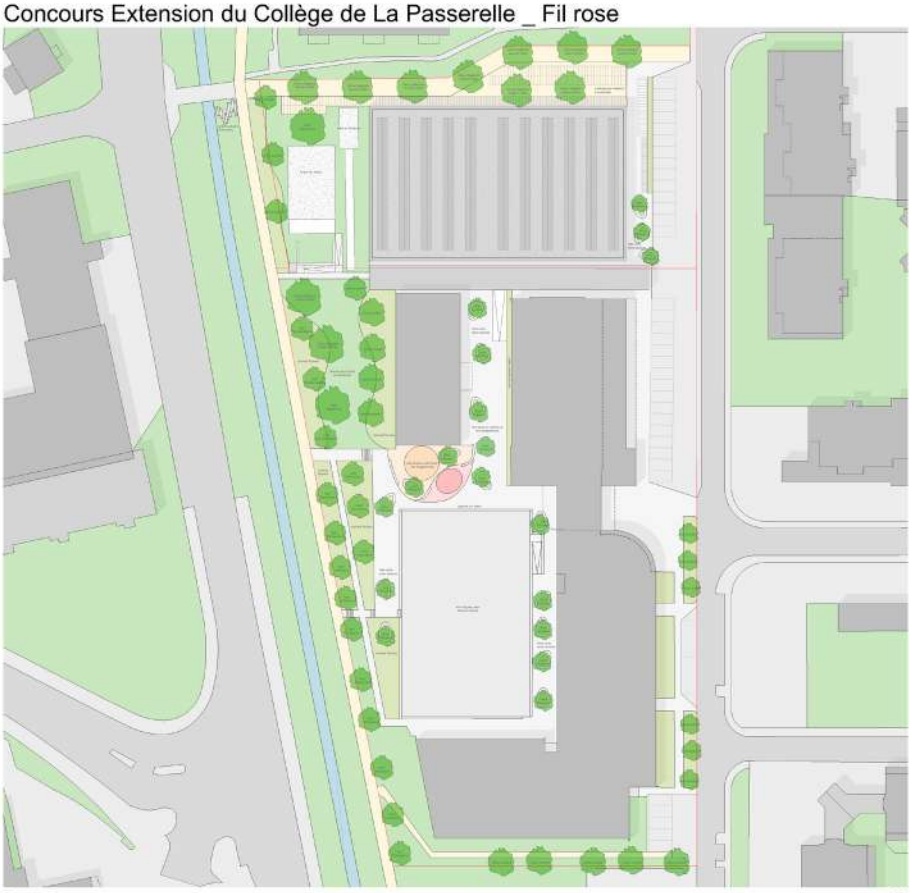

Plan paysager 1:250

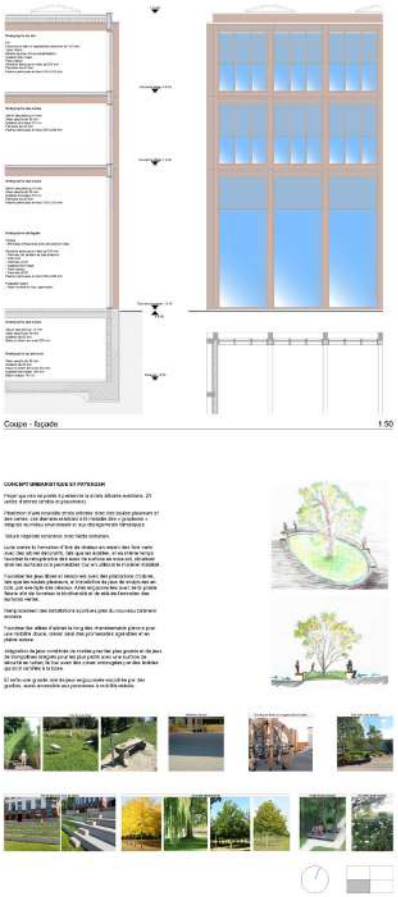

Concours Extension du Collège de La Passerelle _ Fil rose

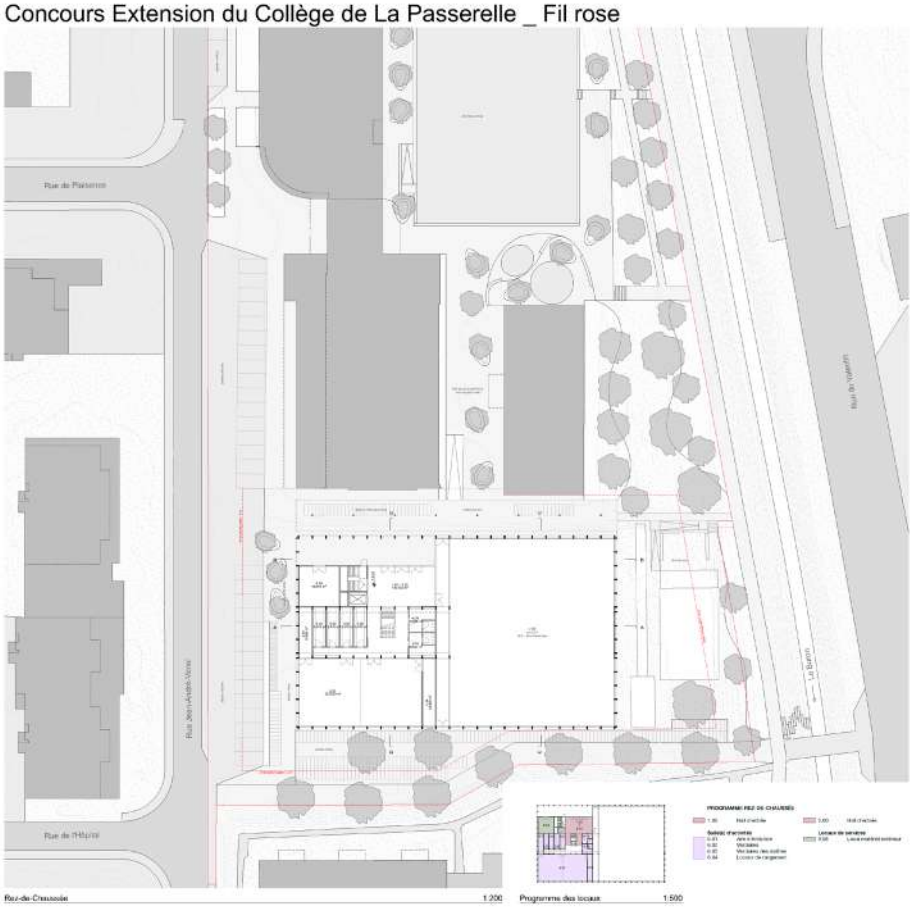

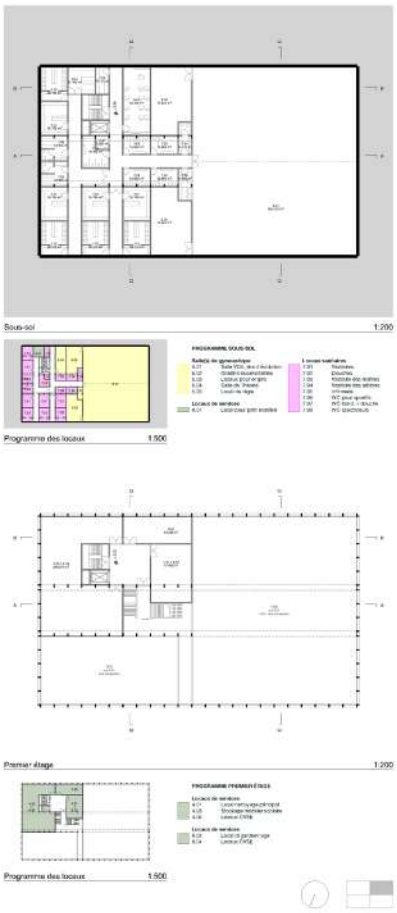

Concours Extension du Collège de La Passerelle _ Fil rose

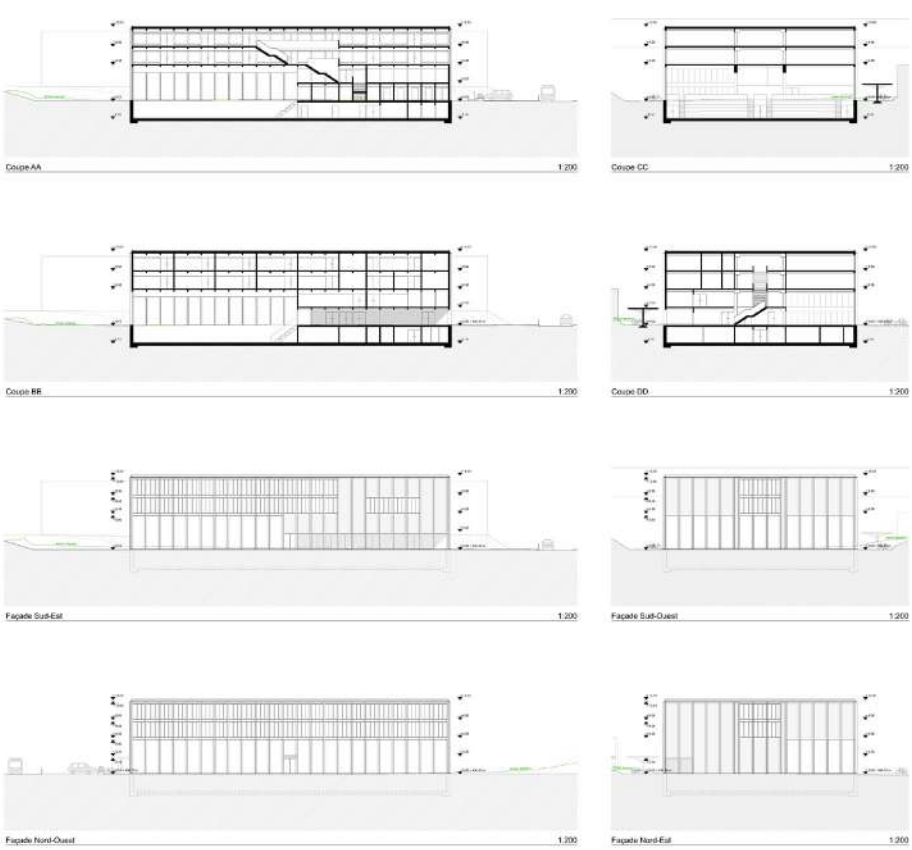

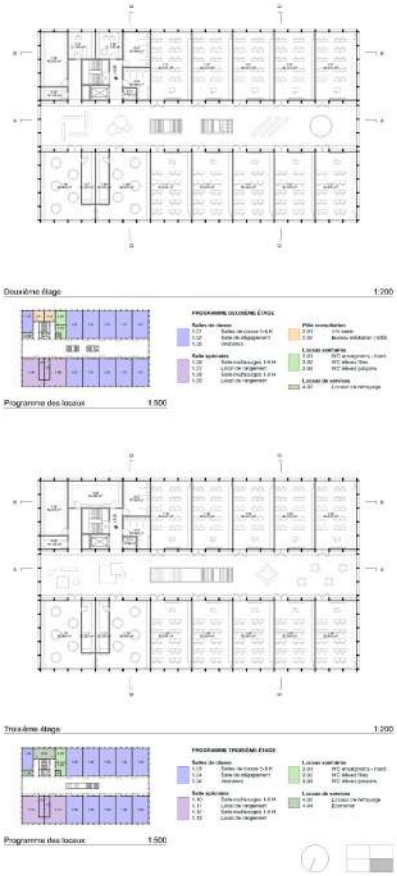

Architecture

Brauen Wälchli Architectes SA

Rue de Bourg 25, 1003 Lausanne

collaboration: Ueli Brauen / Doris Wälchli / Michel Vonlanthen
Paul Crisinel / Lisa Cigarro Rodriguez

Ingénierie civile

Perret-Gentil SA

Avenue des Découvertes 12, 1400 Yverdon-les-Bains

collaboration: Daniel Roth / Adrien Jeckelmann

Architecture paysagère

Erik Dhont Architectes Paysagistes Sàrl

Rue des Maraîchers 8, 1205 Genève

collaboration: Erik Dhont / Daan Cuyvers

Plan de situation - 1:500

Coupe transversale - 1:200

LE CHANT DES CASCADES

CONCOURS EXTENSION DU COLLÈGE DE LA PASSERELLE

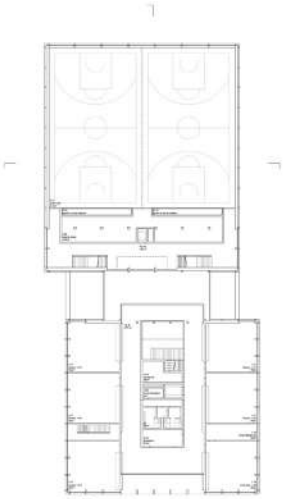

1er étage

Coupe Longitudinale

Façade sud-est

Façade ouest - 1:200

LE CHANT DES CASCADES

CONCOURS EXTENSION DU COLLÈGE DE LA PASSERELLE

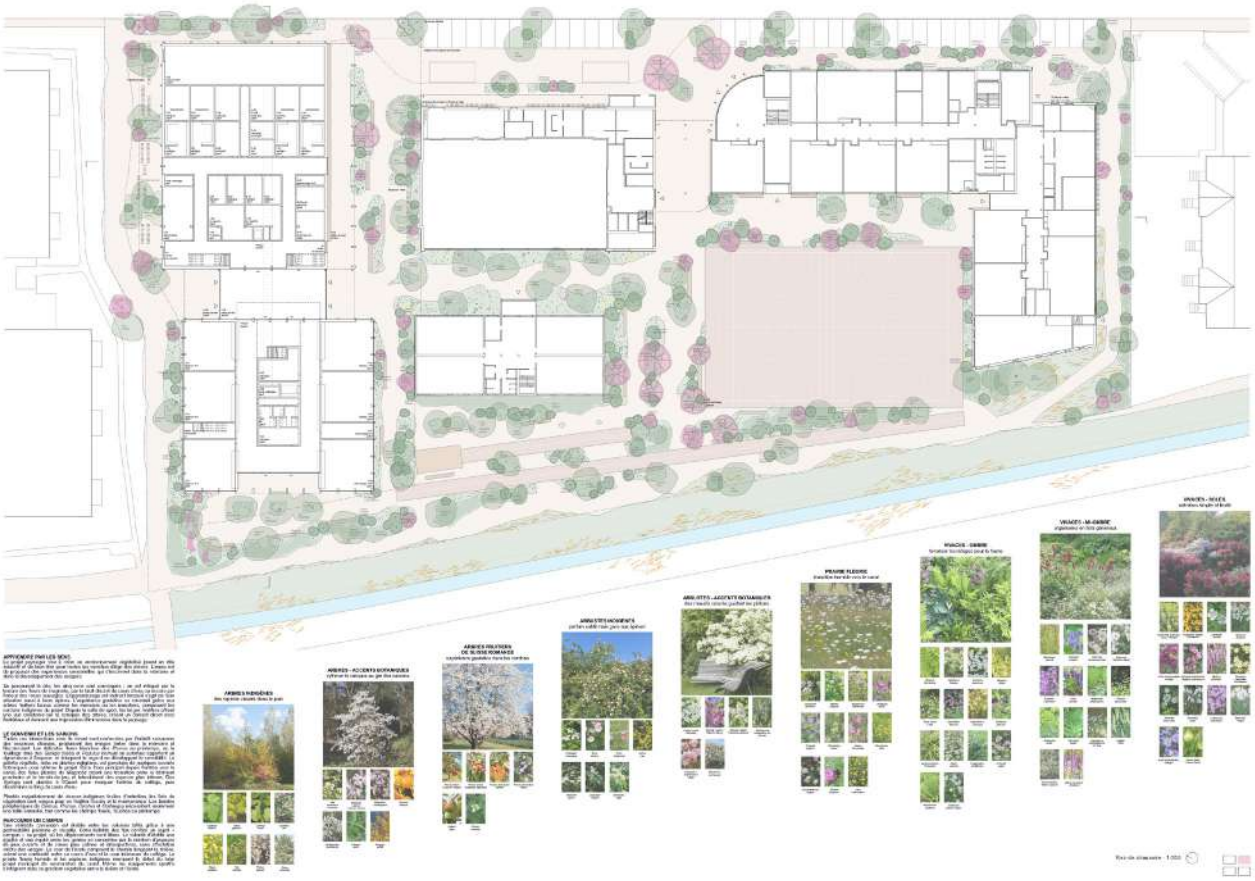

LE CHANT DES CASCADES
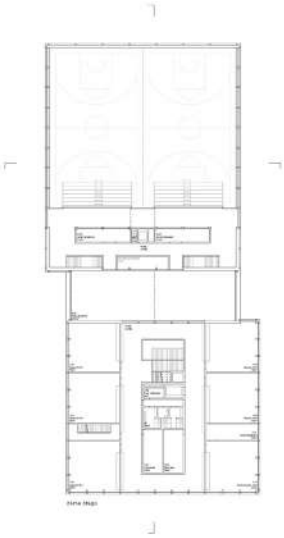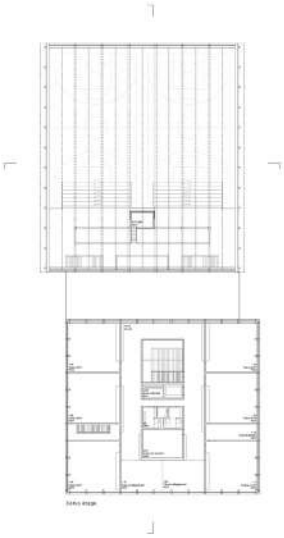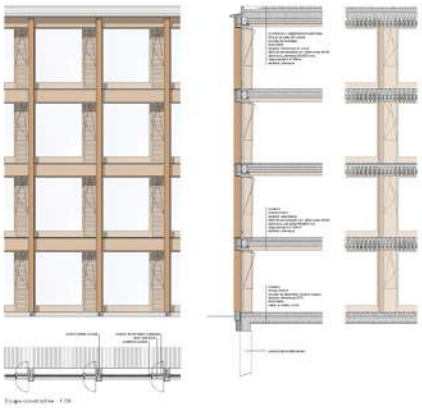
CONCOURS EXTENSION DU COLLÈGE DE LA PASSERELLE